

**Association pour une
Solidarité
Syndicale
Étudiante**

Mémoire
sur la gratuité scolaire
Pour l'accessibilité du savoir

Octobre 2007

Le présent mémoire est produit par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ). Il a été adopté au Congrès des 17 et 18 février 2007 et mis à jour en octobre de la même année.

Ce rapport a été réalisé par :

Martine Poulin
Marianita Hamel
Julie Descheneaux
Philippe Gauvin
Jérôme Aubin
Benoît Lacoursière
Shanie Morasse

Ont apporté leur collaboration :

François Baillargeon
Jessyka Boulanger
Marc-André Faucher
Guillaume Fortin
Geneviève Gariépy
Jean-Christophe Gascon
Philippe Marchand
Geneviève Paquette
Marie-Eve Ruel
Valérie Soly
Fanny Theurillat-Cloutier
Myriam Villeneuve

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)
2570, rue Nicolet, bureau 301
Montréal, (Québec)
H1W 3L5

Téléphone : (514) 390-0110
Site Internet : www.asse-solidarite.qc.ca
Visitez également le site internet : www.gratuitescolaire.info

Table des matières

Table des matières.....	3
Présentation.....	5
Introduction.....	6
Chapitre 1 : Études de cas internationales.....	9
Introduction.....	10
Gratuité scolaire : Le cas de l'Allemagne.....	12
Introduction.....	12
1. Portrait général.....	12
2. Éducation.....	15
2.1 Structure du système.....	15
2.2 Gratuité scolaire.....	17
2.3 Financement des institutions post-secondaires.....	19
2.4 Structures administratives des institutions post-secondaires.....	20
3. Mouvement étudiant.....	20
4. Analyses et réflexions.....	21
Gratuité scolaire : Le cas du Mexique.....	23
1. Portrait général.....	23
2. Éducation.....	24
3. Gratuité scolaire.....	25
4. Mouvement étudiant.....	26
5. Analyses et réflexions.....	28
Gratuité scolaire : Le cas de la Suède.....	29
Introduction.....	29
1. Portrait général.....	29
2. Éducation.....	32
2.1 Structure du système.....	32
3. Gratuité scolaire.....	33
4. Financement des institutions post-secondaires.....	35
5. Structures administratives.....	36
6. Mouvement étudiant.....	36
7. Analyses et réflexions.....	38
Conclusion.....	39

Chapitre 2 : Le défi de la démocratisation.....	42
1. Définitions.....	43
1.1 Définition institutionnelle.....	43
1.2 La gratuité par le gel.....	46
1.3 La gratuité selon l'ASSÉ.....	48
2. Inégalité des chances et accessibilité.....	51
2.1 Le coût des études.....	52
2.1.1 Les frais de scolarité.....	52
2.1.2 L'endettement.....	54
2.2 La condition étudiante.....	57
3. La gratuité scolaire : principes du droit à l'éducation	59
3.1 Droit versus privilège : éléments du débat.....	59
3.2 La gratuité scolaire, une nécessité politique.....	61
3.2.1 Éducation permanente.....	61
3.2.2 Éducation citoyenne.....	62
3.3 Étudier : un travail social.....	63
3.4 Conclusion.....	65
Perspectives.....	67
Annexes.....	71
Chapitre 1 : Études de cas internationales.....	71
Gratuité scolaire : Le cas de l'Allemagne.....	71
Lexique : Abréviations et termes allemands.....	71
2. Tableau 1.....	73
3. Tableau 2.....	74
4. Tableau 3.....	75
5. Tableau 4.....	77
6. Bibliographie.....	78
Gratuité scolaire : Le cas de la Suède.....	80

Présentation

Fondée en 2001, l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) revendique, depuis ses tous débuts, l'instauration de la gratuité scolaire à tous les cycles d'études. En conformité avec la Charte de Grenoble¹ qui proclame que les étudiantes et les étudiants sont de jeunes travailleurs et travailleuses intellectuel-le-s, l'ASSÉ lutte pour une éducation accessible et de qualité. Parce que l'éducation est un droit et non un privilège, l'ASSÉ s'engage dans une lutte combative pour obtenir l'abolition de toute facture étudiante au Québec.

En 2005, lors de son Congrès d'orientation et suite à une grève générale historique au Québec, les associations étudiantes membres réaffirment la nécessité d'étoffer l'analyse et le discours sur la gratuité scolaire. D'une part pour mettre sur papier les principes du droit à l'éducation et, d'autre part, pour affiner la définition et les perspectives concrètes des revendications. Par conséquent, un comité fut créé pour s'acquitter de cette tâche. Malgré quelques tergiversations, plusieurs réalignements méthodologiques et une réorientation complète de l'implication, un premier jet est ici déposé. Il est appelé à être peaufiné et adapté dans l'avenir, de sorte qu'il soit le plus complet possible. Ainsi, notre analyse et notre discours sont en processus continuels d'élaboration et d'amélioration. La tâche théorique reste donc encore longue, espérons qu'elle continuera d'être à la hauteur du travail collectif de l'ASSÉ.

À l'attention du lectorat :

Tel que prévu par la politique de féminisation de l'ASSÉ, à l'écrit les mots ayant une différence au niveau de la sonorité sont féminisés au long et les mots dont la sonorité ne change pas sont féminisés à l'aide du trait d'union (-) selon les règles de la grammaire française.

¹ Vous pouvez consulter la Charte de Grenoble sur le site Internet de l'Association Internet pour la promotion des droits de l'homme : <http://www.aidh.org/txtref/2006/chartre-grenoble.htm>

Introduction

Depuis le début des années 1990, on constate que les gouvernements tant provincial que fédéral se désengagent des programmes sociaux. Le système d'éducation du Québec subit une redéfinition complète qui découle de ces nouvelles orientations gouvernementales. D'une part, cela se traduit par une réduction du financement par étudiant ou étudiante². D'autre part, des types de subventions auparavant marginaux deviennent monnaie courante : financement conditionnel des institutions, montants gigantesques pour la recherche privée, sommes allouées en fonction du rendement des établissements. Ajoutées à une coupure draconienne dans les transferts fédéraux voués à l'éducation, ces mesures ont des conséquences palpables et très problématiques sur la qualité du réseau. On procède à des rationalisations (lire coupures) de cours et de programmes, à des classes de plus en plus bondées, à une diminution de l'embauche de professeur-e-s, à une baisse des services offerts, etc. Les problèmes sont multiples; par conséquent les administrations des institutions de même que les gouvernements cherchent de nouvelles avenues de financement. Même chez la population, désarmée par la pression quotidienne d'un réseau dont la qualité se désagrège, le recours au privé n'est plus une option à bannir. Les entreprises privées sont donc accueillies à bras ouverts pour les commandites du matériel scolaire complémentaire, pour des projets d'infrastructures ou encore pour financer directement des chaires d'études et des recherches. Cette logique qui dégage l'État de ses responsabilités collectives s'accompagne de la responsabilisation de ceux et celles qui sont en première ligne : la population étudiante.

Toujours au début des années 1990, on assiste à des hausses généralisées des frais de scolarité un peu partout au Canada. Au Québec, de l'automne 1990 à l'hiver 1995, les frais de scolarité passent de 581 \$ par année à plus de 1 500 \$. Malgré le décret du gel des frais par le gouvernement du Québec en 1994-1995, la facture étudiante augmente d'année en année. En près de dix ans, la catégorie des frais afférents a doublé à l'université. Ainsi, pour une année d'étude, les universitaires paient des frais de plus de trois à quatre fois plus élevés que dans les années 1980³. Au cégep, le principe est le même : on pervertit le gel des frais en permettant aux administrations locales de récolter un revenu financier par la création de nouveaux types de frais administratifs : services aux étudiants et aux étudiantes, frais pour la bibliothèque, frais administratifs, etc. Peu importe les termes utilisés, les administrations collégiales

2 CORAK, Miles, LIPPS, Garth, ZHAO, John (octobre 2003), *Revenu familial et participation aux études postsecondaires*, Statistique Canada, Ottawa, p.4.

3 De 1968 à 1989, les frais de scolarité universitaires, pour une année d'étude à 5 cours par session, coûtent environ 581 \$. Le dégel de 1990 inaugure une hausse constante d'année en année. En 1995, pour les mêmes modalités, le coût se solde à 1 690 \$. En 2007, à cause des frais afférents, les frais se situent légèrement sous la barre des 2 000 \$, selon les universités.

LACOURSIÈRE, MARTINEAU, RATEL, *Des mesures urgentes à prendre pour une vision solidaire de l'éducation et des services sociaux*, dans Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante. *Recherches et analyses*, p. 7, [En ligne], www.asse-solidarite.qc.ca

et universitaires masquent le désengagement gouvernemental en fragmentant les besoins du réseau et en les facturant directement aux étudiantes et aux étudiants.

Les effets néfastes du dégel des frais de scolarité universitaires se font encore sentir aujourd'hui tandis que les hausses successives de frais afférents se poursuivent. Pourtant, les menaces de dégel des frais de scolarité planent à nouveau au-dessus de nos têtes. Plusieurs journalistes et éditorialistes réclament que le gouvernement augmente les frais de scolarité pour faire face au sous-financement du réseau de l'éducation. Des groupes de pression patronaux comme le Conseil du Patronat exigent également une telle politique. Des *think tank* néolibéraux, tels l'Institut économique de Montréal ou le CIRANO (Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations), mettent tout leur poids idéologique dans la balance. Ce discours ambiant, typique du néolibéralisme, se base sur une approche *utilisateur-payeur* qui écarte complètement les notions de droit à l'éducation et de solidarité sociale. On individualise une question sociale, en plus de réduire l'éducation à l'état de marchandise de sorte qu'elle soit perçue comme un bien personnel dont on peut tirer profit. Ainsi, selon les chantres du dégel, la population étudiante doit financer directement ce service puisqu'elle en est la première bénéficiaire.

Face au dépérissement du réseau d'éducation post-secondaire, quelle sera la réponse du mouvement étudiant québécois? Plus largement, quelle sera la réponse de la population québécoise? Pour l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), la réponse est claire et formelle : la gratuité scolaire à tous les niveaux. Une juste contribution financière des personnes les plus riches et des entreprises par le biais des impôts est l'avenue financière à privilégier. Comme d'autres études portant sur la question de l'imposition ont déjà été produites⁴, nous nous attardons ici principalement à la question de l'accessibilité. Nous entendons ainsi démontrer fermement qu'une telle revendication est non seulement souhaitable, mais également possible. Plus encore, nous ferons valoir la viabilité et la nécessité d'un tel choix politique. S'orienter dans cette direction nécessite par ailleurs une réflexion plus étendue sur l'accessibilité aux études que l'ASSÉ souhaite élargir à l'ensemble de la population afin qu'émerge une nouvelle vision du rôle de l'éducation.

Notons d'abord comment cette étude a été réalisée. Il s'agit du fruit du travail collectif de plusieurs militantes et militants de l'ASSÉ regroupé-e-s au sein d'un comité. Ce fut donc un travail assez fidèle aux principes de démocratie et d'autogestion si chers à l'ASSÉ. La composition même de ce mémoire a fait l'objet de plusieurs consultations au sein du comité et, plus largement, dans les structures de l'ASSÉ. Chaque section écrite par un individu a été revue et corrigée par ses pairs, sans compter l'incontournable autocritique. Puis, lorsque le produit approchait de son résultat final, il a été critiqué par un cercle élargi de volontaires, ce qui a mené à un nouveau travail d'autocritique. Enfin, ce mémoire est issu d'une proposition de Congrès et y revient pour adoption. Ce processus explique, en plus de la condition socio-économique d'étudiant et d'étudiantes des personnes qui y ont contribué,

⁴ Notamment : RATEL, Jean-Luc, *S'attaquer à l'évasion fiscale au Québec et au Canada : une nécessité pour la survie des programmes sociaux*, Montréal, ASSÉ, 2003, 34 p.

pourquoi il a été aussi long d'en arriver à ce résultat. Cela peut également expliquer certaines disparités entre les sections auxquelles nous avons tenté de pallier tant bien que mal. Mais ces inconvénients n'enlèvent rien à la satisfaction d'avoir agi conformément aux principes que l'on défend!

L'organisation du mémoire est répartie en deux grands chapitres qui contiennent tous deux quelques sous-sections. Il est courant de croire à l'impossibilité d'instaurer la gratuité scolaire au niveau post-secondaire, particulièrement dans les pays occidentaux. Pourtant, bien que la tendance internationale soit à la déréglementation des frais, quelques pays font toujours le choix politique de maintenir la gratuité scolaire. Ainsi, le premier chapitre, « Études de cas internationaux », vise à analyser la gratuité scolaire telle qu'elle existe en Allemagne, au Mexique et en Suède. Ce choix de pays est quelque peu arbitraire compte tenu du nombre important de cas internationaux. Chacune de ces études de cas est basée sur une grille d'analyse similaire afin de rendre le tout aussi homogène que possible tout en facilitant l'analyse, ce qui est exposé en introduction à ce chapitre. Enfin, en conclusion, nous tirons une analyse basée sur une comparaison qui nous change un peu des sempiternels rapprochements avec le reste du Canada et les États-Unis...

Quant au second chapitre, « Le défi de la démocratisation », il est plus théorique puisqu'il importe de connaître certains concepts afin de mieux encadrer la réflexion. La première section expose donc diverses définitions de la gratuité scolaire en fonction de celles qui existent au Québec. Nous expliquons celle du gouvernement, celle du « gel vers la gratuité » puis celle de l'ASSÉ, en élargissant la réflexion à ce que celle-ci pourrait devenir dans un avenir proche. Ensuite se trouve une analyse de la participation aux études post-secondaires afin d'élaborer la notion d'accessibilité. Nous cernons divers facteurs qui influent sur la participation aux études tout en explorant des pistes pouvant mener à une amélioration de la situation. Enfin, pour attiser le débat sur la gratuité scolaire et le recentrer vers des questionnements fondamentaux, la dernière section du chapitre introduit les grands principes du droit à l'éducation.

Pour terminer, nous tirerons les conclusions qui s'imposent. Nous analyserons comment le discours néolibéral ambiant et les choix politiques auxquels il mène affectent notre réalité quotidienne et ce, internationalement. Nous verrons également à qui il profite et pourquoi il s'applique au système d'éducation. Enfin, nous évaluerons les avenues par lesquelles nous saurons défendre le bien commun et mener à la gratuité scolaire. Nous souhaitons que le fruit de notre travail puisse animer les débats qui suivront ceux qui ont déjà été amorcés. Par la présente, nous espérons aussi ajouter quelques degrés de plus à la question brûlante du dégel des frais de scolarité, de sorte qu'ils fondent et disparaissent une bonne fois pour toute!

Chapitre 1 : Études de cas internationales

Introduction

Tous les gouvernements n'accordent pas la même importance à la question de l'éducation et, par conséquent, n'octroient pas le même support et les mêmes moyens pour financer les études post-secondaires. Il est vrai que la mode est au discours néolibéral qui favorise la notion *d'utilisateur-payeur*, l'ouverture au privé, les taux de réussite et l'arrimage de l'éducation au marché du travail. Pas surprenant que les gouvernements se déresponsabilisent face à l'éducation et cherchent à refiler la facture aux étudiantes et aux étudiants.

Nous avons souvent cette tendance à nous comparer avec nos voisins et voisines. Or, nous nous demandons rarement si les aspirations et motivations du voisinage correspondent aux nôtres et si nos besoins sont les mêmes. C'est cette logique qui est appliquée lorsque nous comparons les frais de scolarité des universités québécoises avec celles du reste du Canada et des États-Unis. Bien sûr, il n'est pas question de nier ici les points communs du Québec avec le reste du Canada. Pensons seulement aux coupures des transferts fédéraux en éducation qui ont affecté chaque province. Il est certainement pertinent d'étudier la réaction ontarienne au sous-financement en éducation et les pistes de solution que cette province a amenée compte tenu des liens que nous avons avec ce voisin. Si toutefois la réponse est insatisfaisante, n'ayons pas peur de regarder plus loin.

Alors que les frais de scolarité ont augmenté de façon drastique dans certains pays au cours de la dernière décennie, d'autres ont plutôt choisi d'aller à contre-courant et de maintenir, voire d'instaurer, la gratuité scolaire. Ces pays ne sont d'ailleurs pas que quelques exceptions puisque nous en avons déjà répertorié une bonne vingtaine⁵. Chacun offre un modèle de gratuité des études post-secondaires qu'il est intéressant d'étudier de plus près afin de s'en inspirer.

Nous avons donc choisi d'étudier certains de ces pays en détail afin de prouver la validité de l'option de la gratuité scolaire, mais aussi de porter un regard critique sur chacun des modèles pour faire ressortir les aspects positifs et négatifs. Notre choix s'est donc arrêté sur trois pays : l'Allemagne, le Mexique et la Suède. Les raisons qui l'ont motivé sont plutôt aléatoires puisque nous nous sommes principalement basé-e-s sur l'intérêt que les auteurs portaient envers ces pays, la connaissance de la langue, le temps que chacune pouvait donner à la recherche et, bien sûr, une connaissance de base sur la situation de chaque pays et des particularités du modèle de gratuité scolaire. Bref, d'autres exemples tout aussi pertinents auraient pu être présentés, mais en bout de ligne ces choix présentent un éventail intéressant de modèles.

5 Pour plus d'informations, voir la série d'articles sur la gratuité scolaire dans la *Revue Ultimatum 2006-2007*, p. 6 à 11, disponible sur le site web de l'ASSÉ au www.asse-solidarite.qc.ca

Chaque étude de cas a été faite de façon indépendante. Toutes ont cependant été réalisées à partir de la même grille d'analyse afin d'assurer une certaine cohésion. Ainsi, chaque étude comprend une description générale du pays étudié, principalement en termes économiques afin de savoir avec quels moyens chaque État pouvait financer la gratuité scolaire. Nous avons ensuite ajouté une section axée sur l'éducation. Nous voulions d'abord comprendre le fonctionnement de chaque système scolaire afin de connaître le cheminement qui mène aux études post-secondaires. Nous nous sommes ensuite penché-e-s sur la question de la gratuité et du financement de l'éducation pour savoir ce que chaque pays entend par gratuité scolaire, s'il y avait présence de frais autres, si la gratuité se fait au dépend de la qualité et, enfin, d'où vient l'argent. Nous avons aussi abordé la question des structures administratives des institutions pour savoir qui aurait le pouvoir d'instaurer des frais de scolarité. Une autre section vient ensuite traiter du mouvement étudiant dans chaque pays, des luttes qui y sont entreprises et de son rapport avec la gratuité scolaire. Enfin, chaque étude de cas se termine par une courte analyse des enjeux, des points forts et faibles de chaque pays et des leçons à retenir.

Ceci nous permet donc de vous présenter trois modèles. L'Allemagne est le triste modèle de la gratuité au dépend de la qualité et l'exemple d'un pays qui choisit d'instaurer des frais de scolarité sur fond de luttes étudiantes. Le Mexique présente un modèle particulier de gratuité dans une seule grande université publique contre une multitude d'institutions privées. Enfin, la Suède représente le modèle scandinave d'économie sociale qui est sans doute le plus connu. Aucun modèle n'est idéal ou parfait, c'est à nous d'en tirer des enseignements pour créer notre propre projet de gratuité scolaire.

Gratuité scolaire : Le cas de l'Allemagne⁶

Introduction

Par les temps qui courent, l'Allemagne n'est certes pas le meilleur exemple de gratuité scolaire. En effet, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe (*Bundesverfassungsgericht*) a invalidé en 2005 une loi fédérale interdisant l'instauration des frais de scolarité dans les institutions post-secondaires. Depuis, la population étudiante se bat pour conserver la gratuité scolaire, ce qui est loin d'être acquis.

Il faut comprendre qu'en Allemagne, l'éducation est un domaine de compétence régionale⁷ et non fédérale, ce qui explique la décision de la Cour. Il sera désormais impossible de parler de la gratuité scolaire pour l'Allemagne puisque chaque *Land* peut désormais imposer des frais de scolarité comme bon lui semble et sans limites. C'est aussi ce qui explique les difficultés du mouvement étudiant à combattre l'instauration des frais de scolarité : les réformes sont régionales, disparates et ne touchent pas tout le monde.

Cette décision vient mettre fin à trente années de gratuité scolaire. Nous verrons donc les conditions qui ont permis à l'Allemagne d'offrir la gratuité jusqu'à tout récemment et les motivations qui ont poussé certains *Länder* à changer de parcours. Nous tenterons d'en dégager les conclusions qui s'imposent, mais surtout, de déconstruire le discours dominant afin de suggérer d'autres pistes possibles que l'instauration de frais de scolarité. Pour ce faire, nous étudierons en profondeur le système d'éducation allemand, dans la mesure où la généralisation est permise, compte tenu des disparités régionales. Nous porterons un regard attentif sur le financement des institutions post-secondaires. L'instauration des frais de scolarité n'étant prévue que pour l'année 2006-2007 au plus tôt, il n'existe pas de données statistiques, d'exemple de budget ou d'étude d'impacts. Nous devons donc étudier l'Allemagne avant l'onde de choc, l'Allemagne de la gratuité scolaire.

1. Portrait général

Nous ne nous attarderons pas à faire une description culturelle ou géographique de l'Allemagne puisque c'est l'aspect économique qui nous intéresse particulièrement. Nous cherchons plutôt à faire le lien entre les facteurs économiques et la gratuité scolaire afin d'en dégager le « modèle allemand ». Nous pourrions donc éventuellement le comparer à la situation du Québec et nous en inspirer au besoin.

6 Voir le lexique des termes allemands en annexe.

7 Le domaine de l'éducation revient aux 16 *Länder*. Le gouvernement fédéral avait instauré une loi en août 2002 afin de protéger la gratuité scolaire. La Cour constitutionnelle a donc jugé que le fédéral outrepassait ses compétences.

Les dernières statistiques nous apprennent que la population allemande se chiffre à environ 82 400 000 personnes⁸. Selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), 65,48 % de cette population occupe un emploi. Le taux de chômage en 2004 était de 9,5 %, soit 8,7 % pour les hommes et 10,5 % pour les femmes. Enfin, la pyramide des âges nous montre une population vieillissante. Avec un faible taux de natalité de 1,34 et un taux de croissance négatif de -0,01 % en 2004, l'Allemagne vit la même situation que la plupart des pays occidentaux au sein desquels la génération dite des « baby boomers » est majoritaire.

Quant à la question de l'éducation, notons que 23,98 % de la population âgée entre 25 et 64 ans détient un diplôme d'études post-secondaires, ce qui est tout près de la moyenne des pays membres de l'OCDE (24,1 %)⁹. Toutefois, si nous décortiquons les statistiques par tranches d'âge, nous devons conclure que l'Allemagne a stagné en matière d'accès à l'éducation post-secondaire. En effet, les personnes âgées entre 55 et 64 ans détiennent un diplôme dans 21,57 % des cas alors que la moyenne de l'OCDE est de 17,3 %¹⁰. D'un autre côté, la tranche d'âge 25-34 ans détient un diplôme dans 21,8 % des cas contre une moyenne de 29,5 %¹¹. Il est vrai que la majorité des autres pays ont grandement amélioré leur taux de diplomation entre les générations et que l'Allemagne fait ici piètre figure. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : diminution marquée du financement en éducation à partir de 1973, système d'éducation élitiste, coûts sociaux de la réunification des deux Allemagne, taux d'abandon scolaire élevé, etc.

Enfin, notons que selon l'Index Mundi, l'Allemagne se situe au 24^e rang mondial en fonction de son Produit intérieur brut par habitant (PIB)¹². L'OCDE nous donne plus de précisions : le PIB de l'Allemagne se chiffre à 2 359,9 milliards de dollars américains tandis que le PIB par habitant était de 28 605 \$ US en 2005. En 2001, l'Allemagne ne consacrait que 5,3 % de son PIB à l'éducation, ce qui est inférieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE¹³, plaçant l'Allemagne en 13^e position sur 22 pays, loin derrière la Suède, le Canada et même les États-Unis. Seulement 0,89 % du PIB est réservé aux études supérieures soit 3,96 % des dépenses publiques¹⁴.

Il faut dire que les secteurs favorisés par le budget fédéral de 2006 sont, dans l'ordre, l'assistance sociale (45,8 %), le paiement de la dette (15,3 %), la défense (9,1 %), le transport (9,1 %), le salaire et

8 82 491 000 en 2004 selon l'OCDE. Toutes les statistiques de l'OCDE de cette partie du mémoire proviennent, sauf mention contraire, de la source suivante : OCDE, « Profil statistique par pays 2006 : Allemagne », dans OCDE. [En ligne], <http://stats.oecd.org/WBOS/ViewHTML.aspx?QueryName=182&QueryType=View&Lang=fr>

9 L'Allemagne se classe ici en 18^e place sur 30 pays.

10 L'Allemagne se classe ici en 10^e place sur 30 pays.

11 L'Allemagne se classe ici en 20^e place sur 30 pays.

12 Index Mundi, *Comparaison par pays : Produit intérieur brut (PIB) par habitant*, [En ligne], <http://www.indexmundi.com/g/r.aspx?c=av&v=67&l=fr>

13 OCDE, « Éducation – Dépenses d'éducation », dans *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005*, [En ligne], <http://www.oecd.org/dataoecd/58/56/34749520.pdf#search=%22PIB%20Allemagne%20%C3%A9ducation%22>

14 Eurydice : Le réseau d'information sur l'éducation en Europe, Statistiques 2002, [En ligne], <http://www.eurydice.org/index.shtml>

les pensions des employé-e-s de l'État (3,2 %) et les sciences (3,1 %). Il faut toutefois noter qu'il est normal de ne pas retrouver l'éducation parmi les priorités du fédéral puisqu'il s'agit d'une compétence régionale. C'est aussi la raison pour laquelle il a été difficile de trouver les données susmentionnées sur l'éducation¹⁵. Les revenus de l'État fédéral sont évidemment prélevés sous forme de taxes. Pour les particuliers, un système d'impôt progressif dont le taux maximal est de 42 % a été instauré. Le système de taxation des entreprises apparaît somme toute élevé, mais les façons de contourner le système sont si nombreuses que, depuis sa réforme en l'an 2000, le revenu des taxes sur les grandes entreprises a chuté. À titre d'exemple, le revenu provenant des taxes corporatives diminue de 3,3 milliards en deux ans (sur un total de 23,6 milliards en 2000)¹⁶. Ce sont les petites entreprises qui paient la note, puisqu'elles n'ont pas les moyens des grandes corporations pour contourner les lois.

Enfin, rappelons quelques faits essentiels en lien avec l'éducation et l'économie. En 1970, l'OCDE tient une conférence sur l'éducation lors de laquelle elle encourage les pays membres à réorienter l'éducation sur le marché du travail « dans un but d'économie et de rentabilisation »¹⁷, tout en invitant les « agents économiques » (lire le patronat) à s'investir dans la gestion et le contrôle des institutions d'enseignement post-secondaires. Cette nouvelle école de pensée, associée aux crises économiques successives des années 1970 aux années 1990, exige que la plupart des gouvernements commencent à réduire les budgets accordés à l'éducation dans les années 1980. En Allemagne, aucuns frais ne sont exigés dans les universités de 1970 à 1997. À cette date, plutôt que de constater le sous-financement des institutions d'enseignement et d'y remédier en injectant de l'argent neuf, les gouvernements régionaux commencent à instaurer différents frais pour ceux et celles qui étudient « trop longtemps » ou qui changent de programme. En 2001, les différents ministres des Finances décident de diminuer les budgets en éducation, anticipant une baisse du nombre d'étudiantes et étudiants pour 2005. Surprise! C'est l'année où on annonce l'instauration de frais de scolarité.

Pour comprendre les chiffres, il faut parfois gratter un peu pour faire ressortir les idées et les événements qui les supportent. Ainsi, l'Allemagne réunifiée à partir des années 1990 a dû remanier le système d'éducation de la République démocratique d'Allemagne (RDA) et intégrer sa population étudiante. Pendant quelques années, le système de prêts et bourses a croulé sous les demandes pour répondre aux besoins de la population de l'ancienne Allemagne de l'Est, en tant qu'unité économique, moins favorisées. Cette intégration a coûté cher et tient peut-être un rôle dans le passage d'un modèle universel de gratuité vers un modèle *d'utilisateur-payeur* à la sauce néolibérale. Un second élément qui nous permet de comprendre les chiffres est le discours porté par les grandes organisations de commerce mondial et autres réunions des grandes puissances : OCDE, OMC, Banque mondiale, etc. Ce discours est présent en Europe sous la forme très précise de la Stratégie de Lisbonne¹⁸ qui parle d'éducation en

15 Un tableau plus détaillé est disponible en annexe.

16 Answer.com, « Taxation in Germany », 2006, [En ligne], <http://www.answers.com/topic/taxation-in-germany>

17 BÉLANGER, Pierre, *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, Montréal, Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec, 1984, p. 57.

18 La Stratégie de Lisbonne (mars 2000, Portugal) est un plan d'action de la Communauté européenne jusqu'en 2010 pour

ces termes : « compétitivité, efficacité, développement des partenariats, financement public-privé, marché de l'éducation, capital humain, économie de la connaissance, esprit d'entreprise, individualisation de la responsabilité de la formation, etc. »¹⁹ Il y a donc une tangente claire qui se dessine en Allemagne à délaissier la vision sociale de l'éducation et à introduire une vision économique individualiste.

2. Éducation

2.1 Structure du système

Le système d'éducation allemand est très complexe. L'administration par les *Länder* a comme conséquence une certaine disparité dans le système et il existe différents types d'écoles selon les régions²⁰.

La première étape est celle avant l'école obligatoire appelée *Vorstufe*. C'est la période des garderies et jardins d'enfants, qui sont financés par divers organismes tels que l'Église, la municipalité, un organisme de bienfaisance, mais pas par l'État (sauf en Rhénanie-Palatinat, *Land* social-démocrate, garant de la gratuité scolaire). Le coût des garderies est calculé en fonction du revenu des parents. Il existe aussi une sorte de maternelle (*Vorschule*) mais elle n'est pas reconnue par l'État et est peu répandue.

Le programme scolaire commence véritablement avec l'école primaire nommée *Primarstufe*. Cette étape comporte jusqu'à 3 types d'établissements soit les *Grundschule* et *Volksschule* pour les enfants de 6 à 10 ans et, dans certains *Länder*, l'*Orientierungsstufe* pour les enfants de 10-11 ans. Cette dernière institution permet une première orientation de l'élève.

L'école élémentaire mène à un choix de trois options qui forment l'école secondaire I (*Sekundarstufe I*). Le premier choix possible est la *Hauptschule* qui offre une formation professionnelle jusqu'à l'âge de 16 ans. Le *Realschule* était une sorte d'organe intermédiaire entre l'école de métier et le pré-universitaire et offrait une formation à caractère plus scientifique. Il offre désormais une formation commerciale et technique jusqu'à 17 ans. Le *Gymnasium* est la voie classique vers l'université et offre un programme plus axé sur les langues et les sciences humaines (*Humanities*). L'élève y entre à 11 ans et en ressort avec l'*Abitur*, un équivalent du baccalauréat français. Les *Gesamtschule* sont des écoles

une relance économique, sociale et environnementale qui mise beaucoup sur l'éducation dans le but de faire de l'Europe un espace compétitif mondial de l'économie du savoir. Son principal allié est sans doute le Processus de Bologne (1999), aujourd'hui signé par une quarantaine de pays, qui vise à instaurer une plus grande mobilité étudiante, une meilleure compétitivité des universités européennes entre elles et dans le monde et à améliorer l'employabilité des étudiants et étudiantes selon une logique de rentabilité de l'investissement social et individuel en éducation.

19 Attac France, Commission Éducation, *Éducation : de la « Stratégie de Lisbonne » au Traité constitutionnel*, 13 mai 2005, p. 1, [En ligne], www.france.attac.org/a4929

20 Voir le graphique du système d'éducation allemand en annexe.

qui offrent les trois cheminements précédents. Ces dernières options font à la fois office de secondaire I et II. Plusieurs autres écoles de niveau secondaire II (*Sekundarstufe II*) viennent s'ajouter pour compléter les études professionnelles²¹. Bref, le choix est vaste.

Pour ce qui est des études post-secondaires (*Tertiäre Ausbildung*), plusieurs voies sont possibles. Les étudiants et étudiantes peuvent choisir le parcours universitaire avec un éventail de 122 institutions, le parcours artistique avec 50 Collèges d'arts et de musique, ou celui des *Fachhochschule* qui compte 187 écoles. Cette dernière catégorie est considérée comme des universités techniques qui offrent des formations dans des domaines divers tels que les sciences, les techniques, les arts, le *management* et l'administration publique. Ces écoles ne peuvent décerner les mêmes diplômes que les universités et ne peuvent donc pas porter officiellement ce nom. On les appelle tout de même parfois « Universités de sciences appliquées », équivalent de la Polytechnique à Montréal. Au total, 359 institutions post-secondaires étaient disponibles à la population étudiante en 2002-2003.

Comme nous pouvons le constater, les jeunes Allemandes et Allemands sont placé-e-s devant un large éventail de choix. Notons que, comme l'explique R. Grégoire, la formation générale est encouragée en Allemagne :

« Sans jamais oublier l'objectif d'une formation professionnelle, prioritaire d'une certaine façon, tous ceux qui le peuvent et le souhaitent sont encouragés à acquérir la formation générale la plus large et la plus approfondie possible. Par ailleurs, dans les cas où on juge qu'une telle formation peut être relativement limitée, elle n'est jamais facultative. »²²

Et si la formation professionnelle est fortement valorisée, c'est entre autres en raison du système « dual » propre à l'Allemagne. Celui-ci favorise à la fois l'apprentissage d'un métier à l'école, incluant la formation générale, et la formation en milieu de travail. Ce partenariat entre l'école et l'entreprise ne se veut pas ici une gestion nouvelle adaptée du marché de l'emploi. Il s'agit plutôt d'une évolution du système allemand issue du milieu artisan. Pour parler de chiffres, les données de 2002 nous montrent que 5 328 069 élèves entrent au secondaire I tandis que seulement 733 263 entrent au secondaire II qui mène aux études supérieures. Enfin, 2 698 376 choisissent parmi les différentes écoles professionnelles et 1 622 441 le système « dual ». Au niveau post-secondaire, la population étudiante se divise entre les universités (1 391 363), les Collèges d'arts (31 325) et les *Fachhochschule* (516 545)²³.

Il conviendrait aussi d'étudier la part du privé dans le système d'éducation allemand, mais nous n'avons trouvé que très peu d'informations à ce sujet. Au niveau du secondaire, 7,7 % des élèves sont dirigé-e-s vers des écoles privées. Les chiffres sont beaucoup plus élevés pour les écoles professionnelles, mais ils varient en fonction du type d'institution. Enfin, nous savons qu'il existe 91

21 *Berufsbildende Schulen, Berufskolleg, Fachschule, Berufsgrundschule, Fachoberschule, Berufsschule, Berufsoberschule, Berufsfachschule* (par exemple *Handelsschule*, école de commerce).

22 Réginald Grégoire Inc., *L'enseignement collégial, ou son équivalent, dans quelques provinces et pays. Étude exploratoire*, Conseil des collèges, avril 1992, p. 140.

23 Données disponibles dans les sections « Statistiques » de Eurydice, *op. cit.*

écoles post-secondaires privées. Ce sont généralement des institutions assez petites, mais les statistiques concernant le nombre de personnes qui les fréquentent nous apprennent peu d'information concluantes. Somme toute, il semble que la part du privé en éducation en Allemagne est plutôt limitée.

2.2 Gratuité scolaire

Il convient maintenant de définir clairement ce qu'est la gratuité scolaire en Allemagne, c'est-à-dire de spécifier ce qui est gratuit et ce qui ne l'est pas. Nous l'avons déjà mentionné : jusqu'en 1997, les universités allemandes n'imposaient aucuns frais aux étudiants et étudiantes. Seuls existaient les frais associatifs et sociaux. Les choses ont changé depuis. Les premières mesures de tarification ont été imposées à des fins « punitives ». Il s'agit de différents frais qui touchent ceux et celles qui prennent « trop de temps » pour compléter leurs études ou qui changent de programmes. Certaines universités instaurent aussi des frais d'admission ou d'administration. En 2002, le gouvernement fédéral amende la loi fédérale sur l'éducation supérieure (*Hochschulrahmengesetz*) afin d'interdire l'instauration de frais de scolarité. Malheureusement, la Cour constitutionnelle décide, en 2005, que cet amendement contrevient au principe d'indépendance culturelle des *Länder* et à leurs prérogatives en matière d'éducation. À partir de cette date, certains *Länder* annoncent l'instauration de frais de scolarité.

Toutes les régions allemandes n'ont pas choisi d'instaurer des frais de scolarité. La Rhénanie-Palatinat fait figure de défenderesse de l'éducation. Non seulement elle a choisi de maintenir la gratuité des études post-secondaires, mais aussi d'instaurer la gratuité des garderies²⁴. Il faut dire que les sociaux-démocrates (SPD) sont au pouvoir dans ce *Land*. Ce sont les *Länder* conservateurs (CDU-CSU) qui ont parti le bal de l'imposition de frais en contestant la loi fédérale et en annonçant les premières hausses. Enfin, la palme de l'augmentation revient probablement au *Land* de Hesse, qui veut instaurer des frais de 500 € par session²⁵ en plus de demander 3 000 € par année aux étudiantes internationales et étudiants internationaux et aux plus âgé-e-s. Enfin, le ministre de la Science et des Arts (ministère chargé de l'Éducation) Udo Corts est particulièrement sourd à la résistance étudiante qui se fait fortement entendre et qui demande la gratuité pour tous et toutes, incluant les étudiants internationaux et étudiantes internationales²⁶.

Il faut ici se demander quel sera l'impact de l'instauration des frais de scolarité sur l'accessibilité à l'éducation post-secondaire en Allemagne. Nous croyons que les divers ministres de l'Éducation et des Finances qui ont pris ces décisions ont fait un pari douteux. Dans un pays au système d'éducation élitiste, l'instauration de frais de scolarité ne devrait statistiquement pas changer grand-chose à l'accessibilité : les moins nanti-e-s continueront de faire le choix des études professionnelles en bas âge, la classe moyenne devra réviser les projets d'études de leurs enfants ou s'endetter davantage et se précariser. Les universités continueront à attirer les mieux nanti-e-s et pallieront à la baisse de

24 Même si les frais de garderie sont calculés en fonction du revenu familial, ceux-ci sont apparemment très élevés pour les parents.

25 Notons qu'une année universitaire comprend 2 sessions : de octobre à avril et de juin à septembre.

26 Une liste plus exhaustive (et plus complexe) des frais de scolarité est disponible en annexe.

« clientèle » en courtisant les étudiants et étudiantes de la scène européenne ou en faisant miroiter l'intérêt des études à l'étranger pour ceux et celles qui en ont les moyens.

Notons à cet effet que, selon l'étude de l'*Educational Policy Institute* (EPI), l'Allemagne se classe au 11^e rang sur 13 pays étudiés quant à l'accessibilité aux études post-secondaires²⁷. Toutefois, les critères d'évaluation de cette étude et les conclusions que les auteur-e-s en tirent sont parfois douteux. Il est vrai que l'Allemagne a un faible taux de participation aux études post-secondaires (seulement 17,5 % des 21-24 ans selon cette étude²⁸). Ceci s'explique par le choix en très jeune âge (10 à 12 ans) de l'orientation scolaire future et par l'abondance de choix de formations en dehors des études supérieures. Le deuxième étalon de mesure de cette étude est le taux de diplomation. Or, l'Allemagne connaît un taux d'abandon élevé. Est-ce par manque de ressources financières? De motivation? De débouchés? Seule la première réponse serait réellement un indicateur d'inaccessibilité. Or, les auteur-e-s ne mentionnent pas ce facteur dans leur étude. Leur troisième facteur d'étude est celui de l'égalité d'accès, mais au lieu de parler d'équité économique, l'ouvrage étudie la participation selon la scolarité des parents. Le résultat ne nous donne que le pourcentage d'étudiants et d'étudiantes dont les parents ont un diplôme d'études post-secondaires (et non un diplôme d'études secondaires...). De cette façon, la question économique est grossièrement occultée au profit de l'argument déjà connu de la reproduction sociale des classes aisées. Enfin, le dernier facteur d'étude est celui de l'équité sexe-genre. L'Allemagne y fait figure de leader avec un faible écart entre la participation des hommes et des femmes, tout en étant le seul pays où cet écart favorise les hommes!

Notre analyse de la situation est que le système allemand est effectivement élitiste. Non pas qu'il impose des tests d'entrée ou des quotas (sauf dans certaines disciplines : arts, sports, médecine, etc.) mais bien parce que peu de gens y ont accès. Ce phénomène s'explique sans doute par le choix en très bas âge (11 ans) du cheminement scolaire (professionnel, technique ou universitaire). Il faut donc se demander si cette forme d'élitisme encourage le phénomène de la reproduction sociale (d'où l'intérêt de la diplomation des parents dont nous avons parlé plus haut), puisque les jeunes de familles défavorisées sont peut-être davantage encouragé-e-s à choisir très tôt un métier professionnel plutôt qu'une formation universitaire. Les données manquent toutefois pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. Notons cependant que l'Allemagne se classe au 8^e rang sur 16 pays en ce qui a trait au caractère abordable des études post-secondaires²⁹. Gageons que l'instauration des frais de scolarité ne va pas améliorer les choses.

27 CERVENAN, Amy et USHER, Alex, *Global Higher Education Ranking. Affordability and Accessibility in Comparative Perspective 2005*, dans Educational Policy Institute, 2005, 73 pages, [En ligne], www.educationalpolicy.org.

28 *Ibid.*, page 38.

29 À ce sujet, les auteur-e-s accumulent les grossièretés. D'une part, en concluant que, à certains égards (lesquels?), l'éducation post-secondaire en Allemagne est moins abordable qu'aux États-Unis, contredisant leur propre étude qui place systématiquement les États-Unis derrière l'Allemagne, et de loin. Enfin, pour ce qui est du coût de l'éducation, les auteur-e-s calculent 2 083 \$ US par année alors que leur référence bibliographique calcule plutôt, au plus cher, 708 \$ US, sans qu'il et elle ressentent le besoin d'expliquer cet écart. Est-ce que l'écart de quelques années justifie cette différence? Est-ce la moyenne de tous les niveaux d'étude versus celle des études de 1^{er} cycle? Auquel cas, pourquoi les études supérieures coûtent-elles tellement plus cher? Nous n'avons aucune réponse et le doute persiste.

Le caractère abordable des études est fortement influencé par les prêts et bourses. Or, l'Allemagne accuse un certain retard à ce sujet. Non seulement l'aide financière est en moyenne peu élevée, mais elle n'a pas suivi l'inflation depuis plusieurs années. Il existe donc un système fédéral d'aide financière pour ceux et celles qui n'ont aucun autre moyen (entendre ici « ressources parentales ») de payer leurs études. Il s'agit du *Bundesausbildungsförderungsgesetz*, communément appelé BAFöG. L'aide financière est calculée en fonction du revenu de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents, de son époux ou épouse. En 2001, l'aide s'est vue augmentée à 585 € par mois, la moitié en bourse, l'autre en prêt sans intérêt du gouvernement. Le remboursement, qui ne peut dépasser 10 000 € depuis 2001, dépendra du revenu et de certaines considérations sociales. Selon les années, 15 % à 23 % des étudiants et étudiantes reçoivent une aide financière du BAFöG, soit environ 190 000 à 300 000 personnes. L'aide financière à tous les niveaux d'étude ne correspondait qu'à 0,71 % du budget total alloué à l'éducation en 2002³⁰. Enfin, il existe aussi des formes d'assistances diverses au niveau régional et local, ainsi que des bourses d'études spécifiques pour les cycles supérieurs.

2.3 Financement des institutions post-secondaires

Nous l'avons déjà mentionné, le système d'éducation allemand est financé par trois paliers de gouvernements soit fédéral (4,2 %), régional (75,3 %) et local (20,5 %). Une proportion négligeable viendrait des poches des étudiantes et étudiants. Enfin, nos sources ne parlent aucunement des notions de dons ou de financement par l'entreprise privée. Bien sûr, ces données s'appliquent à tous les niveaux d'enseignement et non aux institutions post-secondaires spécifiquement. Notons toutefois que l'adhésion de l'Allemagne à la « Stratégie de Lisbonne » ouvre la porte à une diversification du financement des institutions universitaires, ce qui se traduit par une ouverture au financement privé. Le premier secteur touché est celui de la recherche, qui lui a déjà ouvert ses portes.

Nous n'avons malheureusement pas pu mettre la main sur les détails des dépenses des universités, à savoir quelles parts du budget sont allouées aux salaires des professeur-e-s et des employé-e-s, aux bibliothèques, aux services, etc. Nous savons toutefois que la proportion des professeur-e-s face à tout autre type de poste d'enseignement est très faible dans les universités³¹. Nous savons aussi que le système d'éducation post-secondaire allemand est dans un piteux état. Parmi les problèmes auxquels font face les étudiants et étudiantes, nous retrouvons un taux d'abandon élevé (30 %), une augmentation de 70 % de la population étudiante en 20 ans contre une augmentation de 7 % du personnel, des cours bondés, des professeur-e-s peu accessibles parce trop peu nombreux et nombreuses, des équipements déficients, etc.³²

Rappelons que le gouvernement allemand a participé activement à la diminution du financement de l'éducation et que c'est pour cette raison qu'il peut aujourd'hui faire le constat que le système a de

30 Eurydice, *op. cit.*, Section 2.8 « Methods of financing education ».

31 Voir tableau en annexe.

32 HAHN, H-J., *Education and Society in Germany*, New York, Berg (Oxford International Publisher), 1998, ch. 8.

grosses lacunes qui justifient l'instauration de frais de scolarité. Soulignons encore une fois que l'Allemagne, qui a un des plus grands réseaux d'éducation post-secondaire d'Europe, est en dessous de la moyenne de l'OCDE quant au financement de l'éducation³³. La solution au problème actuel de la qualité de l'éducation pourrait donc être un réinvestissement « normal » de la part du gouvernement plutôt que l'instauration de frais de scolarité.

2.4 Structures administratives des institutions post-secondaires

Glissons un mot sur la notion de démocratie au sein des institutions post-secondaires. L'histoire allemande en matière d'éducation est celle d'une lutte perpétuelle entre un système ouvert et un autre traditionnel, fermé au changement. La victoire est habituellement allée du côté du courant conservateur. Du coup, on a longtemps parlé du « tout puissant recteur » régnant en maître sur son université. Les choses ont très peu changé, car la place des étudiants et étudiantes est plutôt petite. En effet, ils et elles ne font partie que d'une instance constituée aussi de professeur-e-s, d'employé-e-s académiques et du personnel non académique qui élisent ensemble le conseil d'administration. Ce sont les professeur-e-s qui ont la belle part du pouvoir décisionnel dans les universités. Enfin, la majorité des *Länder* ont instauré une réforme permettant de créer des Conseils de l'éducation (*Hochschulrat*) ou des Conseils d'administration (*Kuratorium*) nommés par le ministère de l'Éducation. Ces conseils incluront des agents économiques et des personnalités scientifiques venues d'autres universités. De plus, ils auront droit de veto sur des sujets tels que les budgets et les plans de développement des institutions post-secondaires. Bref, il n'y a pas de place pour une démocratisation des institutions et pour une prise en charge des écoles par ceux et celles qui les fréquentent : les étudiantes, les étudiants et le personnel.

3. Mouvement étudiant

Depuis 2005, la communauté étudiante est en lutte contre l'instauration des frais de scolarité, mais cette lutte paraît difficile à coordonner. Il faut dire que toutes les régions ne sont pas frappées par les réformes. Quelques manifestations nationales – tenues la même journée mais chacune dans sa ville universitaire – ont été organisées et il semble qu'elles n'aient pas soulevé les foules, sans toutefois être des échecs³⁴. Le pôle central d'organisation semble être l'ABS ou *Aktionsbündnis gegen Studiengebühren* qui regroupe quelque 200 associations étudiantes.

Le mouvement paraît être plus solidement organisé au niveau régional et local, comme en font foi les multiples manifestations, occupations et blocages qui ont eu lieu depuis 2005, en plus des nombreux

33 Si l'on compare avec l'ensemble du Canada, l'Allemagne consacre 5,3 % de son PIB à l'éducation contre 6,1 % pour le Canada. Or nous savons que l'éducation coûte plus cher au Canada...

34 Peut-être est-ce parce que nous attendons trop des peuplés pays d'Europe que nous avons été déçu-e-s par l'ampleur des manifestations. Peut-être aussi est-ce à cause des comparaisons avec le mouvement de grève français encore récent. Peut-être aussi que nos sources étaient biaisées (par exemple, *Le Figaro*, journal de droite, souligne que les manifestations ont mobilisé peu de gens...).

sites Internet qui ont été créés afin de diffuser l'information et de créer des liens plus étendus. À cet effet, les régions qui partagent une frontière avec la France travaillent à tisser des liens avec les acteurs et actrices de la grève de 2006.

Au sein des institutions d'enseignement supérieur existent généralement des *Studierendenschaft* (traduction libre : corps étudiant) qui font figure d'associations étudiantes. Celles-ci se réunissent en Parlement étudiant au sein de chaque institution, pour élire un conseil exécutif nommé *Allgemeiner StudierendenAusschuss* ou AStA. Et c'est sans surprise que l'on apprend que les trois *Länder* qui ont modifié le statut juridique des *Studierendenschaft* sont parmi les plus conservateurs : Bade-Wurtemberg (aboli), Hesse (pouvoirs diminués) et Bavière (aboli).

Enfin, l'organisation au niveau national n'est pas réglementée par le gouvernement et existe donc sur une base volontaire. La *Freier Zusammenschluss von StudentInnenschaften* (fzs)³⁵ regroupe environ 90 établissements d'enseignement supérieur à travers le pays et est très active dans la lutte contre l'instauration des frais de scolarité (elle fait partie de la coalition ABS). Ses revendications de base vont vers la démocratisation des institutions d'enseignement et du système en général, une aide financière aux étudiants et étudiantes indépendamment des revenus des parents, la suppression de toute forme de discrimination en éducation et dans la société en général, une argumentation critique face à la science et la société, la solidarité étudiante au niveau national et international, pour la gratuité scolaire. Leurs campagnes sont axées sur différentes thématiques sociales, du financement de l'éducation aux luttes antiracistes, des réformes de programmes d'études aux luttes féministes.

Bref, le mouvement étudiant allemand est somme toute bien actif, mais il fait face à une attaque sévère, bien organisée et soutenue par un discours dominant issu des grandes organisations économiques mondiales et appuyées par l'Union européenne. De plus, la régionalisation des réformes participe à la division des forces. La victoire est donc loin d'être assurée.

4. Analyses et réflexions

Dans la section « débats actuels » sur l'éducation post-secondaire en Allemagne de la base de donnée Eurydice, on peut lire que les buts du mouvement de réforme en éducation sont la création d'un espace de compétition et de différenciation entre les institutions du pays tout en assurant la compétitivité des écoles allemandes dans le monde par la déréglementation et l'accent sur la performance. La gratuité scolaire est donc vue comme un frein puisqu'elle assure, dans une certaine mesure, l'universalité de l'accès à l'éducation post-secondaire, qui n'est gage de succès qu'en terme de qualité et de connaissance et non de quantité et de productivité.

Que devons-nous retenir de la gratuité scolaire en Allemagne? D'abord que gratuité n'est pas automatiquement synonyme d'accessibilité. Un bon système d'aide financière aux études est aussi

35 Pour plus d'informations, consultez leur site Internet : <http://www.fzs.de/>

nécessaire. Gratuité n'est pas non plus synonyme de qualité. Quand une tendance politique, économique et idéologique domine et qu'un gouvernement cherche à étrangler le système d'éducation pour mieux le réformer, la gratuité ne fait pas de miracles. Mais le système allemand nous montre que la gratuité scolaire, pour assurer l'éducation de 80 millions de personnes, est possible.

Bien sûr, une comparaison à plus petite échelle pourrait être entreprise afin de comparer le Québec sur des bases plus semblables. Une comparaison pourrait être faite avec le *Land* de Basse-Saxe qui compte environ 8 millions d'habitants et habitantes. Enfin, rappelons-nous que la lutte est globale et que les attaques se font partout. Construisons donc un mouvement de solidarité étudiante et scandons ensemble : *Freie Bildung für Alle!* (Éducation gratuite pour tous et toutes!)

Gratuité scolaire : Le cas du Mexique

1. Portrait général

À partir des années 1960, le Mexique enregistre un boom des naissances très important. En l'espace de 30 ans, la population a plus que doublé, passant de 35 millions en 1960 à 81 millions en 1990³⁶. En 2005, on dénombre une population totale de 103 088 021³⁷ Mexicains et Mexicaines. Suite à cette augmentation accrue des naissances, plusieurs établissements scolaires ont été bâtis à la hâte afin de répondre aux besoins de la population. L'analyse de ce phénomène démographique des années '60 sert aujourd'hui un discours réactionnaire dans la sphère de l'éducation. On dit que le choix de rendre l'éducation accessible à toutes ces nouvelles personnes a été fait au détriment de la qualité de l'éducation qui en subit aujourd'hui le contrecoup. Là où ce discours devient réactionnaire, c'est lorsque les réflexions avancées pour améliorer la qualité de l'éducation apportent des pistes de solutions telles que l'instauration ou l'augmentation des frais de scolarité, ainsi qu'une sélection plus rigoureuse lors des demandes d'admission. Nous verrons plus tard que c'est essentiellement cette analyse des besoins du système d'éducation qui, en 1999, soulève l'indignation des étudiantes et étudiants de la *Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM), l'université publique et gratuite nationale du Mexique.

D'un point de vue économique, le PIB par habitant du Mexique se situe à 10 059 \$ US en 2004, comparativement à 31 395 \$ au Canada. En 2002, les dépenses publiques en éducation pour tous les niveaux d'enseignement en pourcentage du PIB sont de 5,3 % et 1 % dans le secteur d'éducation tertiaire (études post-secondaires), comparativement à une moyenne respective de 5,4 % et 1,3 % chez les pays membres de l'OCDE³⁸. En ce qui a trait aux dépenses publiques, sur le total des frais publics en 2002, la proportion destinée à l'éducation pour tous les niveaux d'enseignement est de 23,9 % et 4,7 % pour le secteur tertiaire de l'éducation, comparativement à une moyenne respective de 12,9 % et 3 % chez les pays membres de l'OCDE³⁹. Bref, tous ces chiffres montrent que le Mexique ne se distingue pas particulièrement quant à son investissement national dans la sphère de l'éducation, à l'exception de l'analyse proportionnelle des dépenses publiques totales. Il existe évidemment des différences notables quant à l'économie de ces pays. Dans le cadre de cette étude sur la gratuité scolaire au Mexique, il n'est

36 INEGI, « Population totale selon le sexe, 1950 à 2005 », dans *Sistemas Nacionales Estadístico y de Información Geográfica* (SNEIG), Mexico, [En ligne], <http://www.inegi.gob.mx/est/contenidos/espanol/rutinas/ept.asp?t=mpob01&c=3178>

37 *Id.*, *Conteo de Población y Vivienda, 2005. Resultados preliminares*, dans *Sistemas Nacionales Estadístico y de Información Geográfica* (SNEIG), Mexico, [En ligne], <http://www.inegi.gob.mx/est/contenidos/espanol/rutinas/ept.asp?t=mpob106&c=6687>

38 OCDE, « Dépenses publiques totales d'éducation », *Regards sur l'éducation 2005*, dans OCDE, 2005, [En ligne], http://www.oecd.org/document/35/0,2340,fr_2825_495609_35321507_1_1_1_1,00.html

39 *Ibid.*

pas nécessaire d'approfondir davantage le fonctionnement et la composition de l'économie mexicaine globale. Précisons seulement que l'équivalent du ministère de l'Éducation n'est pas centralisé au niveau fédéral et que nous allons étudier spécifiquement le cas de la gratuité scolaire dans la plus importante université mexicaine, située dans la ville de Mexico (District fédéral), soit l'UNAM.

2. Éducation

Le système éducatif mexicain se divise en 5 niveaux d'enseignement :

- *Educación Preescolar* (éducation préscolaire), 2 ans.
- *Educación Primaria* (éducation primaire), 6 ans.
- *Educación Secundaria* (éducation secondaire de base), 3 ans.
- *Educación Media Superior* ou *Preparatoria* (éducation secondaire supérieure ou préparatoire soit approximativement le cégep), 3 ans.
- *Educación Superior* (éducation supérieure).

Le système éducatif mexicain scolarise 25 millions d'élèves. Sur ce total, l'éducation primaire en regroupe 56,2 %, l'éducation secondaire plus de 30 % tandis que l'enseignement supérieur scolarise 4,5 % de ces effectifs⁴⁰. Toutefois, seul-e-s les étudiants et étudiantes en provenance des classes moyennes et supérieures ont généralement accès à l'enseignement supérieur. Pour cette étude, nous considérerons les études post-secondaires à partir du niveau *Educación Media Superior*. Notons qu'un nouveau système d'universités technologiques (UT) a vu le jour en 1991. Il s'agit d'une formation de 2 ans, destinée à former des techniciennes et techniciens supérieur-e-s dans des domaines où le marché du travail les requiert. Dans l'espace de 4 ans, la construction d'UT s'est accrue considérablement, passant de 24 à 42 établissements en 2000.

Il existe au Mexique un important système d'éducation à deux vitesses. En 1997, sur un total de 115 établissements que l'on peut considérer comme des universités, 41 sont publics, et 74 privés. Le système public d'enseignement supérieur regroupe à cette époque 76 % des étudiants et étudiantes⁴¹. Les diplômes d'études supérieures délivrés par un établissement doivent être préalablement approuvés par la SEP (*Secretaria de Educacion Publica*), un équivalent du MELS (Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec). Il y a donc une certaine uniformité quant à la valeur des diplômes délivrés par les institutions d'enseignement supérieur. Cependant, dû à la pression sur le système public, les diplômes des institutions privées ont tendance à être mieux reconnus sur le marché de l'emploi.

40 World Education Profiles, *Le Mexique, Aperçu du système éducatif*, dans World Education Services - Canada, International Grade Conversions, 2003, Revised May 06, 2004, page 23, [En ligne],

<http://www.wes.org/ca/wedb/mexico/fmxedov.htm>

41 Ministère des Affaires étrangères, Le Mexique, Ministère des Affaires étrangères de France, page 23, [En ligne],

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/education-universite-formation_1043/forum-curie_4931/fiches-enseignement-superieur_4958/amerique-du-sud_4999/mexique_14748.htm

Ce système à deux vitesses mexicain tend à se consolider au profit des institutions privées, de petite envergure, de qualité moyenne à médiocre mais à coût exorbitant, car le réseau d'écoles publiques ne suffit plus à la demande. L'enseignement public engorgé souffre d'un sous-financement important qui affecte grandement la qualité de l'éducation. Afin de diminuer la pression qui sévit dans les établissements d'éducation publique, le Mexique a adopté une politique qui vise à laisser plus de place à la construction d'institutions scolaires privées. Le problème évident de cette politique, c'est que beaucoup d'étudiantes et d'étudiants ne peuvent poursuivre des études post-secondaires dans le public en raison du contingentement et qu'ils et elles ne peuvent pas davantage poursuivre dans le secteur privé parce que cela s'avère trop onéreux.

3. Gratuité scolaire

Bien que l'article 3 de la Constitution mexicaine garantisse une éducation publique et gratuite, seulement les niveaux d'enseignement primaire et secondaire correspondent à ces critères. Il existe cependant un établissement d'éducation post-secondaire non négligeable qui, depuis sa création en 1910, assure la gratuité scolaire à pratiquement tous ses étudiants et toutes ses étudiantes : l'UNAM. L'UNAM est la plus importante université d'Amérique latine. C'est aussi un important réseau d'institutions scolaires éparpillées sur l'ensemble du territoire mexicain. À elle seule, cette université forme la majorité des cadres du pays, est le plus important centre de recherche du Mexique et regroupe plus de 250 000 étudiantes et étudiants. L'UNAM prend en charge deux niveaux d'éducation, la *Educacion media superior* et la *Educacion superior*. Notons cependant que seule une minorité de la population étudiante a accès à ce dernier niveau d'éducation.

Pour étudier dans cette université prestigieuse, il n'y a pas de frais de scolarité à payer ou presque... En réalité, pour étudier à l'UNAM, il en coûterait l'équivalent de deux sous canadiens (0,01 \$ CND) par session. Il s'agit là du coût qui a été fixé lors de sa création en 1910 et qui est resté inchangé depuis. Il ne semble pas y avoir d'autres frais majeurs imposés obligatoirement par l'université aux étudiants et étudiantes. Les étudiantes et étudiants doivent cependant déboursier de leurs poches les coûts reliés au matériel scolaire. Comme indiqué sur le site de la SEP, il existe différents systèmes de bourses destinés aux étudiants et étudiantes de tous les niveaux d'éducation ainsi qu'un système spécifique pour les femmes enceintes. On ne peut cependant pas parler de salariat étudiant, car le nombre de bourses est tout de même assez limité. De plus, il ne faut pas oublier que la majorité des établissements d'enseignement post-secondaire ne garantissent pas la gratuité scolaire.

Comme on l'a vu précédemment, l'UNAM est composée en majorité d'étudiantes et d'étudiants de niveau *media superior*, soit l'équivalent du cégep au Québec. Pour accéder à une place dans le système public de l'UNAM, il faut passer un examen de classement. Les étudiantes et les étudiants provenant d'une école de niveau *media superior* extérieure à celles de l'UNAM, donc majoritairement issu-e-s du secteur privé, sont soumis et soumises à des tests d'admission gérés par une entreprise privée du nom de CENEVAL.

Beaucoup de pressions sur le système éducatif mexicain remettent sans cesse en question la gratuité scolaire telle qu'appliquée à l'UNAM. Pour comprendre à quel discours les défenseur-e-s de la gratuité scolaire font face quotidiennement, voici un bref historique du développement du système d'éducation mexicain.

Comme on l'a vu, le Mexique a connu un boom démographique important dans les années 1960. Ainsi, au début des années 1970, le système éducatif mexicain a dû réagir rapidement en appliquant de nombreuses réformes dans le but d'accueillir toutes ces personnes sur les bancs d'école. En réaction à l'augmentation du nombre d'inscriptions (principalement dans les institutions publiques), le gouvernement a permis l'expansion du nombre d'institutions universitaires publiques et privées. À cette étape, le gouvernement mexicain a mis la priorité sur la maximisation du nombre de places disponibles.

Ensuite, une crise économique a secoué le Mexique en 1982, ce qui occasionné des coupures dans le financement des établissements d'enseignement supérieur. Au même moment, des plans de redressement de l'économie mexicaine mis de l'avant par le FMI et la Banque mondiale incitent à un désengagement de l'État dans les sphères publiques au profit du secteur privé. Voulant s'attaquer au problème de la qualité de l'éducation, qui a été négligée durant la décennie 1970, diverses politiques de rationalisation des programmes et des inscriptions sont appliquées. Par exemple, des programmes peu fréquentés sont éliminés et la sélection des inscriptions devient élitiste. Durant cette décennie, le gouvernement tient un discours qui encourage les établissements d'enseignement public à varier leurs sources de financement. On peut donc résumer la décennie '80 par une baisse du financement des universités publiques, une rationalisation de l'éducation et une mise en valeur des établissements d'enseignement privé.

Depuis les années '90, le Mexique est plus que jamais à l'écoute des idées avancées par les principaux acteurs de la globalisation. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on ne parle plus d'accessibilité à l'enseignement supérieur. Les mots d'ordre sont désormais qualité et excellence.

4. Mouvement étudiant

Maintenant que l'on connaît mieux les orientations du système éducatif mexicain au niveau de l'enseignement supérieur, il est plus aisé de comprendre la crise qui a secoué l'UNAM en 1999.

Cette année-là, le recteur Barnés annonce une réforme de l'UNAM dont les enjeux principaux sont les suivants : l'instauration de frais de scolarité ainsi que l'obligation pour tous et toutes de passer un test d'admission pour poursuivre des études supérieures. Notons qu'en 1997, une autre réforme importante a été appliquée dans le but de réduire le nombre de places disponibles. On voit que cette série de réformes cadre bien avec le contexte historique énoncé plus haut. Cette réforme est donc une tentative

pour aller chercher d'autres sources de financement (lire dans les poches des étudiants et étudiantes) et réduire le nombre d'inscriptions. Pour donner une idée de ce que signifie une diminution du nombre de places disponibles à l'UNAM, il est intéressant de savoir qu'à chaque année seulement 10 % des nouvelles demandes d'admission peuvent être comblées.

Face à cette réforme annoncée, la grogne étudiante se fait rapidement entendre. C'est alors qu'une grève générale illimitée est déclenchée. Les revendications de ce mouvement étudiant en colère sont claires et nous apprennent beaucoup sur les problèmes liés au fonctionnement de l'UNAM :

1. Le retrait du *Reglamento General de Pagos* (règlement relatif aux frais de scolarité) qui a pour but de mettre fin à la gratuité scolaire à l'UNAM. Ces frais équivalent à 25 jours de salaire minimum et auraient pour effet de restreindre de façon importante l'accessibilité à l'éducation, notamment pour les personnes les plus défavorisées;
2. La convocation d'un congrès universitaire décisionnel qui aurait pour but de réformer en profondeur l'université dans le sens d'une plus grande démocratisation;
3. L'annulation des réformes imposées en 1997 et qui ont eu pour effet de réduire les places disponibles dans les collèges. En augmentant le nombre d'heures de classe, ces réformes ont également comme conséquence de restreindre l'accessibilité des étudiantes et étudiants qui doivent travailler pour subvenir à leurs besoins;
4. L'annulation des liens unissant l'UNAM et le Centre national d'évaluation (CENEVAL), une entreprise privée qui gère les admissions à l'université selon des critères marchands et utilitaires en utilisant des barèmes biaisés qui favorisent les étudiants et étudiantes provenant des classes moyennes élevées;
5. L'obtention de garanties pour l'arrêt de la grève, c'est-à-dire la dissolution du corps répressif de l'université, l'annulation des mandats d'arrestation émis contre les activistes et des assurances quant à la sécurité des personnes ayant pris part au mouvement;
6. L'extension de la session afin que les activités académiques interrompues par la grève puissent être reprises sans préjudice pour les étudiantes et les étudiants⁴².

La grève étudiante de l'UNAM a duré une année complète, plus précisément de avril 1999 à février 2000. Quelques mois avant la fin de la grève, le recteur Barnés démissionne, incapable de gérer la crise. Son remplaçant a su mettre fin à cette insurrection étudiante à coups de répression policière. Il serait très intéressant dans une recherche ultérieure d'expliquer qu'elles étaient les dynamiques et le

42 Alternatives et al., « Des organismes québécois dénoncent la répression contre les étudiants mexicains en grève depuis cinq mois », Communiqué de presse, Montréal, lundi 27 septembre 1999, [En ligne], <http://netpop.cam.org/forum/msg01157.html>

fonctionnement de la grève, nous aurions beaucoup à apprendre. Nous nous limiterons néanmoins à mentionner que cette lutte menée par et pour les étudiantes et étudiants n'aura pas été vaine. La réforme des frais de scolarité a été abandonnée. Grâce à tous ces militants et toutes ces militantes qui avaient à cœur le caractère public, accessible et gratuit de l'UNAM, cette université prestigieuse du Mexique a su résister à la pression des politiques néolibérales internationales.

5. Analyses et réflexions

Que nous apprend l'expérience de gratuité scolaire du système éducatif mexicain? Qu'il ne faut jamais prendre la gratuité scolaire comme étant acquise. Il s'agit là d'un combat de tous les jours. Bien qu'il soit évident que l'éducation est un droit et non un privilège, il faut se rappeler que le discours dominant perçoit l'éducation d'une façon utilitariste, pragmatique et qui doit servir les besoins du marché capitaliste. Depuis plusieurs années, un engrenage dangereux a été enclenché. Réformes après réformes, on nous amène dans une impasse qui tend à remettre en question la gratuité scolaire et à légitimer l'instauration ou l'augmentation des frais de scolarité. Au Mexique, c'est exactement ce qui est arrivé. Dans le but d'être plus concurrentiel au niveau international, le gouvernement mexicain a restreint le nombre de places disponibles dans les institutions publiques, a encouragé les examens d'admission pour filtrer les inscriptions de façon élitiste, a encouragé le développement des établissements privés. De plus, pour pallier au sous-financement de l'éducation post-secondaire publique, le gouvernement a incité les institutions à élargir leurs sources de financement.

On retrouve au sein de la lutte des étudiantes et étudiants de l'UNAM quatre mots clés primordiaux : démocratisation, accessibilité, qualité et gratuité. Par leur expérience, on doit se souvenir qu'il ne faut pas accepter de mettre en compétition deux de ses revendications. Sans gratuité il n'y a pas d'accessibilité; sans accessibilité à quoi bon la qualité? Et même ces trois revendications réunies sans démocratisation, tout peut être à recommencer.

La gratuité scolaire est une valeur bien ancrée au sein de la population étudiante de l'UNAM. C'est sûrement grâce à cette fierté du peuple mexicain et grâce à un syndicalisme de combat bien orchestré qu'aujourd'hui les militants et militantes de l'université la plus prestigieuse du Mexique peuvent nous servir d'exemple dans notre combat vers une éducation gratuite et indépendante des intérêts du marché.

Gratuité scolaire : Le cas de la Suède

Introduction

Puisque nous refusons une augmentation des frais de scolarité pour remédier au sous-financement en éducation et que nous opposons à cette option celle de la gratuité scolaire, nous devons étudier le modèle scandinave. Nous avons toutefois choisi de circonscrire notre étude à la Suède, tant pour des raisons de temps et d'espace que parce que ce pays se compare bien au Québec sous divers aspects. Bien entendu, nous ne traiterons que de la question de l'éducation sans nous attarder au reste de l'économie sociale suédoise. Nous tâcherons surtout de comprendre comment la gratuité scolaire est appliquée en Suède tout en questionnant les impacts de ce choix et les raisons qui ont poussé à prôner la gratuité.

Nous voulons ici amener un aspect comparatif à cette étude. Nous débuterons donc par une courte description générale de la Suède et confronterons les chiffres à ceux du Québec, notamment en matière d'économie. Nous étudierons ensuite en détail le système d'éducation suédois, en particulier ses structures et son financement. Nous aborderons ensuite brièvement la question du mouvement étudiant et des luttes qui sont encore à mener malgré les avancées sociales. De tout ceci, nous tenterons de tirer des conclusions afin de stimuler la réflexion et l'action en faveur de la gratuité scolaire, tout en restant à l'affût des problèmes qui pourraient nous apparaître dans le système suédois.

1. Portrait général

Notre intérêt pour la Suède a d'abord été marqué par le fait que sa population (9 029 000 en 2005), en nombre, est proche de celle du Québec (7 598 000 en 2005). Ceci nous change des grands pays comme la France et l'Allemagne qui ont la gratuité scolaire mais qui sont presque 10 fois plus peuplés. Ramenons les comparaisons à une échelle beaucoup plus raisonnable et réaliste, puisque nous avons en bout de ligne sensiblement le même potentiel social et économique. D'autres liens, notamment géographiques, nous rapprochent de la Suède, en particulier en ce qui a trait aux ressources naturelles (bois, hydroélectricité, fer). Enfin, du point de vue économique, ces deux exemples, la Suède en particulier, ont tendance à miser sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et donc, se doivent de prioriser l'éducation.

Nous avons cru bon dresser un petit tableau comparatif afin de faciliter la lecture des chiffres, autrement fastidieuse :

	Suède ⁴³	Québec ⁴⁴
Population active (2004)	4 512 000	4 024 000
PIB (2005)	294,6 G\$US PPA	221,6 G\$US PPA
PIB par habitant (2005)	32 625 \$US PPA	29 163\$US PPA
% du PIB consacré à l'éducation (2003)	7,7 %	7,5 %

Ces données ont été choisies afin de donner un aperçu général de la situation des deux États, dans le but d'évaluer la pertinence de l'utilisation de la Suède comme modèle pour le Québec. Avec une force de travail et une richesse nationale comparable, nous croyons que le Québec, à force de volonté politique, pourrait établir son propre modèle scandinave, en se fiant notamment sur la Suède. Enfin, nous avons ajouté une donnée en matière d'éducation qui nous permet de constater que la Suède et le Québec ont déjà une tendance commune à consacrer un fort pourcentage de leur PIB à l'éducation. La différence majeure étant que la Suède réussit à assurer la gratuité scolaire, au contraire du Québec.

Pour mieux comprendre comment la Suède réussit à financer la gratuité scolaire à tous les niveaux en plus d'un train de mesures sociales coûteuses, il est nécessaire de s'intéresser à la question des taxes et impôts. Nous voulons répondre brièvement à la question habituelle : d'où vient l'argent? Nous le savons déjà, la population suédoise est fortement taxée, comme le montre le tableau suivant :

	Forecast		
	2005	2006	2007
Tax ratio as per cent of GDP	51.5	50.5	48.1

Source: Ministry of Finance.

45

Ce n'est donc pas surprenant d'apprendre que la majorité du budget de l'État provienne de l'impôt et des transferts sur les salaires. Notons toutefois que les employeurs sont sollicités par l'État et doivent verser une contribution à l'assurance sociale, finançant une bonne part de la catégorie « impôt sur le revenu ». Grosso modo, les taxes et impôts sur le revenu constituent 60 % des revenus du gouvernement, les taxes sur le capital représentent près de 13 % du revenu et les taxes sur les produits et services assurent environ une part de 26 %.

43 Institut de la statistique du Québec, *Comparaisons internationales. Profil socioéconomiques – Suède*, 2006-03-28, 2 p. [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/compr_inter/pdf_portrait/pays-tous.pdf

44 *Ibid.*

45 Disponible sur le site Internet du gouvernement suédois, [En ligne], <http://www.sweden.gov.se/sb/d/7162/a/69960>

Le gouvernement suédois a choisi pour 2007 de rénover son système fiscal et d'instaurer un impôt progressif à 4 paliers :

Table 1. Taxes on income from work

Income interval (SEK)	A	B
35 000 – 109 600	750	24%
109 700 – 328 600	18 690	30%
328 700 – 488 600	84 410	50%
488 700 –	164 415	55%

46

De plus, le gouvernement a choisi de taxer davantage les « revenus autres » que ceux issus du travail, ce qui en bout de ligne devrait favoriser les moins bien nanti-e-s qui n'ont pas d'autres revenus que leur salaire ou l'aide sociale. Dans la même lignée, la taxe sur les gains en capital peut s'élever jusqu'à 30 %. Enfin, le gouvernement choisit aussi de taxer le profit des entreprises ce qui couvre environ 11 % du budget total de l'État.

Si l'on parvient à démêler tous ses chiffres et à dresser un portrait sommaire de la situation économique de la Suède, il est maintenant nécessaire de se pencher sur la question de l'éducation. Le gouvernement consacre 44,2 milliards SEK⁴⁷ à l'éducation post-secondaire et à la recherche en 2007 soit environ 5,7 % du budget, une légère baisse par rapport à 2006 (46,6 milliards SEK) ou 6 % du budget. Notons toutefois que l'aide financière aux études est considérée comme un poste budgétaire en soi. Il faut donc ajouter un autre 19,5 milliards SEK⁴⁸ soit 2,5 % du budget, pour un total de 63,7 milliards SEK. Nous n'avons pu mettre la main sur le budget total alloué à l'éducation pour 2006 mais les chiffres de 2004 sont aussi révélateurs : 208,9 milliards SEK dont 21 % sont alloués à l'éducation post-secondaire soit 44,6 milliards SEK. À titre de comparaison, le budget québécois allouait 13 milliards \$CAN à l'éducation dans son ensemble en 2006-2007, soit environ 77,3 milliards SEK.

À la lumière de ces chiffres, nous comprenons que la gratuité scolaire est un choix politique pour lequel la société suédoise a choisi de contribuer. Nous devons tout de même poser les questions qui s'imposent avant de glorifier ce système : S'est-il réalisé au prix de frais d'inscriptions astronomiques? Est-ce plutôt parce que les études post-secondaires sont l'apanage d'une minorité? Est-ce qu'un système privé parallèle tend à prendre toute la place, laissant le secteur public devenir un choix de seconde zone pour les plus pauvres? Est-ce que la qualité de l'éducation est affectée? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre.

46 Disponible sur le site Internet du gouvernement suédois, [En ligne], <http://www.sweden.gov.se/sb/d/7163/a/69963>, page consultée en décembre 2006. Notons que 1 SEK équivaut environ à 0,1669 \$CAN ou 0,1451 USD.

47 44,2 milliards SEK valent environ 7,421 milliards \$CAN. 46,6 milliards SEK valent environ 7,824 milliards \$CAN.

48 19,5 milliards SEK valent environ 3,272 milliards \$CAN

2. Éducation

2.1 Structure du système

Il est d'abord important de comprendre comment fonctionne le système d'éducation suédois. Nous devons savoir par quelles institutions scolaires doivent passer les étudiantes et étudiants pour accéder aux études post-secondaires. Nous devons aussi définir ce que la Suède considère comme le secteur d'éducation tertiaire.

L'éducation en Suède est obligatoire de 7 à 16 ans. Il existe d'abord une année préscolaire non obligatoire pour les enfants de 6 ans appelée *Förskoleklass*. L'élève passe ensuite par les 9 années d'école primaire ou *Grundskola*. Le cheminement obligatoire se termine ici, mais la plupart des gens poursuivent leurs études au niveau secondaire ou *Gymnasieskola* en raison du peu de débouchés qu'offre un simple diplôme d'études primaire. Le secondaire offre deux cheminements soit la formation professionnelle et l'école préparatoire aux études post-secondaires, au sein de laquelle il faut choisir entre les sciences de la nature ou les sciences sociales qui se subdivisent en orientations. Le programme national offre seize orientations différentes. Les deux cheminements peuvent mener à des études post-secondaires mais le programme préparatoire est plus complet à ce niveau. Les cours obligatoires pour passer au secondaire sont le suédois, l'anglais et les mathématiques et il existe un système de reprise pour celles et ceux qui ne réussissent pas ces cours. Enfin, il peut y avoir examens d'entrée au secondaire dans le cadre de programmes spécifiques tels que les arts.

Il existe au niveau post-secondaire deux types d'institutions soit l'Université et le « Collège universitaire » (University College). Ce dernier se démarque par le fait qu'il ne donne pas de diplôme de 2^e et 3^e cycle et ne fait pas de recherche. Quant à elles, les universités offrent le diplôme (2 ans), le baccalauréat (3 ans), la maîtrise (1 an) ainsi que la licence et le doctorat pour les cycles supérieurs. Enfin, certaines universités offrent ce que l'on appelle des diplômes professionnels en médecine, ingénierie, droit, etc. La Suède compte 14 universités et 22 institutions d'études supérieures (collèges universitaires). Il y aurait aussi environ une dizaine d'institutions indépendantes, financées par l'État.

Si la grande majorité des jeunes poursuivent leurs études au secondaire, il reste à savoir combien font le choix des études supérieures. Les statistiques montrent qu'environ la moitié des jeunes du secondaire choisit le secteur professionnel, tandis que l'autre moitié choisit le secteur pré-universitaire. Même si ces derniers et dernières ne poursuivront pas automatiquement leurs études au-delà du secondaire, nous pouvons conclure qu'une grande partie des jeunes accéderont aux études post-secondaires, d'autant plus que le choix de la formation professionnelle n'exclut pas la poursuite d'études universitaires.

Il n'est pas facile de trouver des données sur le taux de participation global aux études post-secondaires, données qui nous seraient fort utiles pour établir le niveau d'accessibilité aux études supérieures. Nous savons que le gouvernement suédois s'est fixé comme objectif à long terme que 50 %

des jeunes accèdent aux études universitaires d'ici l'âge de 25 ans. Il faut toutefois spécifier qu'il est courant pour les Suédoises et Suédois de faire des études secondaires plus longues que prévues et que la moyenne d'âge des universitaires est parmi les plus élevées : la moitié des étudiants et étudiantes ont plus de 25 ans, un dixième a plus de 40 ans et 3 % ont plus de 50 ans⁴⁹. Le gouvernement souhaite donc que les gens accèdent le plus tôt possible à l'université dans une plus grande proportion. En 2004, environ 44 % des jeunes ayant atteint 25 ans avaient entamé au moins une année universitaire.

Enfin, on ne peut certainement pas parler d'un système d'éducation à deux vitesses en Suède. Il existe bien des institutions indépendantes telles que la *Stockholm School of Economics*, mais elles sont généralement financées par l'État et donc, doivent se soumettre au principe de gratuité scolaire. D'autres institutions indépendantes vont offrir des diplômes de premier cycle dans certaines disciplines spécifiques telles que soins infirmiers, théologie, psychothérapie. Si ces institutions ne sont pas financées par l'État, elles peuvent charger des frais, ce qui semble fort peu courant.

3. Gratuité scolaire

À ce point de notre étude, il devient important de définir ce que la Suède entend par « gratuité scolaire ». Contrairement à d'autres pays, la réponse ici est simple. La gratuité scolaire signifie que les étudiantes et étudiants ne paient aucuns frais, à l'exception de leur cotisation syndicale. Ceci s'applique aussi aux étudiants internationaux et aux étudiantes internationales, ce qui est toutefois actuellement remis en question. Notons que le matériel scolaire n'est pas payé par l'État. Enfin, nous l'avons vu, ceci s'applique à toutes les institutions post-secondaires, à l'exception des écoles non subventionnées par l'État, ce qui semble être une denrée rare⁵⁰.

À la lumière de ces informations, il faut se demander ce qui conditionne l'accessibilité aux études. En fait, nous voulons savoir si le système d'éducation est élitiste. Nous avons déjà une partie de la réponse puisque nous avons eu un aperçu du taux de participation aux études post-secondaires mais nous pouvons pousser le questionnement plus loin.

Pour accéder à l'université ou au collège universitaire, un étudiant ou une étudiante doit en premier lieu avoir réussi 90 % des 2 500 crédits nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires ou 2 115 à 2 350 crédits de l'éducation aux adultes. En outre, une connaissance suffisante du suédois et de l'anglais est aussi requise. Ensuite, chaque institution fixe ses propres critères d'admission selon chaque programme. Il s'agit généralement de cours préalables, liés au curriculum choisi au secondaire (sciences ou sciences sociales par exemple). Enfin, il existe aussi un examen d'aptitudes universitaires. Ce dernier, administré par un organisme étatique, n'est pas obligatoire. La majorité des gens y ont toutefois recours puisqu'il permet d'augmenter les chances d'admission et puisque l'institution tiendra compte du meilleur résultat entre celui du test ou les notes du secondaire. Certains programmes, tels

49 Swedish National Agency for Higher Education, *Thematic Review of Tertiary Education - Country Background Report For Sweden*, p. 31, [En ligne], <http://www.oecd.org/dataoecd/20/29/37524407.pdf>

50 Nos sources (Eurydice) mentionnaient seulement l'existence d'écoles de psychothérapies non subventionnées.

que la médecine et les arts, ont des critères de sélection spécifiques et peuvent faire passer des tests d'admission.

Le processus de sélection, sur la base des résultats scolaires, du test d'aptitudes, de l'expérience de travail et des mesures de discrimination positives, est appliqué dès qu'il y a plus de demandes que de places disponibles. Bref, si le système n'est pas vraiment plus élitiste qu'ailleurs, il impose tout de même un certain contingentement. Nous ne savons toutefois pas quels sont les effets sur l'accessibilité, si beaucoup de gens sont refusé-e-s ou s'ils et elles sont plutôt obligé-e-s de s'orienter vers un choix secondaire avec ou sans possibilité de tenter sa chance à nouveau pour le programme désiré.

Enfin, puisque l'on parle d'accessibilité aux études, il faut aborder la question du système d'aide financière, qui joue un rôle essentiel auprès des personnes à faible revenu. En Suède, toute personne de 54 ans et moins admise dans une institution post-secondaire peut accéder à l'aide financière aux études si elle est aux études au moins à mi-temps. L'aide est octroyée sous la forme de bourses et de prêts. L'étudiant ou l'étudiante peut toutefois faire une demande pour les bourses uniquement. Ce système, de l'octroi de l'aide au remboursement du prêt, est géré par un organisme gouvernemental, sorte de conseil national de l'aide étudiante appelé *Centrala studiestödsnämnden* (CSN). Enfin, le système a récemment été révisé pour que les personnes plus âgées puissent y avoir accès. Les montants alloués ont aussi été augmentés.

Le niveau d'assistance octroyé est de l'ordre de 1 729 SEK par semaine (environ 290 \$ CAN) dont 594 SEK (100 \$ CAN) proviennent des bourses. De façon générale, l'aide est accordée pour un maximum de 240 semaines, soit 12 sessions. Les parents étudiants peuvent recevoir un supplément de 800 SEK en bourse pour 2 enfants. De plus, les gens de plus de 25 ans qui sont déjà passé-e-s par le marché du travail peuvent bénéficier d'un prêt supplémentaire de 1 500 SEK par mois pour faciliter le retour aux études. Enfin, une aide est aussi disponible pour ceux et celles qui choisissent d'aller étudier à l'étranger.

Le remboursement du prêt commence au plus tôt 6 mois après la fin des études. Le paiement se fait normalement sur 25 années. Le remboursement est basé sur un système d'annuité, c'est-à-dire que le paiement augmente de 2 % par année, tant que le taux d'intérêt ne change pas. Le montant du paiement peut toutefois être réduit en vertu d'une clause de sécurité qui protège les gens à faible revenu ou trop endetté-e-s donc insolubles. Toute dette restante à partir de l'âge de 68 ans ou en cas de décès est effacée.

Bref, la Suède a su allier deux revendications majeures de plusieurs mouvements étudiants à travers le monde soit la gratuité scolaire et un système d'aide financière aux études somme toute solide. Notons toutefois que, malgré la proportion des bourses, l'endettement étudiant peut prendre une ampleur considérable. Le paiement de la dette est d'ailleurs échelonné sur une très longue période, ce qui peut déplaire voire même décourager. Il semble que cela fasse partie, pour l'instant, des choix que la Suède a faits pour assurer un système scolaire gratuit de haut niveau. C'est le choix du modèle scandinave.

4. Financement des institutions post-secondaires

À l'heure où les chantres de l'économie de marché recommandent de diversifier le financement des institutions post-secondaires, il faut se demander comment la Suède a réagi à ce type de pression.

L'éducation primaire et secondaire est financée par deux paliers de gouvernement soit le central et le municipal. Les institutions universitaires sont quant à elles financées uniquement par le budget de l'État. Les universités reçoivent, en même temps que le financement de l'État, une série de buts à atteindre tels que des taux de diplomation, d'étude à temps plein, ou encore une limite de contingentement. Le financement dépend donc du nombre d'étudiants et d'étudiantes et de la performance de l'institution et est déterminé annuellement. Certains montants additionnels peuvent être accordés en raison d'engagements particuliers pris par l'établissement. Enfin, le financement est déterminé en fonction de chaque programme d'étude, indépendamment des institutions, et couvre tous les coûts des études.

Il existe toutefois un autre système de financement connu sous le nom « d'éducation contractuelle » ou « à contrat ». Il s'agit de programmes spéciaux commandés par des compagnies ou des organisations. Ces programmes offrent généralement un certain nombre de crédits et potentiellement un certificat. Ce type de financement est encore marginal en Suède, mais la demande serait à la hausse et les institutions tendent à faciliter la mise en place de tels programmes.

Il est difficile d'aborder le thème de la qualité de l'éducation. Il existe des chiffres plus faciles à dénicher tels que le ratio professeur-e-s/élève. En Suède, en 2004, on comptait 24 100 employé-e-s qui occupaient des tâches d'enseignement et/ou de recherche dans les institutions de type universitaires pour un ratio de 13 étudiantes et étudiants à temps plein par professeur-e ou chercheur/chercheuse. Notons toutefois que le ratio varie selon les disciplines et les institutions. D'autres données, comme celles concernant les bibliothèques, l'équipement, les services, le contenu de l'enseignement et la pertinence des évaluations se font rares, voire inexistantes. Pourtant, la qualité ne se mesure pas qu'en taux de diplomation au contraire de ce que pourrait penser les organisations internationales comme l'OCDE.

Si toutefois les données nous manquent pour définir le niveau de qualité de l'éducation en Suède, nous devons souligner que nous n'avons pas trouvé d'information permettant de conclure à une mauvaise qualité de l'éducation au contraire de l'exemple allemand dont les lacunes sont décriées haut et fort. De plus, les universités suédoises semblent être reconnues mondialement et des milliers d'étudiantes internationales et étudiants internationaux font le choix de poursuivre leurs études en Suède année après année. Nous pouvons donc conclure cette section en affirmant que, si les institutions post-secondaires suédoises s'ouvrent au financement privé, elles restent essentiellement financées par l'État en vertu de principes politiques qui assurent à la fois la gratuité et un certain niveau de qualité de l'éducation.

5. Structures administratives

Si nous avons cru bon de passer en revue le fonctionnement administratif des institutions post-secondaires, c'est que nous nous sommes demandé-e-s qui, en dernière instance, avait le pouvoir d'instaurer des frais de scolarité. Est-ce qu'une telle décision peut se prendre au niveau régional ou même local par chaque institution? En Suède, l'éducation est une compétence du gouvernement central. Aussi, l'instauration de frais de scolarité ne pourrait passer que par une décision gouvernementale puisqu'il est formellement interdit aux institutions financées par l'État d'introduire une quelconque tarification.

En 1993, le gouvernement mettait en place une réforme de l'éducation qui s'est traduite par une décentralisation du processus décisionnel au niveau post-secondaire. Les universités et collèges universitaires sont désormais libres de gérer leur budget en fonction de leurs propres priorités. Chaque institution a un conseil d'administration incluant sept membres « socio-économiques », dont le président ou la présidente nommé-e par le gouvernement, trois représentantes et représentants du corps professoral ainsi que trois membres issu-e-s de la partie étudiante.

Il serait intéressant d'étudier davantage la participation de la population étudiante aux décisions et aux instances universitaires. Nous avons lu, dans un rapport de l'OCDE, que les étudiants et étudiantes de Suède jouaient un grand rôle au sein de leurs institutions et qu'ils et elles appréciaient leur implication à la vie démocratique de leur école.

6. Mouvement étudiant

Il existe un mouvement étudiant organisé en Suède, malgré le fait que le droit à l'éducation ne semble pas menacé. Qu'elles soient ouvertes et vicieuses ou cachées sous un jargon économique complexe, les attaques au système d'éducation peuvent frapper n'importe quand. La présence d'une organisation étudiante forte en Suède prouve que les gens ont conscience qu'il n'y a jamais d'acquis en matière de progrès social. Par sa simple présence, elle garantit probablement de surcroît la protection de l'éducation en défendant le droit à l'éducation.

L'adhésion à un syndicat étudiant est obligatoire par la loi suédoise. Chaque étudiante et étudiant doit être membre d'un syndicat étudiant variant de son champ d'étude afin de pouvoir s'inscrire à ses cours. Cela donne un droit de vote pour élire les représentants et représentantes lors d'assemblée générale annuelle. Le coût varie entre 150 à 200 SEK. Le reçu doit être conservé précieusement puisqu'il fait parti du *kårleg* (identification étudiante) et doit être présenté par exemple lors des examens.

En plus des syndicats étudiants, il y a 13 nations, datant du 17^e siècle, classifiées par région qui s'occupent de la vie étudiante. Il est également obligatoire d'être membre d'une nation en plus du syndicat. Cependant, il semble y avoir une association contestant les frais : la nation *Skånelandens*.

Cette nation fut fondée dans les années 1970 par des étudiantes et étudiants qui contestaient les frais d'adhésion obligatoire à la nation étudiante de l'Université Uppsala, ce qui l'a mené à stagner au sein du milieu étudiant.

Les syndicats étudiants sont responsables de représenter les étudiants et étudiantes dans les évaluations de l'éducation et des décisions prises par les universités. De plus, ils oppèrent certains cafés étudiants, pubs, clubs de danse, magasins, services de consultations, magazines. Par exemple, à l'Université Stockholm, le conseil de direction est formé par des représentantes et représentants facultaires, des étudiants et étudiantes, des professeur-e-s et des employé-e-s du secteur non-académique. Il comprend en plus 10 personnes extérieures nommées par le gouvernement. Ces membres ont tous et toutes le droit de vote. Le syndicat étudiant a trois représentants et représentantes avec droit de parole, mais pas de vote. Par contre, dans d'autres corps de décision, ils et elles peuvent avoir jusqu'au tiers des sièges et droit de vote.

Le choix de la gratuité scolaire fut une décision gouvernementale instaurée par le système socialiste, fortement soutenu par SFS (Sveriges Förenade Studentkårer/Swedish National Union of Students) et perçu par plusieurs comme une répercussion de la Deuxième guerre mondiale.

Regroupant 64 syndicats étudiants donc 270 000 étudiants et étudiantes sur 385 000, SFS est le plus grand syndicat étudiant national. La cotisation est de 26 SEK. Certains syndicats ont opté contre l'adhésion incluant certains syndicats de la faculté des affaires, de droit et de médecine. Il fait surtout du lobbying auprès du gouvernement et tient une assemblée annuelle. Il fut fondé en 1921 par des étudiants et étudiantes des universités de Uppsala, Stockholm, Lund et Gøthenburg. Lors de sa fondation, son but premier fut d'aider à la coordination des syndicats locaux pour leur travail au niveau international. Dans les années 1930, il devient plus engagé dans les questions nationales. En 1934, le premier parlement national étudiant fut tenu. Le gouvernement s'intéressa alors à leurs discussions et devint le corps consultatif en matière d'éducation.

En 1989, suivant le conseil de SFS, le gouvernement a mis sur pied une enquête sur l'enseignement supérieur (Grundbulten) en soulignant plus particulièrement le besoin de pédagogie des professeur-e-s et l'importance des évaluations. De plus, durant ces années, SFS se pencha sur l'obligation des frais syndicaux, de l'égalité à l'éducation supérieure, au maintien des rabais de voyages étudiants et la réforme de 1993. De plus, SFS travaille avec NOM (Nordiskt Ordförändemöte). Celle-ci est un regroupement des syndicats nordiques. Ensemble, ils travaillent pour une meilleure accessibilité à l'enseignement, incluant le matériel scolaire, le statut des femmes, les méthodes d'évaluation et la formation outre-mer. C'est le lieu d'échange de connaissances sur leur système national et un moyen de solidarité entre ces syndicats.

Il est à noter que la communauté étudiante a réagi vivement à la proposition d'une commission spéciale d'introduire des frais de scolarité pour les étudiants internationaux et étudiantes internationales. Certaines associations étudiantes y voient un premier pas vers l'instauration de frais de scolarité pour

tous et toutes. Somme toute, les critiques sont divisées entre ceux et celles qui y voient une source de financement importante et les autres qui craignent de voir diminuer l'attrait des institutions suédoises pour la communauté étudiante internationale.

Malgré la présente gratuité scolaire et un gouvernement généralement attentif aux besoins étudiants, les syndicats sont une clé pour le respect du droit à l'éducation. En ce sens, l'organisation syndicale permet aux étudiants et étudiantes de faire entendre leurs voix et de se montrer solidaires, tant localement qu'universellement. Ils et elles doivent sans cesse garder un oeil critique permettant de perfectionner leur système pour une meilleure acquisition des connaissances et l'accès pour tous et toutes à une éducation de qualité.

7. Analyses et réflexions

Que doit-on retenir de cette brève étude du modèle suédois? Il s'agit à nos yeux de l'exemple le plus achevé de gratuité scolaire qu'il nous a été donné d'étudier jusqu'à maintenant. Ce système allie gratuité et qualité tout en assurant un bon niveau d'accessibilité, stimulé par ailleurs par un système d'aide financière aux études généreux. Bien sûr, tout n'est pas parfait. Le financement conditionnel à la réussite nous rappelle vaguement les contrats de performance du gouvernement québécois. Le contingentement limite en partie l'accessibilité. Enfin, une ouverture claire est faite vers le financement privé en éducation, même si la situation semble encore être sous contrôle.

Nous avons dressé le tableau du système d'éducation suédois. Nous en concluons qu'il s'agit d'un système ouvert, qui offre plusieurs cheminements aux étudiants et étudiantes. Les études post-secondaires semblent à première vue accessibles, même s'il faut se demander pourquoi les gens y accèdent à un âge aussi tardif. Est-ce dû à un besoin de formation continue? Est-ce plutôt parce que les études secondaires sont trop exigeantes? Nous n'avons malheureusement pas de réponse à ces interrogations, mais il nous semble tout de même clair qu'une grande partie de la population a la possibilité d'entamer des études supérieures.

Ce que nous retenons surtout, c'est que la Suède a fait le choix politique de la gratuité scolaire. Bien sûr, ce système coûte cher, mais ce pays a choisi de miser sur une population éduquée et de se donner les moyens de ses ambitions. En 1979, le ministère de l'Éducation du Québec disait « [ne pas avoir] d'information sur les objectifs qu'ils (certains pays) poursuivaient en prenant cette décision d'abolir les frais de scolarité »⁵¹. Pourtant, nul besoin de chercher plus loin que la volonté d'augmenter et de diversifier l'accessibilité aux études afin de rejoindre une plus large part de la population, entre autres parmi les gens à faible revenus, les femmes, les minorités nationales et ethniques, etc. La Suède, qui se compare facilement au Québec, peut servir de modèle pour une réelle gratuité scolaire. À nous de nous en saisir.

51 Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *L'accessibilité en éducation. Étude des effets de la gratuité scolaire pour l'accès à l'université pour les étudiants des collèges.*, Québec, avril 1979, p. 12.

Conclusion

Nous le savons, nous vivons à une époque où la pensée néolibérale domine et son discours, maintes fois répété, nous aveugle des problématiques sociales. Nous acceptons de plus en plus les changements comme étant inévitables et nous laissons les têtes dirigeantes gruger nos acquis sociaux petit à petit, parfois sans même protester. Serions-nous rendu-e-s « raisonnables » au point même de ne plus voir clair dans leurs jeux? Nous avons en main les mécanismes pour mettre à jour leurs tactiques et c'est ce que nous avons voulu faire, du moins en partie, en présentant cette étude de cas.

Car nous pouvons y déceler une tendance commune en matière d'éducation. En effet, chaque pays subit les pressions idéologiques et économiques depuis une vingtaine d'années afin de se déresponsabiliser face à l'éducation en ouvrant les portes aux lois du marché, au rendement individuel et au retour sur l'investissement. Chaque gouvernement attaque le système public d'éducation à coups de réformes de petites envergures qui ne susciteront que très peu de contestation sociale. En bout de ligne, c'est le droit à l'éducation qui est attaqué. C'est la vision gestionnaire et technocratique qui prédomine plutôt que les principes fondamentaux qui respectent les droits humains.

En Allemagne, l'éducation post-secondaire s'est lentement faite étouffée à cause du sous-financement jusqu'à ce que la qualité de l'éducation se détériore au point où les gouvernements et une partie de l'opinion publique n'aient trouvé qu'une seule solution : instaurer des frais de scolarité après 30 années de gratuité. Or, ce choix ne réussira pas à pallier au sous-financement chronique en éducation que seul un réinvestissement massif de la part du gouvernement pourrait régler, comme le montrent les problèmes toujours récurrents en éducation au Québec après les augmentations de frais de scolarité dans les universités au cours des années 1990 et l'explosion des frais afférents.

De la même façon, le Mexique, qui a dans un premier temps mis l'accent sur l'accessibilité, tente aujourd'hui de resserrer la bride en mettant l'accent sur la qualité (entendre ici performance) du réseau. Dans un effort pour réduire les dépenses en éducation post-secondaire, le gouvernement tente de restreindre l'accès à la seule université publique gratuite du pays, que ce soit par des mesures de contingentement plus sévère, par la rationalisation des programmes, par l'imposition de tests d'admission ou par l'instauration de frais de scolarité. Cette dernière mesure a d'ailleurs fort heureusement été contrée par la lutte et la solidarité étudiante. C'est l'enseignement principal que nous devons en tirer.

Enfin, la Suède, malgré ses prétentions plus socialisantes, adhère subtilement au discours sur la performance en éducation, ouvre ses portes au financement privé et parle même d'instaurer des frais de scolarité pour les étudiantes internationales et les étudiants internationaux. Certains et certaines y voient une porte ouverte sur l'instauration de frais de scolarité pour tout le monde. À la lumière de ce

que nous avons vu précédemment et face à la tendance européenne en matière d'éducation, cette idée n'est pas complètement absurde et il convient pour les Suédoises et Suédois de se préparer à mener la lutte, quitte à se tromper sur les intentions du gouvernement.

Bref, tous ces exemples montrent bien la façon de manœuvrer des têtes dirigeantes pour faire plier l'éducation à leurs attentes et à leurs besoins. Nous pourrions dresser un bilan semblable sur la situation québécoise : sous-financement, invasion du privé, diminution de la qualité, etc. Il faut arrêter de laisser passer les réformes qui sapent le droit à l'éducation et exiger rien de moins que la gratuité scolaire.

Dans un esprit de rigueur, nous avons fait attention afin de ne pas montrer que les aspects positifs des modèles de gratuité scolaire choisis. Nous savions bien que le modèle parfait n'existe pas et qu'il est encore à construire. Nous devons tirer les enseignements qui s'imposent de chaque étude de cas présentée ici. Nous pouvons tout de même affirmer que la Suède est le modèle le plus intéressant puisqu'il est facilement comparable avec le Québec en termes économiques et démographiques et surtout, parce que ce modèle allie une véritable gratuité scolaire à un système de qualité. De plus, le gouvernement suédois semble faire de réels efforts pour améliorer encore l'accès aux études post-secondaires. De la même façon, nous devons nous servir du modèle mexicain en mettant l'accent sur la lutte étudiante qui a permis de mettre un frein à l'instauration de frais de scolarité. L'exemple mexicain nous montre la valeur de la lutte et les gains potentiels qu'elle peut donner. Enfin, l'exemple de l'Allemagne montre que la gratuité scolaire n'est pas la solution ultime en matière d'éducation puisqu'elle peut toujours être attaquée et retirée, et parce qu'elle n'est pas garante de la qualité de l'éducation.

Les exemples du Mexique et de l'Allemagne montrent aussi que la gratuité scolaire n'est pas automatiquement synonyme d'accessibilité. Il faut toutefois bien comprendre que le Mexique ne réussit pas, au contraire du Québec, à assurer l'accès universel gratuit aux niveaux primaire et secondaire pour tous et toutes et qu'un système privé d'éducation qui favorise les classes les plus riches y est fortement implanté. L'accès à l'éducation post-secondaire est donc davantage conditionné par les nombreux problèmes du système d'éducation dans une société encore très inégalitaire. Force est d'admettre que la situation serait encore pire si la gratuité scolaire, seule voie d'accès à l'éducation post-secondaire pour les moins favorisé-e-s, était abolie.

De la même façon, l'Allemagne se compare difficilement au Québec en raison des différences entre les deux systèmes d'éducation. En effet, le choix de poursuivre des études post-secondaires est plus risqué lorsqu'il doit être pris dès l'âge de 11 ans, comme c'est le cas en Allemagne. Il le sera encore plus pour les familles défavorisées qui ne pourront avoir l'assurance financière pour permettre à leurs enfants de mener à terme de telles études maintenant que des frais sont exigés. Au Québec, la situation est somme toute différente et le choix formel des études post-secondaires se fait généralement à un âge plus avancé, même si les jeunes des milieux défavorisés sont orienté-e-s de plus en plus tôt vers le secteur professionnel.

Nous aurions pu étudier d'autres modèles de gratuité scolaire tels que Cuba, la France ou les autres pays scandinaves. L'important n'est pas toutefois la quantité de modèles que nous offrons mais la capacité que nous avons à en tirer des enseignements et à agir en conséquence. Il nous appartient désormais de définir ce que nous entendons par gratuité scolaire et ce que nous attendons de celle-ci.

Chapitre 2 : Le défi de la démocratisation

1. Définitions

Le besoin de définir la gratuité scolaire se pose ici afin de débattre sur une base claire et arrêtée sur ce sujet qui ne fait pas consensus dans la société. Notons toutefois que ce besoin est d'abord généré par une contradiction entre théorie et pratique. En théorie, l'instruction est gratuite au Québec du primaire au collégial. En pratique, chaque nouvelle année scolaire amène son lot de factures et de frais qui viennent concrètement nous rappeler que l'éducation n'est pas gratuite.

Comment la société s'est-elle laissée leurrer par un glissement sémantique qui a fait passer la signification du terme gratuit « qui se donne pour rien, sans payer » à « qui se donne en échange d'un montant d'argent jugé raisonnable »? Le discours idéologique à la fois économique et politique qui fait force de loi dans nos sociétés modèle la réalité selon ses propres règles et besoins. Face à cette situation, il convient de développer un contre-discours qui met de l'avant une éducation réellement gratuite comme partie d'un projet de société pour tous et toutes, et non pour quelques privilégié-e-s.

Pour arriver à une définition satisfaisante de la gratuité scolaire, il convient de dresser un portrait des différentes options qui s'offrent à nous et d'en faire une critique. Nous traiterons donc d'abord le point de vue institutionnel soit celui des gouvernements et instances internationales quant à la gratuité de l'éducation. Nous nous attarderons ensuite sur le modèle à long terme du « gel vers la gratuité ». Enfin, nous tenterons de dresser une définition claire de la gratuité scolaire pour l'ASSÉ, en fonction de ses revendications et en tenant compte des différents éléments qui constituent la cohérence d'un tel discours.

1.1 Définition institutionnelle

La notion de gratuité scolaire repose sur une base historique récente, mais somme toute solide. Il n'y a pas si longtemps que l'idée d'instruction obligatoire – et nécessairement gratuite – s'est imposée afin de former des citoyennes et citoyens capables de travailler de concert dans une société démocratique. Au Québec, c'est surtout le Rapport Parent⁵² qui vient confirmer cette vision de l'éducation et réaffirmer l'importance de la gratuité scolaire pour la société.

Le rapport de la Commission royale d'enquête recommande d'instaurer la gratuité scolaire jusqu'au collégial⁵³ et de tendre vers la gratuité à l'université. Si les auteur-e-s du Rapport peuvent soutenir cette

52 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport Parent : la société d'aujourd'hui et l'enseignement*, 3 tomes en 5 volumes, Éditeur du Québec, 2^e édition, 1965, document produit en version électronique par Jean-Marie Tremblay, page 40, [En ligne],

http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_societe_auj/societe_aujourd'hui.html

53 Le Rapport Parent recommande la création d'un réseau collégial pour la formation préuniversitaire et technique. Cette formation devra être gratuite. Ce que le Rapport nomme « les instituts » deviendront les cégeps.

vision, c'est qu'ils et elles considèrent l'éducation comme le droit à une formation citoyenne qui mènera entre autres au devoir du travail plutôt que comme la simple formation de travailleurs et travailleuses répondant à des impératifs économiques. Comme l'éducation est un droit, elle se doit d'être accessible à tout le monde et, à ce titre, le Rapport Parent souligne que « la démocratisation véritable de l'enseignement suppose des mesures d'aide aussi bien que de gratuité »⁵⁴. Bref, la gratuité n'est pas la seule et unique mesure qui ouvrira les portes de l'éducation dans leur entièreté à toutes les classes socio-économiques de la population, mais elle est tout de même essentielle.

Enfin, il faut être prudents et prudentes si l'on veut se servir du Rapport Parent pour faire la promotion de la gratuité scolaire qu'il définit comme « (...) la suppression ou l'absence de frais de scolarité (...) ». Il faut donc replacer cet ouvrage dans son contexte historique et admettre que cette définition n'a plus la même valeur aujourd'hui. En effet, personne ne pouvait savoir à cette époque que le sous-financement de l'éducation pousserait des « esprits inventifs » à créer une multitude de frais qui viendraient contrecarrer les principes de la gratuité. Notons aussi que le Rapport Parent n'a pas su transcender le discours économique qui soumet le droit à l'éducation à ses exigences. Il faut dire que les membres de la Commission, malgré leur vision progressiste, adhèrent au courant libéral de pensée tout en se pliant à la conjoncture démographique et économique de leur époque qui les pousse à vouloir rentabiliser les investissements sociaux. C'est pourquoi ils et elles renoncent à la gratuité scolaire, notamment parce que la pression démographique demande la construction d'infrastructures coûteuses pour accueillir les jeunes à l'école⁵⁵.

Le gouvernement du Québec a su tenir compte, jusque dans une certaine mesure, des recommandations du Rapport Parent. Il faut dire que cette époque était propice aux changements et que plusieurs pays prenaient des mesures déterminantes afin de démocratiser l'accès à l'éducation et d'améliorer le respect des droits sociaux en général. C'est dans cet esprit qu'est né le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) ouvert à l'adhésion en décembre 1966, mais entré en vigueur seulement en janvier 1976⁵⁶. En signant ce traité international sous l'égide de l'ONU, le Canada s'engageait, conformément à l'article 13 paragraphe 2 section c) à « [rendre] l'enseignement supérieur [...] accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité scolaire ». Même si l'éducation n'est pas de compétence fédérale, il faut tout de même émettre le constat que le gouvernement canadien a failli à son engagement envers le PIDESC en coupant les transferts fédéraux en éducation, se rendant en partie responsable du sous-financement de nos institutions.

54 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *op. cit.*, Vol. 5, p. 195.

55 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *op. cit.*, Vol. 5, chapitre X et XI, p. 530 à 668.

56 Le Pacte devait entrer en vigueur après que 35 États l'aient ratifié ou y aient adhéré. Le Canada n'a signé le PIDESC qu'en mai 1976.

Finalement, puisque l'éducation est une responsabilité provinciale, nous nous devons d'étudier la position du gouvernement québécois. Signalons d'abord que la *Loi sur l'instruction publique*⁵⁷ impose la gratuité des services éducatifs des enfants et des adultes et de la formation professionnelle. Bref, la loi garantit la gratuité du système primaire et secondaire régulier et du système d'éducation aux adultes. De plus, elle garantit la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique jusqu'à l'âge de 18 ans ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée. Pourtant, la facture augmente d'année en année pour les parents qui trouvent sans doute que l'éducation n'est pas si gratuite que le la loi ne le prétend⁵⁸.

Plus près de nous, la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*⁵⁹ est plus restrictive encore quant à l'application de la gratuité scolaire. En effet, elle stipule que des frais de scolarité ne peuvent être exigés pour un étudiant résident du Québec ou une étudiante résidente aux études à temps plein, dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales ou, dans certains cas, à une attestation d'études collégiales (AEC). S'ensuivent les cas spéciaux : paiement des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants à temps partiel, pour les gens résidant à l'extérieur du Québec, frais spéciaux pour ceux et celles ayant échoué plus d'un cours, droits de toute autre nature, d'admission, d'inscription, afférents. Bref, il y a tellement d'exceptions et de catégories de frais *autres* que l'on peine à parler encore de gratuité au niveau collégial.

Pourtant, les partis politiques du Québec ont déjà été en faveur de la gratuité scolaire. Le Parti libéral de Jean Lesage promettait même, au début des années 1960, la gratuité au niveau universitaire pour 1972, à condition que son parti soit réélu jusque là⁶⁰! Le Parti québécois avait inclu le salariat étudiant en plus de la gratuité à tous les niveaux dans sa plate-forme. Or, une fois au pouvoir, les beaux discours et les principes ne tiennent apparemment plus. En avril 1979, le Ministère de l'Éducation publie une étude sur la gratuité scolaire à l'université⁶¹ et conclut par un rejet pur et simple de cette option en arguant que le système de prêts et bourses encourage davantage l'accessibilité. Il fait le choix de favoriser l'endettement des plus pauvres plutôt que la gratuité scolaire assumée par l'ensemble de la société. De plus, les arguments secondaires qui motivent ce choix sont le coût de la gratuité, le gel des frais qui diminue le fardeau financier en raison de l'inflation, l'argumentation théorique peu convaincante du droit à l'éducation, le besoin de faire comme les autres États⁶², la priorité d'action au

57 Québec, *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q. I-13.3, Éditeur officiel du Québec, Québec, [En ligne], http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html Voir en particulier les paragraphes 3 et 7.

58 Lire à ce sujet : *La gratuité scolaire : rapport d'étude et recommandations*, Fédération des comités de parents de la province de Québec, Beauport, 1993, 182p.

59 Québec, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, L.R.Q. chapitre C-29, Éditeur officiel du Québec, Québec, [En ligne], http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html Voir en particulier les paragraphes 24 à 26.

60 PAQUET, Daniel, « Faut que ça change. Parti Libéral 1960 », *Le Québec étudiant*, mardi le 27 septembre 1977, vol. 1, no 2, p. 16.

61 Ministère de l'Éducation, *L'accessibilité en éducation. Étude des effets de la gratuité scolaire pour l'accès à l'université pour les étudiants des collèges*, Ministère de l'Éducation, Secteur de planification, Québec, avril 1979, p.7.

62 « Il ne semble pas, non plus, exister de fondements suffisamment solides pour supposer que l'abolition des frais de scolarité se généralisera dans l'ensemble des pays de L'OCDE durant les prochaines années ». *Ibid.*, p. 51.

secondaire et au primaire pour améliorer l'accessibilité. Enfin, en insistant sur le fait que la décision de poursuivre des études universitaires se prend souvent au secondaire (par le choix du DEC général au collégial), le MELS choisit d'ignorer l'effet rebutant des frais de scolarité et de la perspective d'endettement pour les classes les plus pauvres qui doivent faire le choix d'un cheminement scolaire dès l'adolescence.

Bref, non seulement le gouvernement du Québec a édulcoré la notion de gratuité scolaire déjà existante au collégial et fait augmenter la facture des individus, mais il a choisi sciemment d'ignorer les recommandations visant à instaurer la gratuité scolaire au niveau universitaire. Il s'empêtre ainsi dans un argumentaire qui sonne faux en tentant de discréditer cette option par des études partielles. Enfin, les actions et décisions du gouvernement mettent en péril le droit universel à l'éducation en imposant clairement ou de façons détournées des barrières financières à l'accessibilité aux études.

1.2 La gratuité par le gel

Le principe de la gratuité scolaire par le gel est simple et considère que le maintien des frais de scolarité au niveau actuel sur une longue période de temps équivaldra éventuellement à la gratuité en raison de l'inflation. On pourrait citer l'*Universidad Nacional Autonomia de Mexico* (UNAM) comme seul exemple concret de la gratuité par le gel, puisque les frais de scolarité fixés à un cent (0,01 \$) par session à sa fondation en 1910 n'ont jamais été augmentés. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé. Rappelons à ce titre la grève difficile, mais victorieuse de la population étudiante de l'UNAM en 1999, qui a su contrer le projet gouvernemental de hausse des frais de scolarité. Toutefois, pour ce qui est de soutenir la même argumentation au Québec sur la base de ce qui existe aujourd'hui, disons qu'il y a une différence fondamentale entre un cent et plusieurs centaines de dollars...

Un tel projet est plutôt porteur de plusieurs incohérences. Cette formule implique en effet l'acceptation tacite de la présence des frais de scolarité. À partir de ce moment, on ne peut plus parler de gratuité scolaire : on accepte de ce fait que l'éducation est monnayable. De la sorte, la gratuité par le gel fait un accroc à son principal argument de bataille à savoir que l'éducation est un droit qui se doit d'être accessible pour tous et toutes et, à ce titre, devrait être gratuit. Or, il faut savoir que la gratuité par le gel serait un combat de longue haleine, constamment remis en question par les chantages du néolibéralisme. On ne peut logiquement se lancer dans une aussi grande bataille avec un argumentaire fêlé à la base. Enfin, notons que cette solution ne règle en rien la problématique de la pléiade d'autres frais imposés par les cégeps et les universités, qui augmentent sans cesse et qui sont aussi un frein à l'accessibilité aux études postsecondaires.

Certaines associations étudiantes du Québec ont une position qui se rapproche beaucoup de la gratuité par le gel. À titre d'exemple, la recherche sur la gratuité scolaire au cégep de la Fédération étudiante

collégiale du Québec (FECQ) est particulièrement éclairante⁶³. Bien que cette organisation ne soit pas à proprement parler pour la gratuité par le gel, il n'en demeure pas moins qu'elle s'inscrit dans la même lignée en adoptant, pour l'année scolaire 2006-2007, une position pour le gel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire. Cette ambivalence est flagrante dans la partie 2.2.3 *Les positions des actrices et des acteurs de l'éducation au collégial*. En effet, l'auteur remarque que la FECQ a « été divisée longtemps entre une vision proche de celle de l'ANEEQ et une approche plus modérée allant dans le sens du rapport du MEQ de 1982 »⁶⁴. Puis, il souligne l'inconséquence entre l'adoption de positions pour diverses formes de gratuité scolaire, incluant les frais afférents, et le fait que la FECQ travaille davantage à régler les divers frais existants de pair avec le Ministère et à en éliminer certains⁶⁵ qu'à lutter pour une réelle gratuité scolaire. En contribuant à la réglementation des frais existants, la FECQ les reconnaît implicitement tout en acceptant tacitement leur existence tandis qu'elle est théoriquement pour leur abolition.

Cela devient particulièrement frappant dans la section 3.1 *Définition des différents types de droits et frais*⁶⁶. Nous y voyons que la FECQ s'accorde avec le Ministère de l'Éducation et la Fédération des Cégeps sur un certain nombre de définitions. Dans ce contexte, la FECQ a accepté l'utilisation du terme « droit » plutôt que le terme « frais » dans un certain nombre de cas :

« l'emploi de ce terme [frais] aurait eu l'effet d'apparaître plus menaçant à l'égard du principe de gratuité. À l'opposé, le terme « droit » apparaissait comme plus légitime et rendait l'application de charges exigées aux étudiants plus facile. »⁶⁷

On voit ici la portée que les mots peuvent avoir sur la perception de la réalité. Les choix qui sont faits ne sont pas innocents et s'inscrivent dans une vision idéologique. Accepter ces définitions revient à souscrire à cette vision. En usant du terme « droit » pour définir des frais, un droit n'est plus une liberté acquise et garantie mais plutôt un privilège monnayable. Ainsi, lorsque nous apprenons que les droits dits « universels » sont ceux que l'ensemble de la population étudiante doit payer⁶⁸, nous devons comprendre que l'accessibilité aux études est rendue conditionnelle à notre capacité monétaire. Pourtant, c'est là exactement la définition de droit censitaire (pour lequel on doit payer) par opposition à universel (accessible à tous et toutes)⁶⁹. Par conséquent, le droit à l'éducation est perverti et restreint à sa vision individualiste.

63 VIAU, Laurent, *La gratuité scolaire au collégial : l'accessibilité en perspective*, Fédération étudiante collégiale du Québec, Montréal, 2006, 104 p. Notons au passage que l'ASSÉ est complètement ignorée dans cette étude malgré la partie 2.2.3 « Les positions des actrices et des acteurs de l'éducation au collégial »...

64 VIAU, Laurent, *op. cit.*, p. 16

65 *Ibid.*, p.17.

66 *Ibid.*, pp. 37-40

67 *Ibid.*, pp. 37-38

68 *Ibid.*, p. 38

69 Pour se servir du droit de vote comme exemple, il fut un temps où on devait payer un certain niveau d'impôt pour voter. Les plus pauvres n'avaient pas ce droit qui était censitaire. Puis, après d'âpres luttes sociales, il devint universel. Ainsi, tous les citoyens obtinrent droit de vote. Ne manquait plus que les citoyennes afin de rendre ce droit accessible après, oh surprise, plusieurs années de lutte... D'autres restrictions ont existé comme le niveau d'éducation. Pour de l'information générale, on peut consulter : http://fr.wikipedia.org/wiki/Suffrage_universel

En plus de témoigner d'une incompréhension totale de la portée des mots employés (ou d'une complicité, c'est selon) cette situation relève de l'incohérence totale entre l'adoption de principes et l'acceptation de leur contraire. C'est là le piège de la gestion de coupures : en acceptant de les gérer, on accepte leur existence tout en devenant complices de nos adversaires. De plus, cela souligne l'importance d'une distanciation critique importante face à nos adversaires afin d'éviter les panneaux dans lesquels ils désirent nous faire tomber. Considérer ses adversaires comme des partenaires – c'est la concertation – est à ce titre le premier écueil à éviter. Plus encore, cette situation confirme qu'il faut demeurer fidèles à nos principes, agir en cohérence avec ceux-ci et lutter pour les défendre, ce que des positions comme la gratuité scolaire par le gel des frais ou le gel des frais dans une perspective de gratuité scolaire ne permettent pas.

1.3 La gratuité selon l'ASSÉ

Sans être strictement définie, la gratuité scolaire a toujours été claire pour l'ASSÉ, comme en fait foi la constance de son discours, de ses revendications et de ses actions. Nous en somme tout de même arrivé-e-s à un moment de notre existence où nous ressentons le besoin de définir clairement le projet de société que nous portons sur nos épaules, afin d'écarter toute ambiguïté et nous positionner nettement dans le débat en matière d'éducation.

Ce sont les revendications de l'ASSÉ⁷⁰ qui nous éclairent le mieux sur le sujet, parce qu'elles sont le reflet des préoccupations des membres. Pour résumer brièvement et tracer le contour de ce projet d'ampleur, disons d'abord que nous sommes pour la gratuité complète à tous les niveaux d'enseignement pour tous et toutes⁷¹, incluant les étudiantes internationales et étudiants internationaux⁷². Nous refusons que la gratuité se fasse au prix de coupures dans les autres programmes sociaux⁷³ et proposons plutôt qu'elle soit réalisée par des mesures fiscales touchant les entreprises et par un système d'impôt réellement progressif⁷⁴. Enfin, nous refusons que la gratuité se fasse au détriment de la qualité de l'éducation⁷⁵. Ce résumé de nos positions montre d'une part que nous ne sommes pas dupes de la prétendue gratuité scolaire au collégial et, d'autre part, que nous ne laisserons pas les gouvernements nous diviser du reste de la population en nous compromettant dans la gestion de coupures pour financer l'éducation. Enfin, cela permet de nous guider dans le choix d'une définition de la gratuité scolaire.

70 Pour plus d'informations concernant les revendications, voir le site Internet de l'ASSÉ section « Présentation, revendications » à l'adresse suivante : <http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article19&lang=fr>

71 Congrès du 31 janvier au 2 février 2003, Congrès extraordinaire du 16 août 2003, Congrès des 20 et 21 septembre 2003, Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004, Congrès extraordinaire du 28 août 2004, Congrès des 25 et 26 septembre 2004, Congrès des 24 et 25 janvier 2004, Congrès des 8 et 9 octobre 2005.

72 Congrès des 12 au 14 octobre 2001, Congrès des 25 et 26 septembre 2004.

73 Congrès extraordinaire du 16 août 2003, Congrès des 20 et 21 septembre 2003, Congrès des 29 et 30 janvier 2005.

74 Congrès des 24 et 25 janvier 2004, Congrès du 31 janvier au 2 février 2003.

75 Congrès extraordinaire du 16 août 2003, Congrès des 20 et 21 septembre 2003, Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004, Congrès des 25 et 26 septembre 2004, Congrès des 8 et 9 octobre 2005.

Si nous nous servons maintenant des outils que sont les documents de recherche et d'analyse de l'ASSÉ, nous découvrons que certaines personnes se sont déjà astreintes à la tâche de trouver une définition la plus complète possible de la gratuité scolaire. Citons-en une particulièrement intéressante ainsi que les explications de l'auteur qui la complètent :

« Une définition de la gratuité scolaire a été et doit demeurer **le financement public complet à tous les niveaux d'éducation, de l'élémentaire à l'université, de l'enseignement et des infrastructures nécessaires à son accomplissement, des services d'ordre pédagogiques et psychologiques et des activités parascolaires étudiantes, à l'exception de l'organisation syndicale.** Seule cette définition respecte le droit à l'étudiant et l'étudiante d'étudier (coûts reliés à l'enseignement), d'avoir des ressources pour étudier (ex. locaux, bibliothèques, livres, photocopies, etc.) et pour solutionner ces problèmes d'études et de vie (ex. A.P.I., psychologue, travailleur ou travailleuse de corridor, etc.) et de jouir d'une vie étudiante (ex. radio étudiante, activités sportives, cafés étudiants, etc.). »⁷⁶

Cette définition montre bien que la gratuité scolaire n'est pas que l'absence de frais de scolarité et rappelle que les services offerts par les institutions d'enseignements sont essentiels à la réussite scolaire et au développement personnel des étudiants et étudiantes; ce qui fait partie de la mission première de l'éducation. La série de frais afférents qui sont exigés aux étudiants et étudiantes doit donc disparaître, pour une réelle gratuité scolaire. Notons cependant qu'il n'y a pas de référence explicite à la gratuité du matériel scolaire dans nos revendications. Elle semble découler logiquement de celles-ci, mais il pourrait être important d'envisager de l'adopter spécifiquement afin d'éviter l'interprétation contraire et d'assurer notre cohérence. Il va sans dire que le matériel scolaire est essentiel pour les jeunes travailleurs et travailleuses intellectuel-le-s que sont les étudiantes et les étudiants. À ce titre, il se doit d'être gratuit.

Nous croyons fermement que l'instauration d'une réelle gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement et, en ce qui nous concerne plus particulièrement, au niveau post-secondaire améliorerait grandement l'égalité des chances en termes d'accès aux études supérieures. Nous sommes toutefois conscientes et conscients que la gratuité scolaire n'est pas la solution ultime et que d'autres mesures sont aussi nécessaires pour une plus grande accessibilité aux études. L'une d'entre elles devrait être une réforme du système d'Aide financière aux études (AFÉ), car même advenant la gratuité scolaire, plusieurs facteurs exigent le maintien et l'amélioration de l'AFÉ. Nous y reviendrons dans la section sur l'inégalité des chances et l'accessibilité.

Nous avons déjà mené une campagne sur le système de prêts et bourses, en plus d'avoir déployé-e-s des efforts pour étoffer notre analyse à son sujet. Nous n'étalerons pas ici toutes nos revendications

⁷⁶ « Le syndicalisme étudiant de combat », Cahier du camp de formation de l'ASSÉ des 24 et 25 septembre 2005, [En ligne], <http://www.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article338&lang=fr#3.1>

mais l'une d'entre elles est toutefois majeure puisque l'ASSÉ s'oppose à l'endettement étudiant et demande la conversion des prêts en bourses⁷⁷. Il n'y a qu'un pas à franchir vers la revendication du salariat étudiant, qui découle de la Charte de Grenoble, qui assurerait à tous et toutes un revenu afin de pouvoir se consacrer pleinement aux études. Nous avons déjà une position pour un revenu minimum garanti⁷⁸ que nous pourrions réactualiser en spécifiant une particularité étudiante. En obtenant gain de cause à ce sujet, en plus de la gratuité scolaire, nous pourrions étudier sans devoir travailler plusieurs heures par semaine et sans nous endetter, éliminant de ce fait les causes principales d'abandon ou de prolongement des études. Nous exigeons déjà une accessibilité universelle à l'éducation post-secondaire. Exigerons-nous de sortir de la précarité? Saurons-nous exiger le salariat étudiant?

77 Congrès annuel des 24 et 25 avril 2004, Congrès extraordinaire du 28 août 2004, Congrès des 25 et 26 septembre 2004.

78 Congrès du 31 janvier au 2 février 2003.

2. Inégalité des chances et accessibilité

À chaque définition de la gratuité scolaire correspond une vision de l'accessibilité. Dans le discours ambiant, on peut bien présenter l'augmentation des frais de scolarité comme une politique juste, équitable et nécessaire. On peut bien croire que le réseau actuel de l'éducation est accessible à tous et toutes. Les *think tank* de droite vont d'ailleurs user d'une superbe rhétorique sur l'accessibilité pour avancer l'idée qu'une éducation privée est accessible. Pourtant, il ne suffit pas de croire ou de dire qu'une politique précise est gage d'accessibilité pour qu'elle le soit réellement. S'il est souvent possible de répliquer de façon adroite aux arguments avancés par nos adversaires politiques, il faut, en définitive, déconstruire l'ensemble du discours pour bien saisir les différences idéologiques sur un même concept, celui de l'accessibilité par exemple. C'est autrement dit s'attaquer au cadre théorique en lui-même: comprendre les présupposés à la base d'une façon de pensée et analyser les effets concrets de la conceptualisation.

Le discours ambiant, autant véhiculé dans les médias qu'à travers les orientations ministérielles, recentre le débat de l'égalité sur l'efficacité. L'accessibilité devient primordiale dans le discours, mais les ressources, tant financières que matérielles, tardent à se faire sentir dans les coffres des cégeps et des universités. On veut faire plus avec moins, misant sur les volontés individuelles pour s'en sortir : « *Jeunes, vous voulez étudier? Et bien travaillez! Pourquoi auriez-vous droit à un service gratuit si vous ne prouvez pas à la société que vous le méritez?* ». Une critique de cette façon de voir les choses impose de questionner le débat sur l'égalité théorique et l'égalité pratique. C'est d'ailleurs en général la position défendue par les mouvements sociaux et leur critique du courant libéral. Partir du constat que les individus sont égaux n'est pas la solution. Il faut plutôt prendre en considération les inégalités de départ et garder en tête qu'on veut en arriver à l'égalité : l'égalité n'existe pas en soi, il faut la créer.

Pour faire vivre le principe d'égalité des chances dans le réseau de l'éducation, l'accessibilité en situ le point de central. La *Loi de l'instruction publique* rend d'une part l'école primaire et secondaire obligatoire, mais instaure également des balises pour permettre d'appliquer ce principe et ce, constatant que tous et toutes n'ont pas les ressources nécessaires pour y accéder. En éducation post-secondaire, l'accessibilité a historiquement été instituée par l'étendue géographique du réseau et le principe incontournable de la gratuité scolaire. Appliquée pour les cégeps, la gratuité était également recommandée, à moyen terme, pour les universités et ce, conformément aux recommandations internationales du PIDESC. Depuis, les factures étudiantes ne font qu'augmenter. Une politique qui vise l'abolition des coûts et la reconnaissance de la globalité de la condition étudiante tend à l'opposé à consacrer le principe d'accessibilité et d'égalité des chances.

2.1 Le coût des études

Le discours en faveur d'un dégel des frais de scolarité, et c'est d'ailleurs la même argumentation qui sous-tend la tarification, argue que l'accessibilité est à son apogée et qu'il importe maintenant de miser sur la qualité. Pour s'assurer d'une éducation de qualité, il faudrait en ce sens miser sur la source de financement que constituent les étudiants et les étudiantes - notez bien que ce discours ne remet pas en question l'égalité des chances. Ce qui serait « inégal » ou injuste c'est plutôt de « forcer » la population entière à payer alors que les bénéficiaires de l'éducation post-secondaire, réduits à la simple expression de rémunération professionnelle, sont exclusivement individuels. Pourtant, le portrait de la participation aux études post-secondaires est révélateur : le coût des études est déterminant dans le choix de poursuivre ou d'abandonner. Dans un système économique capitaliste où l'argent médiatise le rapport au monde, nous n'avons d'autre choix que de constater que l'obstacle financier est majeur.

2.1.1 Les frais de scolarité

L'indice statistique de l'accessibilité a, à travers les années, globalement augmenté. Le nombre d'inscriptions aux études post-secondaires apparaît nettement plus élevé. Au Canada anglais, où les frais de scolarité ont augmenté en flèche, on se cache d'ailleurs sous les résultats statistiques pour démontrer que la fréquentation scolaire est reluisante. Pourtant, on oublie de révéler des chiffres évocateurs sur l'inégalité de cette fréquentation. En 1980, les familles à plus faible revenu consacraient 16,7 % de leur revenu après impôt aux frais de scolarité; en 2004, ce pourcentage saute à 45,7 %⁷⁹. Sur la fréquentation elle-même, on peut se poser des questions sur qui compose la population étudiante: une augmentation d'inscriptions d'étudiantes et d'étudiants de l'international? Davantage de gens issus des familles des quartiles supérieurs? Au Québec, malgré une augmentation globale fulgurante sur plusieurs décennies, l'espérance de scolarisation stagne depuis le début des années '90⁸⁰. Il est difficile de circonscrire un lien de causalité entre cette stagnation et l'augmentation du coût des études. Néanmoins, le portrait de la population étudiante au niveau post-secondaire est très représentatif de l'accessibilité, mais de l'accessibilité à la richesse, non pas à l'égalité!

Les chiffres montrent que l'écart de participation entre les jeunes de famille à faible revenu et les familles à revenus moyens y passe de 0,8 % à 7,0 % tandis que la différence avec les jeunes de familles aisées passe de 19,2 % à 22 %⁸¹. Ce sont en réalité surtout les personnes aisées qui ont investi le réseau de l'éducation. La progression pour les familles les plus aisées est aussi plus marquée que celles des familles à faible revenu. Malgré une croissance générale de la participation aux études post-secondaires, les inégalités sociales, pour leur part, ont augmenté.

⁷⁹ ACPPU, *Les aspects économiques de l'accès aux études : la réalité financière du coût de l'éducation postsecondaire pour les familles à faible revenu*, Dossier en Éducation, juin 2006, volume 8, numéro 2, p.2, [En ligne], <http://www.caut.ca/fr/publications/educationreview/8-2accesauxetudes.pdf>

⁸⁰ « L'«espérance de scolarisation» stagne au Québec », *Le Devoir*, 6 juillet 2006.

⁸¹ THIBODEAU, Marc. *Études universitaires : les familles aisées d'Abord*, *La Presse*, 6 septembre 2000.

« Au milieu des années 1980, le taux de participation universitaire, [des jeunes de 20-21 ans](...) était de 13,7 % pour les familles à faible revenu, alors qu'il était de 14,5 % pour les familles à revenu moyen. Dix ans plus tard, les résultats correspondants étaient de 18,3 % et de 25,3 %. Les taux de participation pour les familles les plus aisées ont crû durant la même période de 32,9 % à 40,3 %. »⁸²

Ainsi, le fossé de l'accès aux études supérieures entre les jeunes des milieux défavorisés et les plus aisés se creusent.

Toutes les études n'arrivent pas à ce constat. Corak, Lipps et Zhao (2003) mettent de l'avant que pour les jeunes âgé-e-s de 18 à 24 ans, ce sont ceux et celles des milieux moins bien nantis qui ont connu une croissance des plus soutenue entre les années 1979 et 1997. Les familles classées « intermédiaires » et « supérieures » auraient connu peu de variation⁸³. Nonobstant ces différences, un constat général subsiste tout de même : les jeunes [âgé-e-s de 18 à 21 ans ou de 18 à 24 ans, selon les études] provenant de familles à revenus élevés ont de deux à trois fois plus de chance de pouvoir fréquenter l'université que les jeunes provenant de familles à faible revenu⁸⁴.

Par ailleurs, une étude de 2004 met en perspective les difficultés grandissantes pour les jeunes des milieux défavorisés à acquitter les coûts de l'éducation. En 1999, par exemple, les 2/3 (deux tiers) des finissants et finissantes du secondaire au Canada souhaitaient entreprendre des études universitaires⁸⁵. Malgré cette volonté générale partagée, les inscriptions n'ont pas suivi. En décembre de cette même année, « 52 % poursuivaient des études postsecondaires, la moitié fréquentant un collège ou CÉGEP, le tiers, une université, et le reste un autre type d'établissement »⁸⁶. De plus, 46 % des jeunes de 18 à 20 ans ont mentionné qu'il ne leur serait pas possible de poursuivre des études aussi longtemps que souhaité. Deux jeunes sur trois ont invoqué des raisons financières. Les données de Statistique Canada sur l'*Enquête des jeunes en transition* sont similaires : dans 70 % des cas, ce sont des obstacles d'ordre financiers qui ont poussé à l'abandon des études au niveau post-secondaire⁸⁷.

Le portrait de la fréquentation scolaire et les données statistiques sur les causes invoquées pour l'abandon des études démontrent les ravages d'imposer une facture aux étudiantes et aux étudiants. Le

82 *Ibid.*

83 CORAK, Miles, LIPPS, Garth, ZHAO, John. *Revenu familiale et participation aux études postsecondaires*, Statistique Canada, Ottawa, octobre 2003, p.13.

84 DE BROUCKER, Patrice. *Accéder aux études postsecondaires et les terminer: la situation des étudiants à faible revenu*, RCRPP, mars 2005, p.15, [En ligne], <http://www.cprn.com/fr/doc.cfm?doc=1198>
Voir aussi tableau en annexe.

85 HEMINGWAY, Fred, McMULLEN, Kathryn. *Une affaire de famille: l'impact du coût des études postsecondaires sur les familles canadiennes*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, juin 2004, pp.23-28, [En ligne], www.cprn.com/documents/30490_fr.pdf

86 *Ibid.*, p.26.

87 W. BOWLBY, Jeffrey, McMULLEN, Katheryn, *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, Statistique Canada, Ottawa, 23 janvier 2002, numéro au catalogue 81-591-XIF.

« droit » à l'inscription aux études post-secondaires n'est pas sans conséquence sur le cheminement de vie. Les frais de scolarité sont de véritables tickets modérateurs qui filtrent l'accès aux études. Déjà faut-il prendre en considération les nouvelles perspectives du taux de fréquentation qui stagne (L'accessibilité a-t-elle atteint son apogée sans l'instauration de réformes en profondeur? Les niveaux d'endettement record parlent-ils d'eux-mêmes?). Surtout, malgré une fréquentation globale accrue sur plusieurs décennies, la participation aux études post-secondaires ne se fait pas sans reproduire les inégalités sociales. En effet, instaurer des frais de scolarité, c'est donner une longueur d'avance aux mieux nanti-e-s — et ne jouons pas sur les mots, 50 \$, 500 \$, 5 000 \$ est porteur d'un même principe. Une éducation qui ne rend pas compte d'une réelle accessibilité n'est PAS accessible. La demi-accessibilité ne peut tout simplement pas exister.

2.1.2 L'endettement

L'argument sous-jacent au discours sur l'accessibilité aux études, en dépit de la présence de frais de scolarité, est l'équilibre soutenu par l'aide financière aux études puisque les plus pauvres trouveraient leur compte dans cette politique de redistribution. C'est explicitement au nom de l'égalité des chances qu'on oblige l'endettement chez les moins nanti-e-s : dans l'argumentaire du maintien des frais de scolarité aux études post-secondaires, particulièrement vif dans les analyses réclamant un dégel, on présente le recours à l'aide financière comme une solution à l'accessibilité. Non seulement oublie-t-on d'expliquer les failles du système, mais surtout, on occulte les conséquences de l'endettement sur le choix des études en plus de passer sous silence les présupposés à la base du régime d'endettement. Le lien entre le recours à l'aide financière pour pallier à l'inaccessibilité de l'éducation lorsqu'on instaure des frais de scolarité est si étroit que dans la première version de réforme de l'aide financière aux études de 2005, le premier pallier d'endettement, relié au coût de scolarité, n'est plus fixe (ajusté au gel des frais), mais bien dépendant de cesdits frais (reflet d'une possible hausse).

Le régime d'aide financière aux études au Québec subit constamment d'importantes modifications. Plus récemment, le gouvernement québécois a resserré les critères d'admissibilité. Les conséquences de la réforme de 2005 (celle qui engendra une grève générale de plusieurs semaines chez les étudiants et étudiantes) sont aujourd'hui difficilement mesurables. Mais en se fiant aux statistiques données par le bureau de l'Aide financière aux études⁸⁸ pour la période de 1996-1997 à 2000-2001, on constate des coupures de 35 % du budget total de l'aide accordée — passant de 825M \$ à 532M \$ — se traduisant par :

- Une baisse de 21 % du nombre total d'étudiants et étudiantes qui ont accès au régime d'aide financière;
- Une baisse de 21 % du total d'étudiantes et étudiants ayant reçu une bourse d'études;
- Une baisse de 14 % de l'aide moyenne offerte;
- Une baisse de 23,5 % du nombre d'étudiants et étudiantes de premier cycle à temps plein

⁸⁸ Aide financière aux études, *Statistiques*, Rapport 2000-2001, Québec, 2002, p. 35-36-37.

prenant part au programme;

- Une baisse de 11,8 % du nombre d'étudiantes et étudiants à temps plein de 2^e et 3^e cycle prenant part au programme;

- Une baisse de 40 % du nombre d'étudiants et étudiantes post-universitaires à temps plein prenant part au programme.⁸⁹

La politique du régime de l'aide financière aux études est loin de refléter les besoins des étudiantes et des étudiants : aucune reconnaissance automatique de l'autonomie individuelle dès le départ du domicile familial; aide financière annuelle totalisant moins que le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada; calcul de la pension alimentaire dans les revenus des parents-étudiants, voilà quelques exemples patents. De plus, les étudiants et les étudiantes qui en font la demande n'y ont pas automatiquement droit. Les critères d'accessibilité y sont nombreux, déterminant par le fait même une mesure qui, de soi, ne peut pas contrebalancer les effets du coût des études.

D'autre part, l'endettement ne peut en aucun cas être une solution à l'accessibilité. En effet, comment peut-on considérer un régime qui classe les individus d'après leur chance ou malchance de départ (être ou ne pas être riche)? L'endettement n'est après tout que l'étalement du paiement du coût des études dans le temps. Certaines personnes ont « droit » à la connaissance et à l'apprentissage d'un savoir-faire tandis que les autres n'y ont accès qu'à force de sacrifice. Le régime d'aide financière est à l'opposé de la concrétisation de l'accessibilité dans la mesure où il permet peut-être à la majorité de ne pas être totalement exclue du réseau de l'éducation (tandis que d'autres le sont complètement comme il a été mentionné en *2.1 Le coût des études*), mais il fait de l'éducation un privilège. Une même année d'étude coûtera d'ailleurs plus cher avec un régime d'endettement que si les frais sont payés sur-le-champ. En plus de payer les frais de scolarité et les frais afférents, un étudiant et une étudiante sur les prêts et bourses devra déboursier les intérêts pour son prêt. Une même éducation, un double accès.

Les effets dissuasifs de l'endettement sont nombreux. S'il peut donner l'opportunité à un individu de continuer ou de retourner aux études post-secondaires, il influence particulièrement ses choix. La peur de manquer d'argent en cours de route, le désir de mettre au centre de ses priorités d'autres projets que ses études, le remboursement précipité de sa dette d'étude par mauvaise prévision de ses revenus annuels sont des exemples courants qui témoignent de sa précarité financière. La popularité des cheminements de types courts, par exemple les certificats à l'université et les attestations d'études collégiales au cégep, montre bien l'effet rebutant de l'endettement. Depuis 1996, les études à temps partiel font preuve à leur tour d'un engouement sans précédent, assouvissant ainsi les besoins d'un marché de l'emploi flexible, porteur de rendement significatif pour les actionnaires. L'endettement devient donc à la fois un argument pour laisser présager l'accessibilité du réseau et un facteur de reproduction de la précarisation.

89 Compilation effectuée par la FCEE-Q (Fédération Canadienne des Étudiants et Étudiantes section Québec) dans le cadre de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, [En ligne], www.education-action.net.ca/fr/parlementaire.pdf

Croire que l'endettement est la solution qui permet d'instaurer une accessibilité au réseau post-secondaire, c'est nier le potentiel collectif de ce dernier. *Il est normal, après tout, que l'on s'endette lorsqu'on veut avoir quelque chose dans la vie.* L'endettement devient dans ce cas une mesure individuelle pour faciliter l'accès à l'éducation. Or, l'égalité des chances, dans un tel mode de pensée, est définie en fonction de l'effort individuel, et non plus de l'accès fondamental à un droit. Ce n'est pas le principe d'accessibilité qui guide une telle politique, mais bien la possibilité d'augmenter le rendement social, voire économique. On peut effectivement participer à différents niveaux de par son choix de métier au développement économique et à la production de la richesse. Mais la vraie question à se poser est plutôt la redistribution de cette richesse. C'est là l'aspect de l'égalité. L'école, il est vrai, permet l'apprentissage d'un métier et détermine donc notre participation à l'effort productif, voire à élever nos conditions de vie. Toutefois, considérer l'accessibilité de l'éducation pour sa seule utilité individuelle, c'est oblitérer son potentiel émancipateur et le principe fondamental du droit à l'éducation.

Le régime d'aide financière, dans sa forme actuelle, ne permet pas d'instaurer l'accessibilité au réseau d'éducation post-secondaire. On ne peut pas, en effet, considérer l'endettement comme le penchant « équitable » de l'accessibilité pour les étudiants et les étudiantes les plus pauvres puisqu'il ne permet pas de répondre aux besoins élémentaires de la population étudiante. Avant tout, il est révélateur d'une accessibilité à « deux vitesses » où le coût des études ne prend pas la même proportion d'importance pour les plus riches et les plus pauvres. Pour instaurer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, le régime d'aide financière peut par contre être porteur de pistes de solution. Avec une aide adéquate, garantie, peu importe la condition socio-économique de l'étudiant ou de l'étudiante, le régime d'aide financière résout d'innombrables facteurs d'inégalité des chances dans l'accès à l'éducation.

Lorsque l'Institut économique de Montréal conclut qu'une hausse des frais de scolarités n'aurait pas d'impact majeur sur la participation aux études⁹⁰, il considère surtout que ce sont les jeunes des familles plus aisées qui constituent en grande partie la population étudiante. On peut en effet considérer que les étudiants et les étudiantes sont davantage issu-e-s d'un milieu socio-économique favorisé, qu'il en est ainsi parce que les autres ont tout simplement refusé de faire le choix de la poursuite de leurs études et que la société n'y peut rien. On peut à l'opposé prendre en considération que les obstacles financiers teintent l'orientation vers des programmes courts destinés rapidement au marché de l'emploi et qu'à ce titre, un réseau d'éducation universellement accessible permet d'essayer de diminuer les effets des obstacles. C'est, en d'autres termes, un choix idéologique sur la définition de l'accessibilité. Une école accessible est-elle définie par le choix individuel de s'y inscrire, peu importe qu'il implique des conséquences différentes pour les individus (un endettement à vie versus quelques chicanes avec les parents pour qu'ils subviennent à l'ensemble de nos besoins), ou plutôt par le choix collectif d'y permettre et favoriser au maximum la participation de tous et toutes? Chaque positionnement théorique

90 Institut Économique de Montréal, *La hausse des frais de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires?*, 2004, p.7, [En ligne], http://www.iedm.org/uploaded/pdf/memoire_fev04.pdf

entraîne une vision politique différente des mesures à instaurer pour satisfaire notre barème d'accessibilité.

2.2 La condition étudiante

Le discours sur l'accessibilité aux études ne peut et ne doit pas se limiter au débat sur les frais de scolarité. En effet, l'étudiant ou l'étudiante étant avant tout un être humain, il ou elle a tout un éventail de besoins à combler avant de pouvoir se consacrer à son apprentissage. Il importe donc d'élargir nos propos sur l'accessibilité et de traiter de l'ensemble de la condition étudiante. Ainsi, tendre vers l'égalité des chances en éducation ne se définira pas simplement par l'absence de frais de scolarité : il faudra aussi donner aux étudiants et étudiantes les moyens de subvenir à leurs besoins tout en gardant un rythme de vie sain. Dans cette optique, il importe de recentrer le débat autour de certains facteurs qui déconstruisent le fameux mythe de l'étudiante ou de l'étudiant qui profite du système.

De ceux-là, le premier à considérer est certainement l'ensemble du coût de la vie qui, à l'instar de la facture étudiante, augmente avec les années. Si l'on entend souvent que les frais de scolarité au Québec sont les plus bas en Amérique du Nord, il est peu connu que la situation est toute autre lorsqu'on étudie sérieusement l'ensemble des coûts d'une année d'étude supérieure. Ainsi, selon une étude indépendante états-unienne, lorsque le coût de la vie, les revenus de la population et les montants alloués par les différents programmes d'aide financière aux études sont pris en compte dans le calcul de l'accessibilité, le Québec arrive en 30^e position sur 60 états d'Amérique du Nord... soit derrière le Texas, qui se classe au 23^e rang⁹¹.

Comme l'expression « coût de la vie » fait expressément référence à l'ensemble des facteurs qui permettent à la vie d'exister, on se doit d'y inclure davantage que le coût de satisfaction des besoins élémentaires tels manger, se vêtir et se loger. D'autres besoins, de l'hygiène au transport en passant par les activités sociales, doivent également être pris en compte lorsqu'on estime la facture étudiante. On se heurte à beaucoup plus de résistance lorsqu'on parle de combler tout autant les besoins psychologiques et sociaux que les besoins physiologiques de base. Ce sont néanmoins l'ensemble de ces facteurs qui déterminent les conditions d'apprentissage, qui elles-mêmes pèsent pour beaucoup dans la décision de poursuivre ou d'abandonner ses études.

On ne peut demander à un étudiant ou à une étudiante, pas plus qu'à n'importe quel autre travailleur ou travailleuse, de restreindre toutes ses activités à la satisfaction de ses besoins vitaux d'une part et à l'accomplissement de ses tâches étudiantes (aller à ses cours et faire ses travaux scolaires) de l'autre. Entrer à l'école, malgré toutes les occupations spécifiquement étudiantes que cela comporte, ne permet pas à une personne de laisser derrière elle ses problèmes personnels. Au contraire, la situation

91 USHER. A, STEELE K., *Beyond the 49th Parallel II, The Affordability of University Education*, Educational Policy Institute, 2006, [En ligne], www.educationalpolicy.org

personnelle influence les conditions d'apprentissage au même titre que les problèmes étudiants se répercutent sur l'ensemble de la vie d'un individu; c'est pourquoi on ne pourra parler d'une réelle accessibilité que lorsque les étudiantes et les étudiants auront les moyens de satisfaire leurs besoins psychologiques et sociaux. Dans cette optique, nous ne revendiquons pas seulement l'absence de frais de scolarité et la gratuité du matériel scolaire, mais aussi l'accès gratuit à de l'aide professionnelle, que ce soit des services de psychologie, d'orientation ou d'aide en toxicomanie.

Prendre en compte de la condition étudiante dans notre discours sur l'accessibilité à l'éducation, c'est bien plus que rendre simplement compte de la réalité dans son ensemble. Cela implique que l'éducation est une institution qui peut assurer le mécanisme structurel d'atténuer les différences de classe au lieu de les reproduire. C'est aussi reconnaître à juste titre la valeur du travail étudiant : étudier n'est pas une manière de s'enrichir sur le dos de la société, mais bien un travail intellectuel à part entière. Finalement, penser ainsi, c'est voir l'éducation dans sa totalité en y intégrant un caractère profondément humain. Il n'est donc pas question de catégoriser une partie de la population étudiante comme meilleure ou plus méritante, que ce soit par référence au statut socio-économique, à l'origine familiale ou au rendement scolaire. Au contraire, avec une telle vision, ancrée surtout dans la revendication du salariat étudiant, on reconnaît la condition étudiante comme un seul et même statut, partagé par tous et toutes.

3. La gratuité scolaire : principes du droit à l'éducation

L'ASSÉ a résolument décidé de s'engager dans une définition socio-politique de la gratuité scolaire. Certes, des arguments économiques ne sont pas à négliger pour la défense du droit à l'éducation et, plus précisément, pour la gratuité scolaire elle-même. Or, depuis sa création, l'argumentaire sous-jacent à la revendication de l'accessibilité à l'enseignement post-secondaire n'est pas un discours économiciste. D'autres fédérations et organisations maîtrisent d'ailleurs mieux le sujet. N'est-il pas symptomatique de l'ampleur de la crise en éducation de penser que les problèmes seront enrayés à coups d'« investissement individuel »? À cette logique argumentative calquée sur le modèle des lois du marché, celui-là même qui crée les problèmes du réseau actuel en éducation, nous répliquons par une analyse sociale de la situation; la gestion de la dérive du droit à l'éducation se fera sans notre participation. L'éducation est un droit collectif et la gratuité scolaire est le premier pas vers sa concrétisation. Afin de revenir aux sources des arguments qui motivent la revendication de la gratuité scolaire, cette section est consacrée aux rouages des principes du droit à l'éducation.

3.1 Droit versus privilège : éléments du débat

Un droit, c'est nécessairement une réalité accessible à tous et à toutes; aucun obstacle ne doit avoir raison de la décision d'une personne d'aller à l'école. Chez la pensée libérale classique (néolibérale également), le droit à l'éducation est garanti s'il n'y a pas de barrières d'exclusions comme le sexe, l'origine ethnique ou sociale, etc. Les mouvements sociaux ont au contraire fait comprendre qu'éliminer les exclusions systématiques n'assurait pas l'accessibilité et l'égalité des chances. Pour assurer le respect d'un droit, il faut également considérer l'attitude pro-active de la société. En effet, il y a décalage entre la théorie (tout le monde peut s'inscrire aux études supérieures) et la réalité (combien ne le feront pas à cause de leurs conditions matérielles). C'est là le nœud de la critique de la pensée libérale : ce n'est pas parce qu'on veut, qu'on peut. Une accessibilité restreinte à l'arrêt de la discrimination ne peut pas être suffisante. Autrement dit, la possibilité légale ne signifie pas pour autant que l'on possède les moyens financiers et sociaux d'y parvenir. Ainsi, une réelle accessibilité doit plutôt détruire les « barrières sociales »⁹².

La gratuité scolaire est un débat exemplaire quant à ces visions opposées du droit à l'éducation. On y retrouve, en fait, le point de rupture entre les deux. D'un côté, on peut considérer que l'accessibilité à l'éducation n'est mesurée que par l'existence d'un réseau d'éducation (le « service est offert ») et par le

92 Au lieu de barrières biologiques comme le sexe et la race (entendues, évidemment, en terme de catégories sociales).

respect de la Charte des droits (aucune discrimination selon le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, etc.). De l'autre, pour assurer la concrétisation du droit à l'éducation, il faut permettre une égalité des chances, d'où la nécessité de la gratuité scolaire. Si pour s'inscrire au cégep ou à l'université il faut avoir les sommes nécessaires dans son compte en banque, peut-on parler d'une éducation réellement accessible? Il ne suffit pas de dire que tout le monde peut s'inscrire aux études supérieures. Pour que le droit à l'éducation en soit réellement un, il faut éliminer les barrières sociales, -d'ordre financier dans cet exemple. Instaurer la gratuité scolaire, c'est donc collectivement s'assurer que chacun et chacune ait accès au réseau d'éducation, peu importe son revenu annuel et son origine sociale.

On peut illustrer la question du droit à l'éducation avec une analogie sur le droit de vote : il ne pourrait pas être universel s'il ne permettait pas à tous et toutes de voter. La lutte des femmes est évocatrice de cette quête de redéfinition de l'universalité. Si aujourd'hui il est impensable de retirer leur autonomie sur cette question, les anachronismes dans l'interprétation du discours sont à éviter. Les femmes ont remis en question l'application de l'universalité. Sans l'accessibilité à tous et toutes, peu importe ses conditions, un droit ne peut pas se dire universel. Évidemment, il existe des mécanismes structurels qui décident du cadre d'accès au droit de vote. Par exemple, le droit de vote est réservé aux personnes majeures. Il fait directement référence à leur capacité de prendre ce type de décision (les considère-t-on rationnel-le-s?). Être obligé-e de payer pour avoir accès à ce droit comme il était défini dans le droit censitaire ne serait-il pas contradictoire? Si l'accessibilité à un droit est tributaire de ses conditions financières ou de son sexe, on impose donc des préalables à l'accès de ce dit droit. C'est dans cette logique que la gratuité scolaire s'inscrit : un droit, ça ne se paye pas!

Ainsi, le droit à l'éducation ne se traduit pas par *faire le choix* de s'inscrire au cégep ou à l'université, mais par *permettre collectivement* à quiconque de faire ce choix. Il est socialement nécessaire de favoriser l'accès à l'éducation pour permettre la participation de chaque personne qui en a la capacité (les habiletés intellectuelles par exemple). Il s'agit d'éliminer les constructions sociales... en trouvant des solutions sociales! Si les coûts de l'éducation sont entièrement assumés par l'État, on élimine le facteur monétaire comme barrière d'accessibilité et par le fait même, on réitère le principe du droit à l'éducation. En imposant des frais pour aller à l'école, on établit, au contraire, l'éducation comme un privilège où les mieux nanti-e-s ont un « laissez-passer ». Dans une définition « pro-active » du droit à l'éducation, la société devient un facteur de résolution du problème de l'accessibilité. On peut parler de l'éducation comme un choix de société : il ne s'agit que de trouver les solutions politiques afin d'éliminer les barrières sociales.

Le privilège à l'éducation peut donc être à plusieurs niveaux. D'une part, il peut être systématique. Encore ici, l'exemple des femmes qui n'ont pas accès aux études supérieures et qui sont confinées dans des écoles normales de filles est évocateur : l'éducation est le privilège des hommes. D'autre part, même si ces types de discriminations (qui prévaut tout autant pour l'origine ethnique, la religion et autres catégorisations) sont abolis, le privilège de l'éducation peut être relié à la condition économique. Dans une société comme le Québec où il y a un régime d'aide financière aux études, le sens commun

peut nous amener à conclure à l'équité des mesures d'accessibilité. C'est une vision individualiste du droit à l'éducation qui sous-tend cet argumentaire, perverti par la rentabilité économique et la volonté des classes politiques. Instaurer des frais de scolarité sans conclure que l'éducation est le fait d'un privilège présuppose que tous et toutes peuvent payer sans problème leurs études. En clair, lorsqu'il est question d'argent, ce dernier ne poserait pas de barrière à l'accessibilité puisque tout le monde a la possibilité de gagner de l'argent. Ce sont donc avant tout les principes de base du système économique capitaliste qui sont reproduits par une telle façon de concevoir l'éducation.

3.2 La gratuité scolaire, une nécessité politique

L'éducation post-secondaire est dans le discours ambiant surtout considérée comme une phase de formation qui permettra d'acquérir les habiletés nécessaires pour être sur le futur marché du travail. C'est en d'autres termes par l'apprentissage de ce métier qu'on gagnera sa vie en tant qu'adulte. L'éducation est tellement circonscrite à un objectif de rendement pour le marché du travail que même le régime de prêts et bourses ne reconnaît pas l'autonomie individuelle lorsqu'un étudiant ou une étudiante quitte le domicile familial; la fin des études devrait concorder avec sa véritable entrée au travail. Pourtant, plusieurs incohérences politiques, entre autres dans le régime des prêts et bourses, font fi de la réalité. Instaurer des frais de scolarité au niveau post-secondaire est d'ailleurs éloquent en la matière; non seulement pour la question de l'accessibilité, mais aussi pour la concrétisation du droit à l'éducation même. Puisqu'elle permet de renouer avec la mission éducative collective du réseau de l'éducation, la gratuité scolaire est une nécessité politique. L'éducation est, rappelons-nous-le, partie intégrante des institutions sociales. Son rôle dépasse largement l'acquisition personnelle d'habiletés ou l'apprentissage d'un métier : l'éducation est l'institution fondamentale qui tisse le lien social de la communauté, en plus d'assurer la pérennité du système politique. C'est le lieu où se développe la société de demain, où s'analysent et se résolvent les problèmes tant politiques, économiques, culturels et sociaux.

3.2.1 Éducation permanente

On est de plus en plus amené-e à changer d'emploi au cours de notre vie, à se spécialiser, à se ressourcer, etc. L'éducation est donc un continuum dans la vie d'une personne. Bien sûr, tant qu'on considère l'éducation post-secondaire comme un « passage unique » qui suit linéairement les cinq années d'école secondaire, on la définit de sorte à ne permettre qu'une seule et unique chance à toute personne qui veut étudier. L'éducation permanente, dans le concept élaboré par l'UNESCO, remet en perspective les besoins continuels de retourner sur les bancs d'école. L'éducation permanente peut donc faire appel à une vision individualiste du droit à l'éducation où la formation assurée par le réseau de l'éducation rentabilise les « investissements » personnels (qu'on parle de frais de scolarité ou frais afférents, des efforts au quotidien voués à l'étude, des projets de vie mis sur la glace). Le concept peut par contre plutôt être amené pour défendre le droit collectif à l'éducation. *L'éducation tout le temps,*

toujours! L'accent n'est ici plus concentré sur la formation perpétuelle des travailleurs et des travailleuses, mais plutôt sur l'apprentissage de la vie civique, y compris tous les aspects de la connaissance.

Souscrire à l'idée d'éducation permanente où l'éducation devient un droit, et non plus un service pour lequel il faut prouver notre valeur (ou nos efforts) permet d'établir l'importance de la gratuité scolaire. Nous changeons de programmes au cours de nos études, voire d'orientation sur le marché du travail; nous échouons des cours considérant l'ensemble des difficultés de la vie; nous allons faire un diplôme d'études professionnelles après notre baccalauréat; nous arrêtons nos études quelques années pour y revenir ensuite. *Et puis, pourquoi pas?* Ce sont des voix courantes dans la vie d'un individu et il n'y a pas de mal à ça. La société se trouve à être un soutien collectif aux erreurs ou malchances de la vie de la population. Les institutions de l'État pallient à ce titre aux désagréments de la vie. Nous n'avons après tout pas tous et toutes les mêmes ressources financières pour subvenir aux imprévus qui surgissent alors vaut mieux les mettre en commun.

De plus, réduire l'éducation à sa seule faculté de rentabilisation du marché économique accole une vision particulièrement individualiste à un droit qui devrait être collectif. L'éducation est un processus permanent d'apprentissage. Intégrer la vision de cycles linéaires au parcours des études subordonne l'éducation à la rentabilité économique et aux lois du marché. Il en résulte une définition très hiérarchique du cheminement étudiant : avoir un baccalauréat est plus valorisé qu'une technique, qui est plus valorisée qu'un diplôme d'étude professionnelle. Pourtant, tous les métiers, toutes les formations sont complémentaires dans une société. Il est bien beau d'avoir des professeur-e-s dans les écoles, mais le travail des autres corps de métiers, par exemple les concierges qui rendent les classes vivables, détermine tout autant les conditions d'enseignement. L'idée même de vivre en société est de se reproduire à travers le temps et les générations tout en accumulant des connaissances et la qualité de vie : l'ensemble des métiers y est complémentaire.

La gratuité scolaire est le premier pas pour faire vivre ce principe d'éducation permanente. Elle donne la chance de faire de son parcours d'étude un choix personnel, entre autres par une possibilité d'aller-retour entre la période des études, de travail ou de sans-emploi. Force est de constater que la volonté ne peut être isolée des conditions matérielles : malgré une volonté d'étudier, il n'est pas dit que l'argent pourra être trouvé. Remettre de l'avant la gratuité scolaire c'est aussi refuser de quantifier l'efficacité de tel ou tel emploi. Une hiérarchisation entre les corps de travail est plus qu'incensée, elle est impossible et cette garantie n'est donnée que par une vision collective de l'éducation.

3.2.2 Éducation citoyenne

L'éducation assure la formation pour le marché du travail mais est avant tout une formation à la vie en société. Ce n'est pas à négliger. L'éducation, c'est l'institution dont les sociétés modernes se sont dotées pour transmettre les connaissances collectives et permettre l'apprentissage d'habiletés qui situe

les individus dans le cadre de l'activité productrice. Mais cette activité productrice (le travail) ne s'inscrit-elle pas avant tout dans un cadre plus global de la vie sociale? Vit-on pour travailler ou travaillons-nous pour vivre? L'activité productrice n'est-elle pas qu'un pan de la vie sociale? En tant que citoyen ou citoyenne, il faut développer davantage d'habiletés, notamment l'esprit critique et la curiosité intellectuelle.

Les deux visions du droit à l'éducation reflètent encore ici une réalité différente selon les points de vue. À un niveau individuel, l'éducation assure la formation d'un métier et est en ce sens une transition vers le marché du travail. Restreindre sa mission à l'acquisition de compétences professionnelles sous-tend néanmoins l'acceptation du principe de la facture étudiante. Il est en effet difficile de défendre politiquement la gratuité scolaire lorsque l'éducation est réduite à sa conception de rentabilité. Comme un diplôme d'études post-secondaires assure un niveau de vie plus élevé, l'étudiante ou l'étudiant investira dans son avenir en augmentant son niveau d'étude. L'argument pour la gratuité scolaire est dans ce cas réduit au principe qu'il est rentable pour l'ensemble de la société d'augmenter la participation aux études post-secondaires en général grâce au retour d'impôts plus importants. Pourtant, la gratuité scolaire prend réellement tout son sens lorsque la vision collective et citoyenne de l'éducation est mise de l'avant.

L'école assure, par cette deuxième définition, une cohérence à travers les générations et devient un catalyseur qui noue la société en plus de permettre à chaque individu de se déployer à travers le corps social. Dans ce cadre, les explications du droit à l'éducation sont infinies. Un système politique qui se revendique de la démocratie doit, inévitablement, assurer l'acquisition d'habiletés élémentaires au fonctionnement social, si ce n'est en tout premier lieu la compréhension du parlementarisme et des élections. « Tous les individus étant égaux devant la loi, l'état a le devoir d'en faire des citoyens, dotés des moyens culturels *d'exercer activement leurs droits civiques*.⁹³ » Le réseau des cégeps a fondamentalement été créé pour palier aux manques de l'école primaire et secondaire en ce qui a trait, notamment, au développement de l'esprit critique, de la curiosité intellectuelle, de l'autonomie, de l'esprit communautaire et d'une remise à niveau des connaissances générales. Cette question de remise à niveau est fondamentale : l'enseignement supérieur doit littéralement permettre une égalité des chances dans la vie.

3.3 Étudier : un travail social

Le droit à l'éducation est particulièrement évocateur dans son sens de participation à l'activité productrice. Malgré les convictions répandues sur les études supérieures, particulièrement du cégep, il faut poser qu'étudier est, en soi, faire un travail. Étudier est toute une *job*. N'est-ce pas un travail en soi que de passer plusieurs heures par semaine à étudier? Concilier travail, famille, étude, en plus, souvent, de ses premiers balbutiements en appartement, occupe toutes les plages horaires de la semaine. À un

93 BOURDIEU, Pierre. « Esprit d'État » dans *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p.115. *En italique, souligné par nous*

point tel que le plus haut taux de *burn-out* est d'ailleurs détenu par la tranche des étudiants et étudiantes⁹⁴. Et souvent, on argue que les étudiantes et les étudiants font preuve de paresse. Pourquoi n'aurait-on pas, nous aussi, le droit d'avoir une vie sociale sans s'en sentir coupable?

Surtout, les étudiants et étudiantes du post-secondaire participent concrètement à la production nationale, essentiellement par leurs travaux. Qu'ils soient pratiques comme dans le cadre d'une technique ou d'un programme appliqué comme en design ou en architecture. Qu'ils soient plus intellectuels comme en sciences humaines. Qu'ils soient d'ordre culturel, par exemple lorsque les étudiantes et les étudiants en danse créent des spectacles ou lorsqu'en mode ils et elles font des créations. Qu'ils participent à la stratégie de développement de technologies comme en chimie ou autres sciences. Elles et ils sont en formation, certes, et développent leurs habiletés à force de les entretenir. Par la production des travaux scolaires, les étudiantes et les étudiants participent activement au développement social. Les gouvernements usent d'ailleurs à outrance du réseau de l'éducation publique pour transférer le savoir en technologie. Néanmoins, la participation étudiante à l'activité économique doit être prise en considération dans son sens générique. La recherche aux cycles supérieurs est à ce titre évocatrice. Elle peut être au service des profits des entreprises privées, mais d'un autre côté, elle peut plutôt développer des connaissances, voire même de nouveaux procédés (les médicaments par exemple), qui seront fort utiles à la collectivité.

Lorsqu'on instaure la gratuité scolaire, on assume collectivement la phase de développement individuel que l'école sous-tend. D'une part, il faut reconnaître que chaque individu de la société traverse inévitablement cette phase. Pourquoi, ainsi, ne pas collectivement installer des mesures pour que tous et toutes s'en tirent? La gratuité scolaire, dans cette optique, permet la possibilité de faire des erreurs, par exemple une réorientation de programme. Elle permet d'autant plus de donner le choix de la continuité des études aux cycles supérieurs, et donc de faire de la future profession un choix personnel. D'autre part, l'abolition complète des frais de scolarité, c'est la reconnaissance sociale de ce développement. En effet, en tant que société, ne faut-il pas assumer le « renouvellement » de la tranche de population active? L'éducation, particulièrement le réseau d'éducation supérieure, assure le développement individuel de compétences dans un domaine, mais détermine en plus la participation à l'activité économique dans son ensemble. Et comme il faut reproduire dans le temps nos institutions, vaut mieux alors planifier cette transition. La gratuité scolaire est à juste titre une reconnaissance de cette complémentarité entre les générations. L'éducation n'étant pas restreinte à l'obtention de qualités individuelles, la collectivisation des ressources financières pour assurer l'accessibilité de l'éducation à tous et toutes est de mise.

Outre cet argumentaire économique, il ne faut pas passer sous silence l'ensemble du développement de la connaissance à laquelle les étudiants et les étudiantes contribuent. C'est une véritable production de connaissances humaines, utiles pour notre propre société mais également pour les générations futures.

94 Presse Canadienne, « La moitié des étudiants travaillent plus d'heures que leurs parents », *Éducation*, 13 mars 2005.

Lorsqu'un étudiant ou une étudiante s'approprie les théories passées, il ou elle participe à l'effort collectif de transmission de la connaissance. D'autre part, il y a aussi contribution à l'élaboration de nouvelles thèses, de nouvelles façons de pensée, de nouveaux cadres théoriques. Voilà certainement l'élément le plus important de la contribution étudiante. Le développement social, c'est avant tout la production de nouvelles connaissances.

Il serait dérisoire que les uns et les unes puissent bénéficier du travail de leurs parents alors que les autres seraient désavantagé-e-s dès le départ. Une éducation gratuite sert essentiellement à concrétiser ce principe. Si personne n'avait de dette à la fin de ses études, et considérant que les études sont à la base de la formation qui nous permet d'accéder au travail désiré, c'est dire que tous et toutes débutent leur vie autonome au même niveau, sans influence du noyau familial. Mettre en pratique la gratuité scolaire, c'est miser sur le fait que son origine sociale et la situation financière de ses parents ne seront pas garantes de ses choix de vie. Pourquoi, en effet, oblige-t-on les étudiants et les étudiantes à être subordonné-e-s aux choix de leur famille? Pourquoi les oblige-t-on à tenter un recours judiciaire contre leurs parents lorsque ces derniers ne veulent pas subvenir à leurs besoins? Peut-être n'en ont-ils d'ailleurs pas les moyens⁹⁵? Peut-on faire le choix d'être autonome sans crouler sous l'endettement à vie? La gratuité scolaire, c'est la première réponse à ces problèmes : c'est donner la chance à tous et toutes de faire le métier désiré, d'être autonome, de ne pas faire peser sur les générations futures les choix et les conditions économiques parentales. C'est donner, tout simplement, la chance à une personne de partir du bon pied dans la vie.

On se dit souvent que les parents qui en ont les moyens se doivent d'assurer l'accès de l'éducation à leurs enfants. Un peu comme pour souscrire à l'idée du droit des enfants. Ce qu'on oublie, c'est que la meilleure façon de s'assurer de la participation des riches au réseau de l'éducation a été inventée il y a fort longtemps : l'imposition sur le revenu. La contribution des parents les plus riches ne devrait pas uniquement être réservée à leurs propres enfants, mais à l'ensemble de la société. Et que dire de toute personne n'ayant point d'enfant? Ne devrait-elle pas contribuer tout de même à la société qui lui a permis d'accumuler sa richesse? Par une imposition adéquate des plus riches, on fait le choix d'assurer un avenir à l'ensemble de la population, et non seulement aux plus privilégié-e-s.

3.4 Conclusion

Dans tous les cas, la gratuité scolaire reste un choix qui permet une redéfinition complète de l'organisation sociale et de notre vision de l'éducation. Il est temps de ne plus subordonner l'éducation aux impératifs du marché économique mais, plutôt, de miser sur notre pouvoir politique. Les choix sociaux peuvent être mis en acte avec une volonté politique. Il faut repenser l'ensemble du système d'éducation, par exemple en réorientant nos attentes des entreprises privées : au lieu de leur demander

⁹⁵ Il ne faut pas oublier que les dettes d'une famille ne sont pas prises en compte dans la contribution financière que les parents ou la personne tutrice doit fournir à l'étudiant ou à l'étudiante.

d'investir dans les institutions locales, pourquoi les entreprises ne paient-elles pas leurs impôts? C'est l'indépendance du réseau qui est remise en cause. Si l'éducation est un droit collectif, à nous de décider de l'établir comme priorité. La logique du privé n'a ni sa place dans les institutions collégiales et universitaires, ni dans sa façon de gérer le réseau.

Le marché médiatise, lorsque ce n'est pas collectivement, le rapport individuel à l'éducation. Nous nous devons, en termes clairs, de travailler pour être légitimes d'avoir accès à l'éducation. En ce sens, l'éducation est considérée comme un privilège : *Vous devez, citoyens et citoyennes, prouver votre valeur pour avoir accès à l'éducation.* Et la seule façon de prouver cette valeur est une contribution individuelle : le travail. Non seulement, d'un point de vue libéral progressiste, faut-il remettre en question l'idée comme quoi la seule preuve de notre effort individuel est inévitablement la participation à l'activité productrice mais, surtout, ne faut-il pas également remettre en question la nécessité d'avoir une preuve? Comment doit-on baliser l'effort individuel et pourquoi devrait-on le faire? N'est-ce pas le passage à travers les institutions modernes, dont le réseau d'éducation, qui construit l'individu social?

Une éducation de privilège, c'est une éducation qui est réservée à ceux et celles qui le méritent, peu importe qu'on considère, comme au début du siècle, que ce mérite est basé sur le sexe ou, comme aujourd'hui, sur l'aspect financier. Au contraire, on peut remettre en question ce privilège par l'argumentation sur la nécessité du principe du droit à l'éducation. Encore faut-il y voir deux niveaux. Le premier critique l'inégalité d'accès à l'éducation par la référence à la liberté individuelle : *J'ai le droit de choisir le métier que je veux faire, donc je dois avoir accès à l'institution qui me transmet cet apprentissage.* À un deuxième degré, l'accès à l'éducation est perçu comme une nécessité politique et sociale : *Pour vivre en société, il faut absolument s'assurer que tous et toutes aient accès à la connaissance humaine, en plus de développer tous les aspects reliés à la formation citoyenne.* Une critique de l'éducation est donc intégrée d'après le rôle de reproduction des inégalités sociales du système d'éducation (où les mieux nanti-e-s choisiront les métiers les plus rémunérateurs) en plus d'y voir en même temps la solution à ces problèmes : si l'éducation produit les inégalités, c'est également par elle qu'on pourrait produire une société égalitaire. D'où la notion de droit collectif : l'éducation est une institution au cœur du projet social et politique, et non seulement de son propre avenir personnel.

Perspectives

De nos jours, le discours dominant est au désengagement de l'État, à la privatisation des programmes sociaux, au libre-échange, etc. C'est ce que l'on appelle le néolibéralisme. Ce courant qui a commencé à s'imposer internationalement dans les années 1970 est aujourd'hui conquérant et tente de s'immiscer partout où son influence peut sabrer les acquis sociaux qu'il nous reste. Tout ce qui est public (services, programmes sociaux, entreprises d'État) est la voie d'expansion principale du capitalisme depuis qu'il est réellement devenu hégémonique suite à la disparition de son principal concurrent, le socialisme. Dans ce contexte où tout ce qui est public doit devenir privé, ce qui demeure public est contraint d'intégrer le mode de fonctionnement et le mot d'ordre prioritaire de notre système économique : la rentabilité. Pourtant, il fut un temps où les pressions populaires étaient si fortes que notre système n'eût d'autre choix que de s'adapter, encouragé par la présence d'une alternative qui le menaçait. C'était l'époque de l'État providence et de la sociale-démocratie. Dans ce contexte, ce qui comptait était que la population mange à sa faim, ait des soins de santé abordables, puisse être protégée en cas de perte d'emploi, de sorte que la paix sociale soit préservée. Il va sans dire, la gratuité scolaire s'est répandue aisément dans ce climat favorable. Toutefois, comme nous le savons, ce temps est maintenant révolu : le capitalisme est revenu à son état naturel. Plusieurs pays ont perdu cet acquis social non pas parce qu'il n'était plus pertinent mais bien parce qu'il cadrait mal dans le paysage néolibéral. À l'heure de la maximisation des profits et d'une répartition de plus en plus inégale de la richesse, les choix politiques ne sont plus les mêmes : l'accessibilité à l'éducation n'est clairement plus une priorité.

À force de répéter sans cesse les mêmes litanies, on tente de convaincre la population que la belle époque est passée, que nous avons vécu au-dessus de nos moyens, que nous devons nous plier aux impératifs du marché, faute de quoi nous ne serons plus concurrentiel-le-s. Ce discours fataliste vise purement et simplement à endormir la population, à lui voler son envie de combattre. Heureusement, des îlots de résistance persistent. En y regardant de plus près, on se rend compte que ceux-ci sont plutôt des peuples et des nations, qu'il ne s'agit pas que de quelques irréductibles. Un peu partout sur la planète, on tente de préserver le bien commun. Ici, on refuse de vendre des entreprises d'État. Là, des services publics sont sauvegardés. Ailleurs, des programmes sociaux sont dûment financés. Mieux encore, des populations poussées par la pauvreté s'organisent en marge de l'État pour démontrer que la démocratie participative et directe de même que l'autogestion peuvent fonctionner. Tous ces îlots subissent cependant les pressions politiques et économiques du néolibéralisme. Seules la volonté politique et la résistance populaire permettent de ne pas y succomber. Il s'agit donc d'une question de principe : plus encore que les discours économicistes et fatalistes, plus que les pressions indues de l'élite pour s'accaparer toujours davantage de richesse, les choix de société et le bien commun doivent prévaloir. Et pour ce faire, il faut savoir faire preuve de fermeté populaire et politique.

Il en va de même pour la gratuité scolaire. Contrairement à ce que l'on voudrait parfois nous faire croire, la gratuité scolaire n'est pas qu'une utopie à laquelle seul-e-s quelques rêveurs et rêveuses peuvent aspirer. C'est plutôt la réalité concrète que vivent des millions de gens à travers le monde. Des dizaines de pays l'appliquent encore aujourd'hui. Il se trouve même des pays qui ont choisi de l'instaurer dans les quinze dernières années. En outre, il serait intéressant d'étudier davantage de ces pays pour en tirer le plus d'enseignements possible. Malgré l'imperfection des modèles étudiés, les études de cas que nous avons réalisées auront démontré au moins une chose : la gratuité scolaire est possible dans des contextes politiques, sociaux et économiques variés. La façon dont elle est mise en œuvre dépend surtout de la volonté politique d'un pays et d'une population donnée. Une fois la gratuité scolaire obtenue, il ne faut pas la prendre pour acquise car elle peut toujours être remise en question; le syndicalisme de combat doit perdurer. La vigilance est donc de mise. Il faut aussi faire preuve de prudence face au discours néolibéral. Par exemple, le choix des comparaisons avec d'autres États, généralement du reste du Canada et des États-Unis, n'est pas innocent : il s'agit, là encore, d'un choix politique. C'est sciemment que l'on nous compare avec des endroits où les frais sont plus élevés : on nous invite à suivre les traces de ceux-ci plutôt que de ceux qui mettent la gratuité scolaire en pratique. Nous devons évidemment tenir compte de ces exemples mais de là à s'en inspirer... En fin de compte, on aura beau faire toutes les études de cas internationales que l'on voudra, cela ne changera en rien qu'en ce qui concerne le Québec, le choix nous revient.

Pour faire ce choix, encore faut-il jeter les bases du débat en abordant de front les questions de fond auxquelles nous devons nous attarder. C'est en cela que le discours dominant et les choix politiques qui l'accompagnent sont particulièrement pernicious : on sabre les acquis sociaux peu à peu, on attaque par la bande et, à long terme, la population se retrouve devant un fait accompli sans l'avoir vu venir. Prenons l'exemple de notre système de santé : après des années de coupures successives tant aux niveaux budgétaires que de personnel, on se « surprend » aujourd'hui que le réseau public ne se suffit pas à la tâche. Cette surprise est l'écran de fumée derrière lequel se cache la classe dirigeante pour favoriser l'intrusion du privé dans la santé. Il est facile aujourd'hui de dire que le temps d'attente est trop long dans les urgences ou pour une chirurgie alors que cela est orchestré depuis des années. Il en va de même pour l'éducation. Il suffit de regarder la définition de la gratuité scolaire du gouvernement pour s'en convaincre : seuls des glissements sémantiques douteux lui permettent d'affirmer que la gratuité scolaire existe encore au niveau collégial. On voit là l'importance des mots et des définitions qu'on en donne : rien n'est innocent, chaque mot a une charge symbolique déterminante. Pour contrer ce discours creux, ne tombons pas dans le piège de la reconnaissance de la définition gouvernementale et de la gestion de coupure. Attaquons-nous directement à la racine du problème en nous attardant résolument aux questions de principe. Déjà, poser le débat en termes d'accessibilité universelle au droit à l'éducation est un choix politique que nous faisons volontairement. D'ailleurs, ce n'est pas innocemment que nous répétons maintes fois qu'il s'agit de volonté politique : c'est là le nœud du problème.

Les choix politiques des gouvernements provinciaux et fédéral sont au cœur du manque de financement en éducation. En choisissant d'accorder des crédits d'impôt aux entreprises et aux plus riches tout en permettant l'évasion fiscale et en subventionnant généreusement les compagnies, ces gouvernements sont directement responsables du manque de fonds publics. Ainsi, quand ceux-ci prétendent que leur désengagement en matière de programmes sociaux est dû à un manque d'argent, ils posent encore une fois mal le débat et nous mentent impunément. Pendant ce temps, nos programmes sociaux se détériorent et c'est la population en général, qui n'a pas le privilège de pouvoir se permettre d'aller dans le privé, qui en subit les conséquences. Comment justifier cela alors que l'on sait que la richesse augmente, notamment par l'indice du PIB par personne, mais que les conditions de vie des plus pauvres dégénèrent? Il y a là un grave problème de redistribution de la richesse que seule la complicité de la classe politique avec les plus riches de notre société peut expliquer. Ce sont ces mêmes personnes qui tirent parti de la privatisation des programmes sociaux qui s'opère lentement mais sûrement. Ce sont eux et elles qui se servent de notre système d'éducation afin d'orienter les programmes d'études vers leurs entreprises et de faire faire leurs recherches par de la main-d'œuvre étudiante bon marché. Ce sont ces mêmes personnes encore qui profitent des baisses d'impôt alors que c'est le moyen dont nous sommes doté-e-s pour assurer une juste redistribution de la richesse. Ce sont donc ces relations incestueuses entre les pouvoirs politique et économique qui sont à l'origine de ces choix politiques néfastes.

Ainsi, en analysant les hausses de frais des dernières années, on réalise rapidement qu'il s'agit d'entraves à la poursuite des études au niveau post-secondaire. De plus, l'origine socio-économique d'un individu et le degré de scolarité des parents sont des facteurs qui influent sur la poursuite des études. C'est pourquoi nous considérons qu'à travers l'acceptation des frais et la volonté d'en imposer de nouveaux, cette classe qui est responsable de la dégradation de nos conditions de vie s'assure le haut du pavé dans le système d'éducation et, par conséquent, les meilleures places dans notre hiérarchie sociale. C'est ce que l'on entend par reproduction sociale des inégalités. D'aucune façon un programme d'endettement étudiant ne rend les chances égales puisque les pauvres paieront plus longtemps encore, sans compter les intérêts qui s'ajouteront à la dette. Mais cela importe peu pour une classe dirigeante qui sait bien que, à travers les profits que les banques tirent de ce programme, elle s'enrichit davantage... Telle est la portée réelle des choix politiques qui se font au Québec et au Canada depuis bien trop longtemps déjà. Alors que le discours dominant nous répète inlassablement que c'est pour notre bien que l'on doit couper dans les programmes sociaux, que les hausses de frais en éducation post-secondaire sont incontournables, que l'intrusion du privé dans les services publics est bénéfique, nous savons bien qu'il n'en est rien. Comment croire des riches qui nous disent que des hausses de frais de scolarité iraient chercher dans leurs poches plutôt que dans celles des plus pauvres quand on sait pertinemment que ces gens-là ne paient même pas leur juste part d'impôts?

On voit bien que, quand on prétend que la population étudiante profite de notre système d'éducation, on cible mal les profiteurs et les profiteuses. Il s'agit, encore une fois, d'un écran de fumée pour

détourner l'attention du problème réel. En acceptant cette individualisation de l'éducation, on sabre complètement sa vocation sociétale. On ne considère plus l'éducation comme un droit mais bien comme une marchandise. Qui plus est, celle-ci devient de plus en plus un produit de luxe dont seule une minorité peut jouir. Tel est l'aboutissement logique du discours dominant et des choix politiques des dernières années. Au contraire, nous voulons réintroduire la notion de droit à l'éducation en termes collectifs. De par son rôle social d'apprentissage permanent, de formation citoyenne et, plus globalement, de partage des connaissances, l'éducation post-secondaire est une richesse collective qui bénéficie à l'ensemble de la société. Les jeunes travailleurs et travailleuses intellectuel-le-s que sont les étudiants et les étudiantes en sont des rouages importants. Il faut tenir compte de la condition réelle de la population étudiante pour éliminer les inégalités patentes qui subsistent dans notre réseau. Évidemment, pour y arriver, l'accessibilité universelle devient une responsabilité sociale afin qu'aucune entrave n'empêche qui le veut bien d'accéder aux études post-secondaires. C'est pourquoi il importe de mettre en oeuvre une réelle gratuité scolaire, voire même d'envisager le salariat étudiant. Ainsi seulement saurons-nous assurer le droit à l'éducation dans sa plénitude. Tout cela, de même que l'amélioration de nos programmes sociaux en général, repose sur une saine application de l'imposition. Tel est le choix politique que nous faisons et que nous désirons partager avec l'ensemble de la population.

Toutefois, nous ne sommes pas dupes. Nous savons bien que l'élite ne se laisse jamais dérober ses privilèges sans au moins tenter de les préserver, qu'elle ne nous fera pas de cadeau. Seules des luttes sociales d'importance permettent d'arracher de tels gains. Sachant que nous n'aurons que ce que nous prendrons, l'ASSÉ mène cette lutte par l'application du syndicalisme étudiant de combat. Par une diffusion large d'information sur la gratuité scolaire, nous entendons convaincre la population de la justesse de nos revendications. À cet égard, ce mémoire est un pas décisif dans cette direction. De plus, en entreprenant divers moyens de pression, nous prouverons notre détermination et l'adhésion large aux principes que nous défendons. Enfin, par des consultations fréquentes, nous affinerons nos positions de sorte qu'elles soient plus largement partagées et qu'elles aient davantage de portée. Ainsi, par la mobilisation, l'information et la démocratie directe, nous rendrons le débat sur la gratuité scolaire incontournable et nos rangs s'élargiront. Puisque nous défendons le bien commun et pas seulement l'éducation, des pans entiers de la société se joindront à nous. En tant qu'étudiantes et étudiants, nous sommes également citoyennes et citoyens. Par conséquent, c'est en tant qu'êtres humains à part entière que nous luttons pour l'amélioration de l'ensemble des programmes sociaux. Nous ne sommes pas seul-e-s à constater la dégradation des conditions de vie de la population, à aspirer à une société meilleure. Ce n'est donc pas que par une poignée de militantes et de militants que nous mènerons cette lutte mais bien par centaines et par milliers, sinon plus encore. Ainsi, c'est par la force du nombre que nous préserverons nos acquis sociaux et que nous en arracherons de nouveaux. C'est ainsi que nous vaincrons! Et au lendemain de cette lutte où tous les espoirs seront permis, un choix de société s'imposera de lui-même: la gratuité scolaire!

Annexes

Chapitre 1 : Études de cas internationales

Gratuité scolaire : Le cas de l'Allemagne

Lexique : Abréviations et termes allemands

Abitur : Diplôme de formation générale, équivalent du baccalauréat français.

Aktionsbündnis gegen Studiengebühren ou *ABS* : Action nationale contre les frais de scolarité - coalition.

Allgemeiner StudierendenAusschuss ou *AstA* : Conseil exécutif des associations étudiantes.

Bundesausbildungsförderungsgesetz ou *BAföG* : Système allemand d'aide financière aux études.

Bundesverfassungsgericht : Cour constitutionnelle allemande.

CDU : *Christlich Demokratische Union Deutschlands*, l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne; démocrate-chrétien conservateur. Dans tous les Länder sauf la Bavière.

CDU/CSU : Groupe parlementaire commun, alliance des deux Parti au parlement.

CSU : *Christlich-Soziale Union in Bayern*, l'Union chrétienne-sociale en Bavière; démocrate-chrétien conservateur. Seulement en Bavière.

Fachhochschule : Écoles supérieures spécialisées, « universités » techniques.

Freier Zusammenschluss von StudentInnenschaften ou *fzs* : Association étudiante nationale.

Gesamtschule : Collège regroupant les 3 niveaux de formation secondaire (métier, technique, général).

Grundschule : « École de base ».

Gymnasium : Formation générale, mène aux études post-secondaires.

Hauptschule : École professionnelle de métiers.

Hochschulrahmengesetz : Loi fédérale sur l'éducation supérieure.

Hochschulrat : Conseil de l'éducation au niveau régional.

Kuratorium : Conseil d'administration, tutelle régionale.

Land : Une région ou province allemande.

Länder : Des régions ou provinces allemandes (forme plurielle).

Orientierungsstufe : « Niveau d'orientation ».

Primarstufe : École primaire.

Realschule : Collège technique et de commerce.

Sonderschule : École spécialisée (pour enfants handicapés par exemple).

SPD : *Sozialdemokratische Partei Deutschlands*, Parti social-démocrate.

Studierendenschaft : « Corps étudiant », association étudiante générale de chaque université.

Tertiäre Ausbildung : Études post-secondaires (formation tertiaire).

Volksschule : « École du peuple ».

Vorschule : Maternelle.

Vorstufe : Pré-scolaire.

Weiterbildung : Éducation continue.

2. Tableau 1

Education spending (basic funds) in 2002 by sector and level of public administration (per cent)⁹⁶

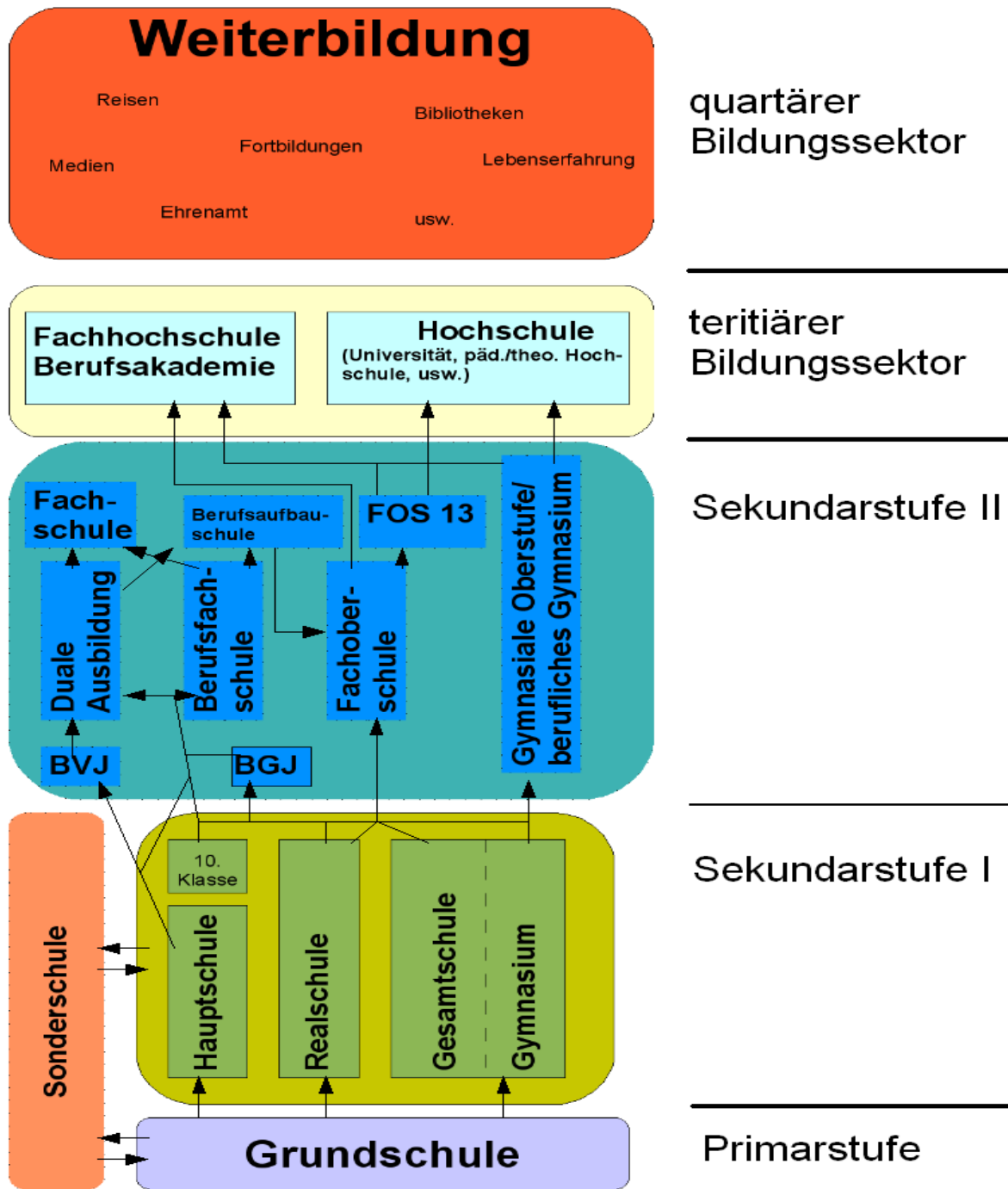
*Dépenses en éducation (financement de base) en 2002
par secteur et niveau d'administration publique (en pourcentage)*

Sector <i>Secteur</i>	Federation <i>Gouvernement fédéral</i>	Länder <i>Gouvernements régionaux</i>	Local Authorities <i>Autorités locales</i>	Total
Youth work, day-care centres for children <i>Garderies, crèches, prématernelles</i>	1,4	39,3	59,3	100
Schools <i>Primaire et secondaire</i>	0,1	81,3	18,6	100
Higher education <i>Éducation post-secondaire</i>	11,4	88,6	-	100
Continuing education <i>Formation continue</i>	25,4	60,1	14,5	100
Assistance schemes <i>Programmes d'aide</i>	21,5	39,6	38,9	100
Total	4,2	75,3	20,5	100

Traduction libre en italique.

⁹⁶ Euridyce : The Information Database on Education in Europe, *The Education system in Germany 2002-2003*, chapitre 2.9, [En ligne], <http://194.78.211.243/Eurybase/Application/frameset.asp?country=DE&language=EN>

3. Tableau 2



97

97 Wikipedia, *Système éducatif allemand*, [En ligne], http://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_%C3%A9ducatif_allemand

4. Tableau 3

Edited: 05/08/2006⁹⁸

(Date de la dernière mise à jour)

	Tuition fees (already passed)	Plans	Other costs².
	<i>Frais de scolarité déjà votés</i>	<i>Frais prévisibles</i>	<i>Autres frais</i>
<u>Baden-Württemberg</u>	L 511 € A 500 € [2007]	A >500 € ⁸	40 €
<u>Bavaria (Bayern)</u>	L+Z 500 €	A 500 €	50 €
<u>Berlin</u>	-	L/K 500 €	51 € + 16-36 € ⁴
<u>Brandenburg</u>	-	L/K 500 € or A?	51 €
<u>Bremen</u>	L+X 500 €	"later" A	50 €
<u>Hamburg</u>	L+X 500 €	A >500 € ⁸	50 €
<u>Hesse (Hessen)</u>	L 500-900 € / Z 500(-1500) €	A >500 € ^{7,8} [2007/2008]	50 €
<u>Mecklenburg-Western Pomerania (Mecklenburg-Vorpommern)</u>	-	-	-
<u>Lower Saxony (Niedersachsen)</u>	A 500 € L 600-800 €	A >500 € ⁸	75 €
<u>North Rhine-Westphalia (Nordrhein- Westfalen)</u>	K+Z 650 € A 500 € [2006/2007]	A >500 € ⁸	-
<u>Rhineland-Palatinate (Rheinland- Pfalz)</u>	K+S+Z 650 €	-	-
<u>Saarland</u>	L 500 €	A 500 €	-
<u>Saxony-Anhalt (Sachsen-Anhalt)</u>	L 500 €	A 500 €	"administrative costs" X € ⁶
<u>Saxony (Sachsen)</u>	Z 307 €	A (in 2010 or later)	intented: 25-150 € ⁵
<u>Schleswig-Holstein</u>	-	A 500 €	-
<u>Thuringia (Thüringen)</u>	L 500 €	-	-

Comments / Commentaires

A Tuition fees starting with the beginning of university education. / *Frais de scolarité dès le début des études universitaires.*

S Fees for seniors (people older than 60 have to pay). / *Frais pour les « seniors » (les personnes de plus de 60 ans doivent payer).*

98 Source : http://www.studis-online.de/StudInfo/Gebuehren/tuition_fees.php

L Surcharge for students studying for more than 5-7 years (according to the field of study chosen). All terms count including even former fields of studies. / *Surcharge pour ceux et celles qui étudient pendant plus de 5 à 7 ans (selon le champ d'études choisi). Tous les semestres comptent, y compris un ancien champ d'études abandonné.*

K « Studienkonten » (in fact a special version of the surcharge mentioned). / « *Compte étudiant* » (*c'est en fait une variante spéciale de la surcharge sus-mentionnée*).

X Fees for students who aren't inhabitants of the city / region where the university is situated. / *Frais pour ceux et celles qui n'habitent pas la région ou la ville où est située l'université.*

Z Tuition fees for post-graduates starting a new and different subject. / *Frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui commencent des études sur un sujet différent.*

² In this column you find charges for enrolment and administratiin. I mention these costs because in the past you didn't have to pay for that. / *Cette colonne contient les frais d'admission et d'administration . Ces frais étaient inexistantes par le passé.*

⁴ Costs for social affairs are higher if somebody studies for more than 5-7 years (according to the field of study chosen). / *Le coût pour les « affaires sociales » est plus élevé pour celles et ceux qui étudient plus de 5 à 7 ans (selon le champ d'études choisi).*

⁵ Examination fees. / *Frais d'examen.*

⁶ Optional charges for learning aids, libraries and other facilities of the university. / *Frais pour l'aide aux études, les bibliothèques et autres services de l'université.*

⁷ The conservative government of the federal state Hesse prefers tuition fees. But there is a paragraph in the constitution of Hesse which could also be interpreted as a prohibition. / *Le gouvernement conservateur de l'état fédéral de Hesse préfère les frais de scolarité. Toutefois, il y a un paragraphe dans la constitution de Hesse qui pourrait être interprété comme interdisant de tels frais.*

⁸ The conservatives will start with 500 € fees. Some federal governments are more likely to rise these fees - in my opinion. / *Les conservateurs et conservatrices veulent commencer avec des frais de 500 €. Certains gouvernements sont susceptibles de hausser les frais – selon l'auteur-e de cette page Internet.*

Surligné en *italique* : les *Länder* qui conservent la gratuité scolaire et ne planifient pas d'instaurer des frais de scolarité à ce jour.

Traduction libre *en italique*

5. Tableau 4⁹⁹

Full-time scientific and creative arts staff in higher education in 2002¹		
<i>Personnel enseignant à temps plein dans les institutions supérieures en 2002.</i>		
	Total	of which professors <i>parmi</i> <i>lesquels... sont des professeur-e-s</i>
Universities and colleges of art and music <i>Universités et collèges d'art et de musique.</i>	144 769	23 739
Fachhochschulen including Verwaltungsfachhochschulen <i>« Universités scientifiques »</i>	19 574	14 122
Total	164 343	37 861
<p>¹ Professors, scientific and creative arts staff as well as teaching staff for special tasks.</p> <p><i>Inclu les professeur-e-s, le personnel scientifique et artistique ainsi que le personnel enseignant affecté à des tâches spéciales (ex : chargé-e-s de cours)</i></p> <p>Source : Statistisches Bundesamt. Fachserie 11, Reihe 4.4</p> <p>Traduction libre en <i>italique</i></p>		

99 Eurydice, *op. cit.* section 6.19 Statistics (6. Tertiary Education).

6. Bibliographie

Monographies

BÉLANGER, Pierre, *Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, Montréal, Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec, 1984, 208p.

Grégoire, Réginald Inc., *L'enseignement collégial, ou son équivalent, dans quelques provinces et pays. Étude exploratoire*, Conseil des collèges, Québec, avril 1992, 340p.

HAHN, Hans Joachim, *Education and Society in Germany*, New York, Berg (Oxford International Publisher), 1998, 196p.

MASSIT-FOLLÉA Françoise et Françoise EPINETTE, *L'Europe des universités. L'enseignement supérieur en mutation*, Paris, La Documentation française, 1992, 173p.

Articles

DUCHARME, Justine, « Vers les universités payantes en Allemagne », *Le Figaro*, no. 18840, mercredi le 2 mars 2005, p. 13.

GARDNER, Michael, « Germany lacks competitive edge », *The Times Higher Education Supplement*, 2 juin 1995.

SCHULTZ, Tanjev, « Les uns dans les stades, les autres dans la rue », *Courrier international*, no. 818, 6 au 12 juillet 2006, p. 17.

YORGOS, Stamelos, « La construction d'un espace européen : rétrospective, situation actuelle et perspective », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XXIX, no.2, p. 277 à 296.

Documents disponibles sur Internet

ALTBACH, Philip G., « Who's Paying for Higher Education – and Why? », *World education news and reviews*, 24 juillet 2004, 2p., [En ligne], <http://www.wes.org/ewenr/02march/feature.htm>

DELHAXHE, Arlette, GODENIR, Anne, dir. *Question clé de l'éducation. Volume 1 L'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur en Europe. Tendances et débats*, Luxembourg, Publications officielles des Communautés européennes, 199, 260p., [En ligne], <http://www.eurydice.org>

CERVENAN, Amy, USHER, Alex, *Global Higher Education Ranking. Affordability and Accessibility in Comparative Perspective 2005*, Educational Policy Institute, 2005, 73p., [En ligne], www.educationalpolicy.org

Éducation : de la « Stratégie de Lisbonne » au Traité Constitutionnel, ATTAQ, mai 2005, 4 p., [En ligne], de l'Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens (ATTAQ) : www.france.attac.org

OCDE, « Éducation – Dépenses d'éducation », dans *Panorama des statistiques de l'OCDE*, 2005, p. 156-159, [En ligne], <http://ocde.org>

JOHNSTONE, Bruce D. Dir., « Germany », in Database Student-Parent Costs by Country The International Comparative Higher Education Finance and Accessibility Project, University at Buffalo, 1999-2006, 5p.

OCDE, « On the Edge : Securing a Sustainable Future for Higher Education », Paris, OECD Publications, 2004, 72p, [En ligne], <http://ocde.org>

Réunion des ministres de l'Éducation de l'OCDE. *Enseignement supérieur : qualité, équité et efficience*, Athènes, 27-28 juin 2006, 30p., [En ligne], <http://ocde.org>

Sites Internet

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) : <http://www.ocde.org>
Principalement le « Profil statistique de l'Allemagne »

Eurydice. Le réseau d'information sur l'éducation en Europe : <http://www.eurydice.org>
Principalement la « Base de données d'information sur les systèmes éducatifs en Europe ».

Index Mundi : www.indexmundi.com

<http://www.ebsi.umontreal.ca/jetrouve/illustre/barres3.htm>

<http://www.answers.com/topic/taxation-in-germany>

Sites Internet liés au mouvement étudiant allemand

Aktionsbündnis gegen Studiengebühren beim fzs (Alliance nationale contre les frais de scolarité) : <http://www.abs-nrw.de/>

Freier Zusammenschluss von StudentInnenschaften (Association nationale) : <http://www.fzs.de/>

Studis Online : http://www.studis-online.de/StudInfo/Gebuehren/tuition_fees.php

Protestkomitee Bochum gegen Studiengebühren (Comité de protestation contre les frais de scolarité d'université de Bochum) : <http://www.protestkomitee.de/>

Site de mise en commun de l'information : <http://www.uebergebuhr.de/>

Freie Bildung Bonn (site du mouvement étudiant de l'Université de Bonn pour la gratuité scolaire) : <http://www.freie-bildung-bonn.de/>

Gratuité scolaire : Le cas de la Suède

Bibliographie

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *L'accessibilité en éducation. Étude des effets de la gratuité scolaire pour l'accès à l'université pour les étudiants des collèges.*, Québec, avril 1979, p. 12.

OECD Thematic Review of Tertiary Education - Country Background Report for Sweden, Swedish National Agency for Higher Education, 29 juin 2006, 130p., [En ligne], <http://www.oecd.org/dataoecd/20/29/37524407.pdf>

Profil sociaux économique – Québec, Institut de la statistique du Québec, 2006-03-28, 2p., [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/compr_inter/pdf_portrait/pays-tous.pdf

Profil sociaux économique – Suède, Institut de la statistique du Québec, 2006-03-28, 2p.[En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/compr_inter/pdf_portrait/pays-tous.pdf

Swedish Universities and University Colleges. Short version of annual report 2006, Swedish National Agency for Higher Education, Stockholm, septembre 2006, 78p. [En ligne], <http://web2.hsv.se/publikationer/rapporter/2006/0638R.pdf>

Sites Internet

Eurydice : Le réseau d'information sur l'éducation en Europe : <http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice>

Government Offices of Sweden : <http://www.sweden.gov.se/>